



FAIM ZÉRO

Rapport de l'examen stratégique national
Faim Zéro de la République du Tchad



République du Tchad



PHOTOS: WFP/Nathalie Magnien

DISPOSITIF DE L'EXAMEN STRATÉGIQUE NATIONAL FAIM ZÉRO

FACILITATEUR EN CHEF

Nassour Guelendouksia Ouaidou

Président honoraire de l'Assemblée Nationale

Ambassadeur

Ancien Secrétaire Général de la CEEAC

Ancien Premier Ministre

Ancien Président de l'Assemblée Nationale

COMITÉ DE PILOTAGE

Adjedoué Ouaidou

Ali Djalbord Diar

Dr Ali Abderaman Hagggar

Dr Keumaye Ignégongba

Kadidja Abdelkader

Kolyang Palebelé

Mahamat Ali Hassan

Me Issa Ngarbassa

Paul Mbainodoum

COMITÉ TECHNIQUE

Oumar Patcha

Kakiang Lagnaba

Baulmbaye Ngaraud

CONSULTANTS

Amos Allemane Ndjil-Amava

Barnabas Guy Vi Guilou Facho

Caman Bedaou Oumar

Djimadoum Abderaman Olivier

Himeda Makhoulf

Keleyo Golndey

Klamon Haktoin

Monique Mohonodjal

FAIM ZÉRO

Rapport de l'examen
stratégique national
Faim Zéro de la
République du Tchad

Décembre 2017

TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ABREVIATIONS.....	V
LISTE DES TABLEAUX	VI
LISTE DES GRAPHIQUES.....	VIII
LISTE DES CARTES.....	VIII
AVANT – PROPOS	2
RESUME EXECUTIF	4
INTRODUCTION	8
CHAPITRE 1 : PRESENTATION GENERALE DU TCHAD.....	10
1.1. SITUATION GEOGRAPHIQUE.....	10
1.2. SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE.....	12
1.3. EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE.....	13
1.4. SITUATION REGIONALE	15
1.5. ÉVOLUTION POLITIQUE, ADMINISTRATIVE ET INSTITUTIONNELLE.....	15
CHAPITRE 2 : ETAT DE SECURITE ALIMENTAIRE ET LA NUTRITION SUIVANT LES CIBLES DE L'OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT DURABLE 2	16
2.1. CONCEPT DE SECURITE ALIMENTAIRE	16
2.2. DISPONIBILITE D'ALIMENTS.....	16
2.2.1. Disponibilité d'aliments d'origine végétale.....	16
2.2.2. Disponibilité des produits d'origine animale.....	20
2.3. STABILITE DES ALIMENTS.....	23
2.4. ACCESSIBILITE AUX ALIMENTS	23
2.5. UTILISATION OU QUALITE DES ALIMENTS	23
2.6. DISPONIBILITE EN ENERGIE DOMESTIQUE	26
2.7. PRODUCTIVITE DES PETITS PRODUCTEURS	26
2.7.1. Productivité des agriculteurs.....	27
2.7.2. Productivité globale des facteurs de production d'élevage.....	27
2.7.3. Productivité des pisciculteurs et des aquaculteurs.....	27
CHAPITRE 3 : REVUE DES POLITIQUES ET PROGRAMMES DE SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE	29
3.1. POLITIQUES, STRATEGIES, PLANS ET PROGRAMMES DE DEVELOPPEMENT RURAL	29
3.1.1. Programme intérimaire 1964-1965.....	29
3.1.2. Plan quinquennal de développement 1966-1970.....	29
3.1.3. Plan décennal 1971-1980.....	29
3.1.4. Plan d'orientation le Tchad An 2000	29
3.1.5. Stratégie Nationale de la Réduction de la Pauvreté (SNRP1 2003 - 2006).....	29
3.1.6. Stratégie nationale de croissance et de réduction de la pauvreté (SNRP2 2008-2011) et la SAN.....	29
3.1.7. Le Plan national de développement (PND 2013 - 2015) et sécurité alimentaire et nutritionnelle.....	30
3.1.8. Programme National d'Investissement du Secteur Rural (PNISR, 2014 - 2020).....	30
3.1.9. Vision 2030, le Tchad que nous voulons et le Plan National de Développement (PND, 2017 - 2021).....	30
3.2. PLAN QUINQUENNAL DE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE AU TCHAD (PQDAT 2013-2018)	31
3.3. Plans à moyen terme de la recherche agronomique (PMTRA I, 2001 – 2006 ; PMTRA II, 2010-2014) ...	31
3.4. POLITIQUES, STRATEGIES, PLANS ET PROGRAMMES EN MATIERE DE NUTRITION (SANTE PUBLIQUE).....	31
3.4.1. Politique nationale de la santé (PNS, 2016 - 2030).....	32

3.4.2. <i>Politique Nationale de Nutrition et d'Alimentation (PNNA, 2014 – 2025)</i>	32
3.4.3. <i>Plan d'Action Intersectoriel de Nutrition et d'Alimentation (PAINA, 2017 - 2021)</i>	32
3.5. POLITIQUES, STRATEGIES, PLANS ET PROGRAMMES EN MATIERE ENVIRONNEMENTALE.....	32
3.5.1. <i>Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques (PANA 2010)</i>	33
3.5.2. <i>Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE)</i>	33
3.6. MECANISMES DE MISE EN ŒUVRE DE LA SECURITE ALIMENTAIRE.....	33
3.7. SITUATION DES AMENAGEMENTS HYDRO AGRICOLES, LEUR FONCTIONNEMENT, ET L'ORGANISATION DES PRODUCTEURS AUTOUR DES PERIMETRES AMENAGES.....	34
3.7.1. <i>Les aménagements à maîtrise totale</i>	34
3.7.2. <i>Les aménagements à maîtrise partielle</i>	35
3.7.3. <i>Les aménagements de valorisation des eaux de ruissellement</i>	36
3.7.4. <i>Contribution de l'agriculture irriguée à la sécurité alimentaire et nutritionnelle</i>	36
3.8. MOBILISATION DES RESSOURCES ET FINANCEMENT DES PROGRAMMES DE SECURITE ALIMENTAIRE ET DE NUTRITION	37
3.9. CADRE INSTITUTIONNEL ET GOUVERNANCE EN MATIERE DE SECURITE ALIMENTAIRE ET DE NUTRITION	37
3.9.1. <i>Cadre institutionnel et gouvernance dans le domaine de nutrition</i>	37
3.9.2. <i>Cadre institutionnel de gestion des ressources naturelles</i>	37
3.9.3. <i>Cadre institutionnel dans les domaines du commerce et de la production agricole</i>	38
CHAPITRE 4 : ROLE ET PLACE DU SECTEUR PRIVE DANS L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DE SECURITE ALIMENTAIRE ET DE NUTRITION.....	39
4.1. CONTEXTE	39
4.2. PRINCIPAUX ACTEURS	39
4.2.1. <i>Acteurs du domaine agricole</i>	39
4.2.2. <i>Acteurs du domaine de la Santé Animale et leur contribution</i>	39
4.2.3. <i>Acteurs du domaine forestier, des ressources halieutiques et leur contribution</i>	39
4.3. ANALYSE DE LA CONTRIBUTION DU SECTEUR PRIVE DANS LA SECURITE ALIMENTAIRE ET LA NUTRITION	40
CHAPITRE 5 : ANALYSE DES INSUFFISANCES EN MATIERE DE SECURITE ALIMENTAIRE ET DE NUTRITION.....	42
5.1. CADRE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE	42
5.2. CONCEPTION ET MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES.....	43
5.2.1. <i>Conception des programmes</i>	43
5.2.2. <i>Mise en œuvre des programmes</i>	43
5.2.3. <i>Développement des filières agricoles</i>	49
5.3. MOBILISATION DES RESSOURCES POUR REDUIRE LA FAIM A ZERO AU TCHAD	52
5.3.1. <i>Mobilisation des ressources à travers la coopération internationale</i>	53
5.3.2. <i>Revue des engagements, expériences et bonnes pratiques des partenaires</i>	53
5.3.3. <i>Mobilisation des ressources locales</i>	54
5.4. PRINCIPALES CAUSES DE L'INSECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE AU TCHAD	55
5.4.1. <i>Le cercle vicieux de pauvreté</i>	55
5.4.2. <i>Systèmes de production agricoles peu évolués</i>	55
5.4.3. <i>Systèmes de production animale</i>	59
5.5. DES SYSTEMES DE PRODUCTION PISCICOLE ET AQUACOLE CARACTERISES PAR L'ARCHAÏSME DES EQUIPEMENTS ET LA NON UTILISATION D'INTRANTS	62
5.5.1. <i>Situation de la pêche</i>	62
5.5.2. <i>Pisciculture et aquaculture</i>	62
5.6. DIFFICULTES DE FORMULATION ET DE MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES, STRATEGIES, PLANS ET PROGRAMMES ELABORES POUR REDUIRE LA PAUVRETE, ELIMINER LA FAIM ET LA MALNUTRITION	63
5.6.1. <i>Marginalisation des jeunes et des femmes pour l'accès aux facteurs de production</i>	63

5.6.2. Vulnérabilité des groupes de populations, de secteurs d'activité aux conditions agro-écologiques et aux effets des changements climatiques.....	64
--	----

CHAPITRE 6 : PROPOSITION DU CADRE INSTITUTIONNEL ET RECOMMANDATIONS POUR AMELIORER LA SECURITE ALIMENTAIRE ET LA NUTRITION	65
6.1. CADRE INSTITUTIONNEL.....	65
6.1.1. Impulsion à haut niveau et gouvernance améliorée.....	65
6.1.2. Cadre des politiques et stratégies.....	65
6.1.3. Projections des besoins de la population en céréales.....	66
6.2. RECOMMANDATIONS POUR AMELIORER LA SECURITE ALIMENTAIRE ET LA NUTRITION : PROPOSITION D'AXES STRATEGIQUES	67
6.2.1. Principaux problèmes communs aux différentes régions identifiés.....	67
6.2.2. Axes stratégiques pour réduire la faim à zéro.....	68
6.2.3. Coûts.....	72
6.2.4. Impacts des mesures proposées pour atteindre l'ODD2.....	74
6.3. RECOMMANDATIONS POUR AMELIORER LA CONCEPTION, LA MISE EN ŒUVRE, LA COORDINATION ET LE FINANCEMENT DES PLANS ET PROGRAMMES.....	74
6.4. FEUILLE DE ROUTE "FAIM ZERO".....	76
CONCLUSION	76
ANNEXES.....	80
ANNEXE 1 : DONNEES DE PRODUCTIONS CEREALIERES ANNUELLES.....	81
ANNEXE 2 : CONTRAINTES IDENTIFIEES ET DEFIS A RELEVER PAR DOMAINE.....	82
ANNEXE 3 : DEFIS A RELEVER DOMAINE-CLE.....	84
ANNEXE 4 : CONTRAINTES DES FEMMES DANS LA TRANSFORMATION DES PRODUITS LOCAUX.....	86
ANNEXE 5 : PROCEDES TRADITIONNELS DE TRANSFORMATION DES PRODUITS.....	88
ANNEXE 6 : ACTIVITES A MENER PAR AXE STRATEGIQUE.....	91
ANNEXE 7 : DETAIL DES COUTS (EN MILLIONS DE FCFA).....	93

SIGLES ET ABREVIATIONS

ABN	: Autorité du Bassin du Niger
Accra	: ONG italienne
AEDE	: Agence pour l'Energie Domestique et l'Environnement
AGS	: ONG Japonaise
ANADER	: Agence Nationale d'Appui au Développement Rural
ANIE	: Agence Nationale des Investissements et des Exportations
APRODEPIT	: Association pour la promotion et le développement de la pisciculture
ARSAT	: Autorité de Régulation du Secteur Pétrolier
CBLT	: Commission du Bassin du Lac-Tchad
CCIAM	: Chambre de commerce, d'Industrie, d'Agriculture, des Mines et d'Artisanat
CEDEAO	: Communauté Economique et douanière des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEEAC	: Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale
CEMAC	: Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CEN-SAD	: Communauté des Etats Sahélo-Sahariens
CFA	: Communauté Financière Africaine
CFPA	: Centre de Formation professionnelle Agricole
CFPR	: Centre de Formation Professionnelle Rurale
CILSS	: Comité permanent Inter Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel
CIMA	: Société multidisciplinaire œuvrant dans les domaines de l'ingénierie et des nouvelles technologies
CIRAD	: Centre de coopération internationale et de recherche agronomique pour le développement
CNS	: Conférence Nationale Souveraine
COMIFAC	: Commission des Forêts d'Afrique Centrale
COTONTCHAD SN	: Société Cotonnière du Tchad Société Nouvelle
CTFT	: Centre technique de foresterie tropicale
DFR	: Direction des Forêts et de Reboisement
DPA	: Direction de la Pêche et de l'Aquaculture
DPAS	: Direction de la Production Agricole et des Statistiques
FAO	: Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FIRMS	: Fire Information for Resource Management System
GMV	: Grande Muraille Verte
GPL	: Gaz et Pétrole Lampant
HCNE	: Haut Comité National pour l'Environnement
HERUNA-DJASNA	: Nom du groupement des pisciculteurs à Bongor
ILOD	: Instance Locale d'Orientation et de Décision
INSEED	: Institut National de la Statistique, des Etudes Economiques et Démographiques
IPPTE	: Initiative des Pays Pauvres Très Endettés
MEP	: Ministère de l'Environnement et de la Pêche
MPIEA	: Ministère de la Production, de l'Irrigation et des Equipements Agricoles
ORSTOM	: Office de la Recherche Scientifique et Technique d'Outre-Mer
ODD	: Objectif de Développement Durable
ODD2	: Objectif de Développement Durable N°2
OMVSD	: Office de Mise en Valeur de la Plaine de Satégui-Déressia
ONASA	: Office National de Sécurité Alimentaire
ONDR	: Office National de Développement Rural
OP	: Organisation de Producteurs
PNUE	: Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PAM	: Programme Alimentaire Mondial
PAN/LCD	: Programme d'Action Nationale de Lutte Contre la Désertification
PANA	: Programme d'Action Nationale d'Adaptation au Changement Climatique
PEECVN	: Projet d'Extension et d'Entretien de la Ceinture Verte de N'Djamena
PETAB	: Société Pétrole Aboul Hassenen

PFNL	: Produits Forestiers Non Ligneux
PIB	: Produit intérieur brut
PIDR	: Plan d'Intervention pour le Développement Rural
PNAE	: Plan National d'Action pour l'Environnement
PND	: Plan National de Développement
PNSA	: Programme National de Sécurité Alimentaire
PNSIR	: Plan National d'Investissement du Secteur Rural
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	: Programme des Nations-Unies pour l'Environnement
POPS	: Convention de Bâle sur les Produits organiques persistants
PRODALKA	: Programme de Développement Rural Décentralisé du Mayo Dallah, du Lac Léré et de la Kabbia
RGPH2	: Deuxième Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SAN	: Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
SBG	: Stratégie de Bonne Gouvernance
SEMAB	: Secteur Expérimental de Modernisation Agricole de Bongor
SEMALK	: Secteur Expérimental de Modernisation Agricole de Lai-Kélo
SNGFBT	: Stratégie Nationale de Gestion des Feux de Brousse au Tchad
SNPA/DB	: Stratégie Nationale et Plan d'Action de la Diversité Biologique
SNRP	: Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté
SNRP2	: Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté, deuxième phase
SNU	: Système des Nations Unies
SODELAC	: Société de Développement du Lac
SPP	: Société des Produits Pétroliers
SRN	: Société de Raffinage de N'Djamena
UICN	: Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UNICEF	: Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
VIH/SIDA	: Virus de l'immunodéficience Humaine/Syndrome de l'Immuno-Déficience Acquis
ZMDH	: Zone de Mise en Défens Halieutique
ZPI	: Zone de Protection Intégrale

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 : PROJECTIONS DES POPULATIONS DE 2009 A 2030 PAR SEXE ET MILIEU DE RESIDENCE (HYPOTHESE MOYENNE).....	14
TABLEAU 2 : QUELQUES INDICATEURS DEMOGRAPHIQUES DE 2009 A 2030.....	14
TABLEAU 3 : ÉVOLUTION DU NIVEAU DE COUVERTURE DES BESOINS EN CEREALES, DE LA CAMPAGNE AGRICOLE 2000/2001 A LA CAMPAGNE AGRICOLE 2016/2017	17
TABLEAU 4 : EVOLUTION DE LA PRODUCTION D'ARACHIDE ET DE SESAME	18
TABLEAU 5 : CORRELATION ENTRE LA PRODUCTION AGRICOLE ET LA PLUVIOMETRIE	19
TABLEAU 6 : REPARTITION DU CHEPTEL PAR REGION SELON L'ESPECE ELEVEE	20
TABLEAU 7 : TAUX D'EXPLOITATION DES ESPECES ANIMALES	21
TABLEAU 8 : BESOINS EN POIDS DES VIANDES ET PRODUCTION EFFECTIVE POUR LA CONSOMMATION DES POPULATIONS.....	21
TABLEAU 9 : CONSOMMATION MOYENNE DE BOIS-ENERGIE PAR SOURCE	26
TABLEAU 10 : NIVEAU D'EQUIPEMENT EN MATERIELS AGRICOLES DE TRACTION ANIMALE	27
TABLEAU 11 : SUPERFICIES (EN HECTARE) DES PERIMETRES AMENAGES JUSQU'EN 2009	36
TABLEAU 12 : MATERIELS AGRICOLES DE TRACTION ANIMALE DELON LE TYPE PAR REGION DE DEVELOPPEMENT RURAL.....	44
TABLEAU 13 : REPARTITION DES TRACTEURS EN DEBUT DE CAMPAGNE 2016/2017 PAR ANTENNE PNSA SELON LES REGIONS.....	45
TABLEAU 14 : RENDEMENT DES TRACTEURS (EN HA) PAR ANNEE	45
TABLEAU 15 : ETAT DES TRACTEURS EN FIN DECEMBRE 2016.....	47
TABLEAU 16 : EXPERIENCES ET BONNES PRATIQUES DE QUELQUES PARTENAIRES DU SNU.....	54
TABLEAU 17 : ÉVOLUTION ANNUELLE DE L'ALLOCATION BUDGETAIRE AU MINISTERE DE L'AGRICULTURE DE 2011 A 2016 (EN MILLIERS).....	54
TABLEAU 18 : REPARTITION DES SYSTEMES D'ELEVAGE	59
TABLEAU 19 : PROJECTIONS DES BESOINS DE LA POPULATION EN CEREALES.....	66
TABLEAU 20 : ESTIMATION DES COUTS PAR AXE STRATEGIQUE SELON L'ANNEE (EN MILLIERS DE FCFA).....	72

LISTE DES GRAPHIQUES

GRAPHIQUE 1 :	ÉVOLUTION DU NIVEAU DE COUVERTURE DES BESOINS EN CEREALES, DE LA CAMPAGNE AGRICOLE 2000/2001 A LA CAMPAGNE AGRICOLE 2016/2017.....	17
GRAPHIQUE 2 :	ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION D'ARACHIDE ET DE SESAME DE 1999/2000 A 2014/2015.....	18
GRAPHIQUE 3 :	ÉVOLUTION DES PRODUCTIONS CEREALIERES ANNUELLES (TONNE) DE LA CAMPAGNE AGRICOLE 2000/2001 A LA CAMPAGNE AGRICOLE 2016/2017.....	56
GRAPHIQUE 4 :	ÉVOLUTION DES SUPERFICIES ANNUELLES (EN HECTARE) DES CULTURES CEREALIERES DE LA CAMPAGNE AGRICOLE 2000/2001 A LA CAMPAGNE AGRICOLE 2016/2017.....	56
GRAPHIQUE 5 :	PROJECTIONS DES BESOINS DE LA POPULATION EN CEREALES.....	66

LISTE DES CARTES

CARTE 1 :	CARTE ADMINISTRATIVE DU TCHAD.....	9
CARTE 2 :	CARACTERISTIQUES CLIMATIQUES (MILIEU PHYSIQUE ET RESSOURCES NATURELLES).....	11
CARTE 3 :	RESSOURCES MINIERES DU TCHAD.....	13
CARTE 4 :	SITUATION ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE (PERIODE DE DECEMBRE 2017 A MARS 2017).....	25
CARTE 5 :	SITUATION ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE (PERIODE PROJETTEE JUIN 2017 A SEPTEMBRE 2017).....	25

AVANT – PROPOS

Le Gouvernement de la République du Tchad, en lançant officiellement les Objectifs de développement durable (ODD) le 15 mai 2017, s'engage par ce geste solennel, à les mettre en œuvre. Les ODD ont été adoptés par les Chefs d'Etat et de Gouvernement du monde entier lors du Sommet spécial des Nations Unies sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 qui s'est tenu en septembre 2015, à New York.

L'objectif de développement durable 2 (ODD2) qui concerne la sécurité alimentaire, la nutrition et l'agriculture durable, appelle les pays membres des Nations Unies à élaborer et mettre en œuvre des politiques et des stratégies nationales spécifiques pour rendre plus cohérents et plus spécifiques leurs efforts visant à l'atteinte dudit objectif à l'horizon 2030. Treize (13) pays de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, dont le Tchad, se sont engagés avec l'appui du PAM à traduire en plan stratégique l'ODD2.

L'Examen Stratégique National Faim Zéro est un processus indépendant et conduit à travers une approche participative impliquant l'ensemble des parties prenantes, pour identifier les défis majeurs que doivent surmonter les pays afin de réduire la faim à zéro. L'Examen Stratégique National Faim Zéro est facilité dans chacun de ces Etats par une personnalité de renom (Anciens Présidents de la République, anciens Premiers Ministres ou anciens Présidents de l'Assemblée Nationale).

Par ailleurs, l'Examen Stratégique National Faim Zéro :

- Recense les lacunes au niveau des interventions, des ressources investies et des capacités institutionnelles à l'échelle nationale ;
- Propose des axes stratégiques prioritaires dans lesquels toutes les parties prenantes, y compris le PAM, pourraient intervenir pour appuyer le Tchad vers la réalisation de l'ODD2.

Les conclusions et les recommandations issues de l'examen stratégique national « faim zéro » orienteront la mise en œuvre des priorités nationales et régionales telles que définies par les politiques et stratégies nationales et le plan national de développement.

Pour mener à bien cet exercice stratégique, il est mis en place, au niveau du Tchad, à l'instar des autres pays d'Afrique, le dispositif suivant :

- Un Facilitateur en Chef, chargé de diriger les consultations avec les parties prenantes et d'assurer l'appropriation de l'Examen Stratégique National Faim Zéro par le Gouvernement et les Partenaires au développement ;
- Un Comité de pilotage ou Comité consultatif de haut niveau représentant les institutions gouvernementales, l'Assemblée Nationale, les Organisations de Producteurs, la Société civile, les Partenaires Techniques et Financiers et toute autre partie prenante ou expert en matière de sécurité alimentaire et de nutrition ;
- Un Comité technique ou taskforce composé de trois experts nationaux, responsable de la bonne conduite de l'examen stratégique, de la planification des consultations avec les parties prenantes, du suivi du processus et de la production du rapport final ;
- Une Equipe de chercheurs/consultants chargé de mener les études nécessaires afin de permettre la production du rapport final par le Comité technique.

La conduite de l'Examen Stratégique National Faim Zéro est appuyée par le PAM et d'autres Partenaires au développement. La mise en œuvre de la Stratégie Faim Zéro sera financée par le Gouvernement et les Partenaires Techniques et Financiers, le Secteur privé et par d'autres sources.

Relever le défi d'éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable constituent une préoccupation majeure de la Communauté internationale. C'est pourquoi, le Gouvernement de la République du Tchad, par le biais des membres du Comité de pilotage, a rassemblé ses efforts en vue d'apporter un soutien tant moral que politique aux fins de réaliser des programmes et projets pouvant permettre de faire du Tchad un Pays à l'abri de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition. Ainsi, dans une démarche méthodologique de recherche des voies et moyens adéquats pour

la réalisation de cette ambition, le Comité de Pilotage que j'ai l'honneur de présider s'est engagé avec la contribution du PAM à élaborer le document de l'Examen Stratégique national Faim zéro pour le Tchad dont le processus a été soutenu par les plus hautes Autorités de la République.

Le processus de l'Examen Stratégique National Faim Zéro a été financé par le PAM et exécuté par l'Association Tchadienne pour l'Etude de la Population (ATEP).

La mise en œuvre de ce processus est le résultat d'une démarche dont l'aboutissement traduit cette volonté affirmée et soutenue de tous les membres du Comité de Pilotage d'une part et de la participation effective d'un nombre important d'acteurs impliqués dans toutes les différentes phases du processus dont les Départements ministériels en charge du développement rural, d'autre part. Certes, cette démarche entreprise par le Comité de Pilotage et qui s'est traduite par l'élaboration du document de l'Examen Stratégique National Faim Zéro, avec l'appui du Comité Technique vise à assurer à chacun et chacune une meilleure condition de vie. Mais les efforts de tous les acteurs de développement à divers niveaux, dont je tiens ici à saluer l'engagement, seraient vains et notre vision « éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable », irréalisable, si chaque fille et chaque fils du TCHAD, ne faisaient de ce chantier d'élimination de la Faim un défi personnel et partagé.

Je profite de cette occasion pour exprimer la reconnaissance et la gratitude du Comité de Pilotage au PAM pour l'accompagnement dans la conduite du processus. Je voudrais enfin exprimer mes vifs remerciements à tous les acteurs non étatiques, aux ONG et Associations, aux Agences du Système des Nations Unies, aux Autorités administratives régionales, aux services publics régionaux et centraux ainsi que les Organisations de la Société Civile et les acteurs du secteur privé, pour leur disponibilité et leur participation effective dans le processus.

Je crois fermement à l'élimination de la Faim au Tchad à travers l'opérationnalisation de la Stratégie Faim zéro. Croyons-y, engageons-nous et avançons ensemble.

NASSOUR GUELENGDOUKSIA OUAIDOU
Facilitateur en Chef
Président Honoraire de l'Assemblée Nationale
Ambassadeur
Ancien Secrétaire Général de la CEEAC
Ancien Président de l'Assemblée Nationale
Ancien Premier Ministre

RESUME EXECUTIF

1. Le Gouvernement de la République du Tchad a lancé officiellement les Objectifs de Développement Durable (ODD) le 15 mai 2017.
2. L'Objectif de Développement Durable 2 (ODD2), à savoir "*Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable*" prend un sens particulier au Tchad car, de manière récurrente, une frange importante de la population tchadienne souffre de la faim et de la malnutrition sous toutes ses formes.
3. La pertinence de l'ODD2 est démontrée dans la "Vision 2030, le Tchad que Nous Voulons" énoncée comme **"Une Nation apaisée, unifiée dans sa diversité culturelle, résiliente par son économie transformée et offrant un cadre de Vie agréable à tous"** et dans le Plan National de Développement (PND 2017-2021) à travers l'Axe 3 qui traite du **"Développement d'une économie forte et compétitive"**.
4. Avec l'appui technique et financier du Programme Alimentaire Mondial (PAM), le Tchad a réalisé un Examen Stratégique National Faim Zéro dont l'objectif est d'identifier aussi bien les causes de la faim et de la malnutrition que les défis majeurs et de proposer des axes stratégiques d'action.
5. L'Examen Stratégique National Faim Zéro de la République du Tchad a été conduit à travers une approche participative et inclusive. Des consultations ont été consultées dans 21 des 23 régions du pays avec les autorités nationales et régionales, les responsables des services déconcentrés de l'Etat, des Organisations des Producteurs, des Associations de développement, le Secteur privé et les partenaires au développement.

Présentation générale du Tchad

6. Le Tchad est un pays enclavé caractérisé par une forte variabilité climatique dans le temps et dans l'espace. Il fait partie des pays les plus pauvres de la planète et occupe le 186^{ème} rang sur 188 pays (RNDH, PNUD, 2016) dans l'échelle de l'Indice de Développement Humain (IDH). Par ailleurs, il se classe au 1^{er} rang sur 186 pays vulnérables au changement climatique et au 8^{ème} rang sur 178 pays fragiles. L'indice global de la faim le classe 115^{ème} sur 116 pays.
7. La population du Tchad est passée de 6 279 931 habitants en 1993 (RGPH1, 1993) à 11 072 067 habitants en 2009 (RGPH2, 2009). Elle atteindra 16 244 513 habitants en 2020 et 23 044 112 habitants en 2030 (INSEED). Le taux d'accroissement naturel de la population de 2,5% en 1993 (BCR, 1995) est remonté à 3,6% en 2009 et baissera à 2,9% en 2050. La population est majoritairement féminine et jeune. En 2009, la population rurale représentait 78,2%. Cette proportion baissera à 72,5% en 2030 traduisant une urbanisation croissante quoique faible du pays.
8. La fécondité restée stable et élevée. En effet, l'indice synthétique de fécondité était de 7,1 enfants en 2009 et 7,0 enfants en 2015. Elle baissera à 6,8 enfants en 2020, 6,5 enfants en 2025 et 6,2 enfants en 2030 (INSEED). Résultant de cette forte fécondité, chaque année, de nombreux jeunes en âge de travailler arrivent sur le marché du travail.
9. La mortalité, en baisse continue, est encore élevée. Le taux de mortalité infantile était de 98 pour mille en 2009. Il baissera à 79,5 pour mille en 2020 et à 63,4 pour mille en 2030.
10. En raison de l'insécurité dans certains pays voisins, le Tchad accueille un important nombre des réfugiés principalement soudanais, centrafricains, nigériens, camerounais et nigériens, estimé à 400 700 en Juillet-Août 2017. Cet afflux massif de population étrangère constitue un facteur compromettant la réalisation de l'ODD2 en entraînant des crises humanitaires qui impactent sur la stabilité des denrées alimentaires.
11. Depuis son indépendance en 1960, le Tchad connaît une évolution politique marquée par de guerres civiles successives entraînant une insécurité alimentaire et nutritionnelle.

Etat de la sécurité alimentaire et de la nutrition.

12. La sécurité alimentaire et nutritionnelle est analysée à travers quatre piliers : (1) la disponibilité, (2) l'accessibilité, (3) la stabilité et (4) l'utilisation optimale des aliments.

13. Au Tchad, les productions annuelles de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de la foresterie ne suffisent pas à couvrir les besoins de la population au fil des temps. Les bilans céréaliers annuels font apparaître de nombreuses années de déficits souvent graves au cours des deux dernières décennies (9 années sur 17), entraînant une insécurité voire des crises alimentaires et nutritionnelles.

14. Les principales causes de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition sont : (i) la pauvreté des ménages en situation de précarité alimentaire, (ii) les déficits de production agricole, animale et halieutique résultant des systèmes de production extensifs peu performants et faiblement résilients aux aléas et au changement climatique, (iii) les crises pastorales qui provoquent de fortes mortalités des animaux, (iv) une alimentation non équilibrée du point de vue des normes nutritionnelles et sanitaires créant des anémies sévères et des troubles métaboliques et (v) l'enclavement des zones rurales qui entraîne l'inertie des marchés ruraux.

Revue des politiques et programmes de sécurité alimentaire et de nutrition.

15. Aussitôt après son indépendance en 1960, le Tchad a opté pour une planification de son développement économique et social. Ainsi, plusieurs politiques, stratégies et plans et programmes ont été élaborés et mis en œuvre avec l'appui de la communauté des Partenaires Techniques et Financiers. Le développement de l'économie rurale pour satisfaire les besoins alimentaires des populations tant rurales qu'urbaines a été un trait constant à travers les différents plans. Des investissements ont été réalisés dans l'agriculture, l'élevage, la pêche, les productions végétales ainsi que dans les secteurs d'appui à la production tels que les infrastructures de transport et les intrants agricoles.

16. Suite à la consultation sectorielle sur le développement rural en 1999 découlant de la Table ronde de Genève IV de 1998, les Bailleurs de fonds ont appuyé le Tchad dans l'élaboration et le financement de plusieurs programmes de développement du secteur rural. Cette assistance s'est poursuivie pour la mise en œuvre des programmes et projets structurants de la Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté, phases 1 et 2 qui a coïncidé avec le démarrage de l'exploitation pétrolière. Cela devait permettre la relance de l'économie nationale mais les résultats ont été mitigés accentués en raison de facteurs défavorables, notamment la résurgence de la rébellion armée et les effets du changement climatique. Par ailleurs, l'espoir suscité par la mise en œuvre du Plan National d'Intervention du Secteur Rural (PNISR, 2014-2020) afin de relever le défi de la sécurité alimentaire et nutritionnelle est compromis par les faibles financements mobilisés en faveur de ce plan.

17. Les cadres institutionnels, les mécanismes et structures de mise en œuvre des politiques, plans et programmes de production dans le secteur rural existent. Cependant, ils sont inopérants, pour la plupart, à cause de l'insuffisance de ressources nécessaires pour le financement des programmes visant l'augmentation durable de la production agricole, animale et halieutique ainsi que ceux de transformation de produits.

Rôle et place du secteur privé dans l'atteinte des objectifs de sécurité alimentaire et de la nutrition.

18. Les acteurs privés du domaine de la santé animale sont assez actifs mais leurs services ne couvrent pas suffisamment l'ensemble du territoire national. Des spécialistes de l'élevage, fonctionnaires ou non, avaient été financés pour s'installer à leur propre compte avec pour mandat d'assurer la vaccination. Bien que cette expérience ait bien démarré, les résultats n'ont pas comblé les attentes.

19. Dans le domaine forestier, les femmes se sont véritablement imposées dans la transformation des produits forestiers non ligneux qui apparaissent souvent comme des solutions pour atténuer les situations de pénurie d'aliments traditionnels autant que pour assurer des compléments alimentaires très nutritifs. Elles ont également été très entrepreneurantes dans le domaine halieutique.

20. Le secteur privé est présent dans certaines filières agricoles (coton, sucre, boissons) et assurent la transformation des produits.

21. Au cours des dernières années, le secteur privé manifeste un engouement pour l'agriculture. Toutefois, l'importance et la nécessité de l'approvisionnement en intrants et en matériels de production ne sont pas suffisamment prises en compte. De même, bien que des dispositions légales pour le développement des

chaînes de valeurs dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, de la foresterie existent, certains maillons de la transformation agroalimentaire manquent de financements adéquats.

Insuffisances en matière de sécurité alimentaire et de nutrition.

22. Des efforts importants ont certes été faits en matière de législation et réglementation pour la mise en œuvre cohérente des politiques, plans et programmes en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle, mais le cadre reste incomplet, notamment en ce qui concerne le foncier rural. De plus, la mise en œuvre des instruments juridiques adoptés rencontre d'énormes difficultés liées à la faiblesse de financements mobilisés.

23. Par ailleurs, il convient de relever l'omniprésence de certains Partenaires Techniques et Financiers dans l'orientation stratégique des programmes lors de leur conception hypothéquant ainsi leur alignement sur les priorités nationales. De toute évidence, les résultats et l'impact de tels programmes sont limités.

24. Bien souvent, la mise en œuvre de programmes aussi bien financés sur les ressources intérieures que sur les ressources extérieures ne se fait pas selon le concept de la gestion axée sur les résultats. En conséquence, la plupart des réformes institutionnelles, financières, foncières et juridiques engagées pour l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle n'ont toujours pas abouti.

25. Il est donc souhaitable d'améliorer les conditions de mise en œuvre des programmes de coopération dans le cadre de l'exécution de la feuille de route proposée pour l'application des recommandations découlant du présent Examen Stratégique National Faim Zéro.

Cadre institutionnel et recommandations pour améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition.

26. Le défi de la sécurité alimentaire et de la nutrition amène à proposer un "Commissariat à la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle". Cette structure stratégique devrait assurer la gouvernance globale en la matière y compris le suivi-évaluation. Elle sera créée par une loi et sera dotée d'une autonomie financière et d'un conseil d'administration. Elle jouira d'une personnalité morale.

27. Au regard des insuffisances relevées, il est recommandé de mettre en œuvre des actions regroupées en six axes stratégiques : (i) Maîtrise et Gestion de l'Eau, (ii) Intensification, diversification et régionalisation des productions agro- sylvo-pastorales et halieutiques, (iii) Promotion et la compétitivité des Filières par le renforcement des capacités des acteurs clés, (iv) Gestion des crises et renforcement de la résilience des populations vulnérables, (v) Amélioration de l'état nutritionnel de tous les groupes vulnérables à l'aide d'une approche multisectorielle, (vi) Promotion de l'Emploi des Jeunes ruraux et l'autonomisation de la Femme.

28. La mise en œuvre des six axes stratégiques est impérative pour réduire la faim à zéro d'ici 2030. Elle requiert non seulement **une volonté politique forte mais également un engagement réel et constant. Cela est nécessaire pour développer des capacités organisationnelles et une gouvernance efficace et mobiliser des ressources financières** destinées à soutenir les petits producteurs.

29. Le coût global de mise en œuvre de ces axes stratégiques est estimé à **Trois mille neuf cent soixante-neuf milliards sept cent dix-neuf millions huit cent cinquante mille FCFA (3 969 719 850 000 FCFA).**

INTRODUCTION

30. Les Objectifs de Développement Durable (ODD) ont été officiellement lancés par le Gouvernement de la République du Tchad le 15 mai 2017. Des 17 Objectifs, l'OOD2 est celui qui à "*Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable*". A l'instar des autres pays de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, le Tchad a entrepris avec l'appui technique et financier du Programme Alimentaire Mondial (PAM), le processus intitulé "Examen Stratégique National Faim Zéro de la République du Tchad".

31. L'Examen Stratégique National Faim Zéro de la République du Tchad est conduit selon une approche participative impliquant les parties prenantes de la sécurité alimentaire et nutritionnelle tant au niveau national que des régions afin d'identifier les causes de la faim et de la malnutrition, de relever les défis majeurs et de proposer des axes stratégiques d'actions en cohérence avec la "Vision 2030, le Tchad que nous voulons".

32. Le Tchad est un pays subsaharien de l'Afrique centrale enclavé et d'une superficie de 1 284 000 de km². Sa population est estimée à 14 millions d'habitants en 2016 dont 50,6% de femmes avec un taux de croissance annuel de 3,6% (INSEED, RGPH2). La population rurale représente 78,1%.

33. Le pays est l'un des plus pauvres de la planète. Il est classé 185^e sur 188 pays selon l'Indice de Développement Humain (IDH), 1^{er} sur 186 pays vulnérables au changement climatique et 115^e sur 116 pays selon l'indice global de la faim.

34. Le climat est tropical et subdivise le pays en trois zones climatiques : (i) la zone saharienne au nord avec une pluviométrie annuelle inférieure à 100 mm, (ii) la zone sahélienne avec une pluviométrie qui se situe entre 100 et 600 mm par an et (iii) la zone soudanienne au sud qui reçoit entre 600 et 1400 mm de précipitations.

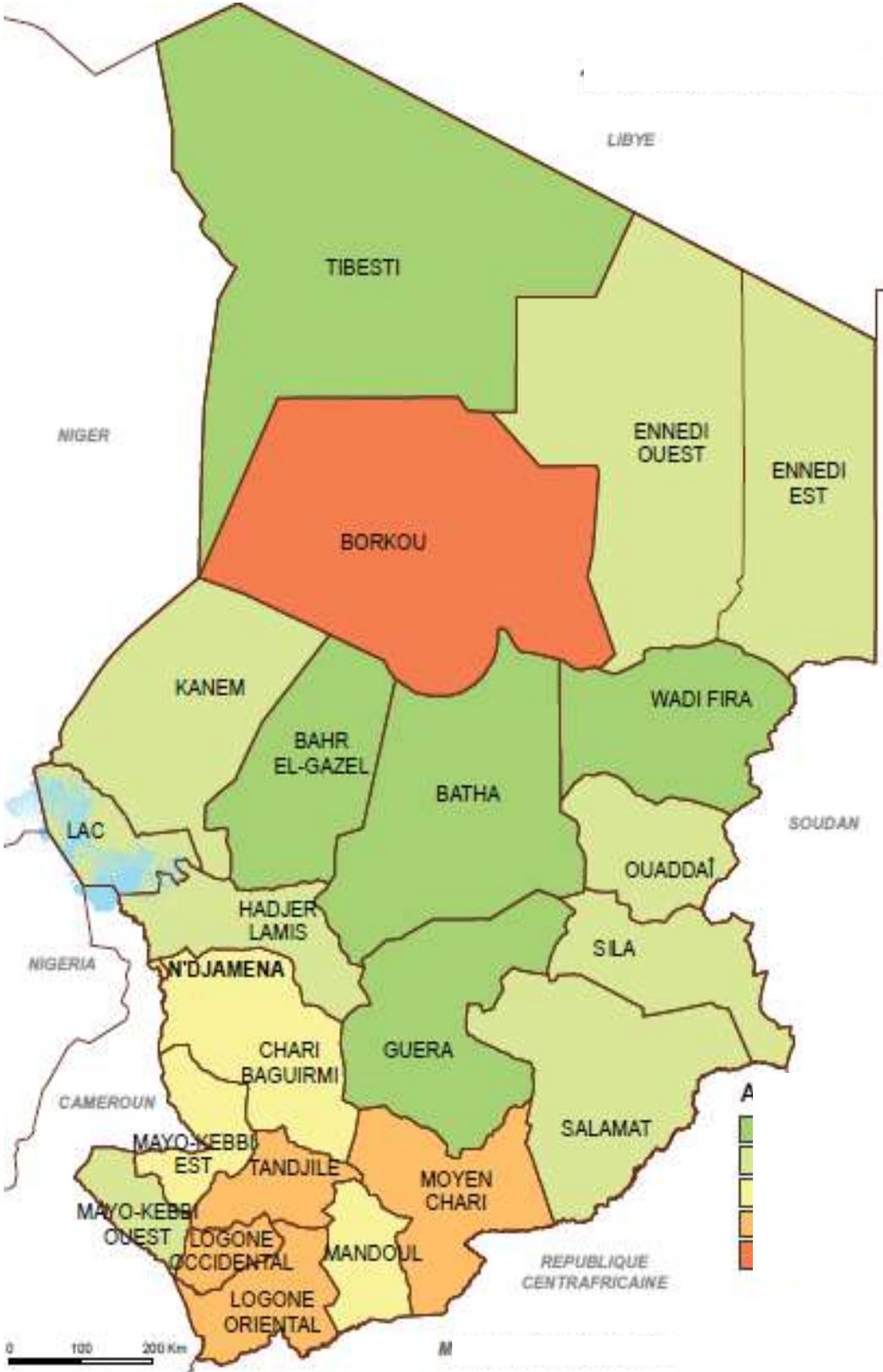
35. L'économie tchadienne est essentiellement basée sur l'agriculture, l'élevage, la pêche et la valorisation des produits forestiers ligneux et non ligneux ainsi que l'exploitation pétrolière depuis 2003. En 2015, la contribution des productions agricoles, animales, halieutiques et forestières au PIB était de 29,1%.

36. Le potentiel de production agroalimentaire est considérable et susceptible de couvrir les besoins des populations. Il se traduit par : 39 millions d'hectares cultivables (soit 30% du territoire) dont 5,6 millions d'hectares de terres irrigables avec 435 000 hectares de terres facilement irrigables, 84 millions d'hectares de pâturages naturels qui alimentent un cheptel de 94 millions de têtes de bétail et 23 millions d'hectares de formations forestières naturelles qui abritent une faune encore abondante et variée, 22,4 millions d'hectares d'aires protégées et 7 millions d'hectares de superficies productrices de ressources halieutiques avec une très grande variété d'espèces de poisson et 20 millions de mètres cube d'eaux souterraines renouvelables annuellement ainsi que des aquifères exploitables estimés entre 260 et 550 milliards de m³.

37. Cependant, une frange importante de la population tchadienne est en insécurité alimentaire et nutritionnelle : la prévalence de la Malnutrition Aigüe Globale (MAG) est de 11,2% (au-dessus du seuil d'alerte de 10% fixé par l'OMS). Les productions agricoles sont soumises à des contraintes naturelles, notamment les aléas climatiques, les dégâts des ennemis des cultures dont les oiseaux granivores. Par ailleurs, plusieurs contraintes techniques et économiques limitent le niveau de production et d'accessibilité des aliments. Il s'agit notamment de : (i) faible niveau d'équipements des producteurs ; (ii) techniques culturales non appropriées ; (iii) faiblesse de la recherche agronomique et de la vulgarisation ; (iv) insuffisance de financement ; (v) faible niveau des prix des produits agricoles ; (vi) faible niveau d'échanges et de circuits de commercialisation.

38. Le présent rapport est structuré en six (6) chapitres : (i) la présentation générale du pays, (ii) l'analyse de la situation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle (iii) la revue des politiques et programmes de sécurité alimentaire et nutritionnelle, (iv) le rôle et place du secteur privé dans l'atteinte des objectifs de sécurité et la nutrition, (v) l'analyse des insuffisances de la sécurité alimentaire et de nutrition, et (vi) la proposition du cadre institutionnel et les recommandations pour améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition.

Carte 1 : Carte administrative du Tchad



CHAPITRE 1 : PRESENTATION GENERALE DU TCHAD

1.1. Situation géographique

39. D'une superficie de 1 284 000 km², le Tchad est compris entre le 8^{ème} et le 24^{ème} degré de latitude nord, d'une part, et le 14^{ème} et le 24^{ème} degré de longitude est d'autre part. Le pays est enclavé sans façade maritime, limité au nord par la Lybie, au sud par la République Centrafricaine, à l'est par le Soudan et à l'ouest par le Cameroun, le Nigéria et le Niger. N'Djamena, la capitale est située à 1765 km du port maritime le plus proche, Port Harcourt au Nigéria, à 2 060 km de Douala au Cameroun, à 2 975 km de Pointe Noire au Congo et à 2 400 km du Port Soudan sur la Mer Rouge.

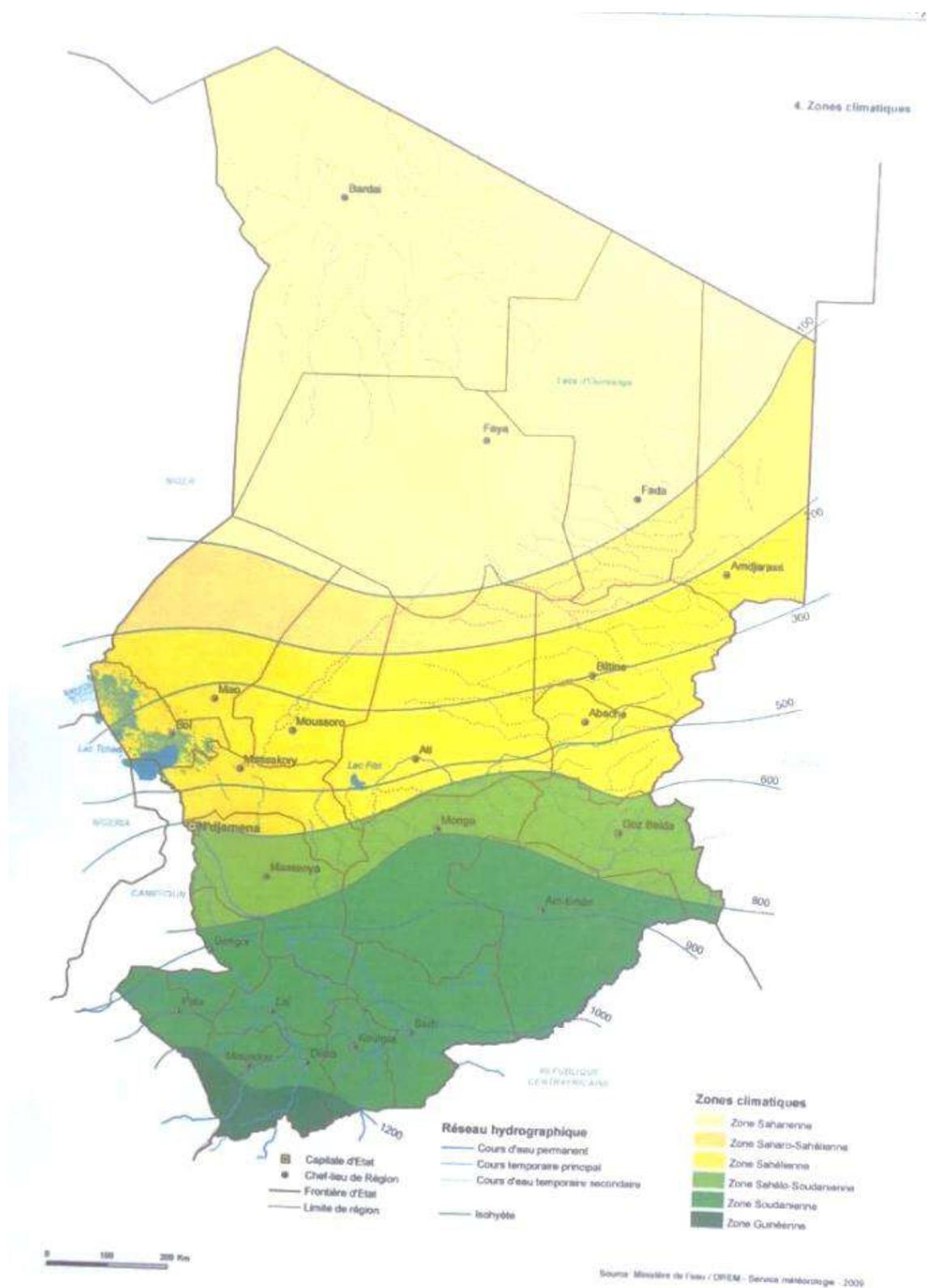
40. Le Tchad est divisé en trois zones climatiques : (i) la zone saharienne désertique au nord, (ii) la zone sahélienne au centre et (iii) la zone soudanienne au sud (carte ci-dessous). La zone saharienne, comprise entre le 14^{ème} parallèle et la frontière libyenne, représente 47% de la superficie totale. La pluviométrie ne dépasse pas 100 mm par an, les sols généralement nus se caractérisent par des dunes et ergs du désert saharien. C'est la zone où la densité de la population est la plus faible.

41. La zone sahélienne au centre occupe 43% de la superficie totale. La pluviométrie varie entre 300 et 600 mm par an et dure au plus trois mois. La végétation est celle de la savane arbustive du type sahélo soudanien. L'élevage constitue l'activité la plus importante. La culture du mil et de l'arachide y est pratiquée dans les ouadis. La population est composée de cultivateurs sédentaires et d'éleveurs nomades.

42. La zone soudanienne couvre 10% de la superficie totale du pays. Les pluies y dépassent 600 mm par an et peuvent atteindre 1400 mm. La végétation est de type soudano-guinéen se présente comme savane à karité et néré avec des étendues herbeuses dans les zones inondables. On y produit du riz, de l'arachide, du sésame et d'autres produits vivriers ainsi que le coton. La population se compose d'agriculteurs ou de pasteurs sédentaires.



Carte 2 : Caractéristiques climatiques (milieu physique et ressources naturelles)



Source : Atlas du Tchad - Août 2013

43. Le Tchad dispose d'un réseau hydrographique dense. Les deux principaux cours d'eau sont les fleuves Chari et Logone et cinq principaux lacs sont le Lac Tchad, le Lac Fitri, le Lac Iro, le Lac Léré et le Lac Tikem. Les ressources en eau sont constituées des cours d'eau permanents ou semi permanents, des nappes souterraines et des eaux de surface. Près des trois quarts du pays sont constitués de terrains sédimentaires contenant plusieurs nappes. Le volume des eaux souterraines varie de 263 à 455 milliards de m³ par an, avec un renouvellement de 20,6 milliards de m³. Le pays est donc suffisamment doté de ressources en eau mais leur exploitation reste encore faible.

44. Les forêts couvrent 600 000 ha et les parcs nationaux 492 520 ha. Les trois parcs offrant le plus de variétés d'espèces animales sont les parcs de Zakouma dans les régions du Salamat et du Guéra, celui de Manda dans la région du Moyen Chari et le parc de Séna-Oura dans la région du Mayo Kebbi Ouest.

45. La superficie des terres cultivables est estimée à 39 millions d'hectares, soit 30% du territoire national dont seulement 4,5 millions d'hectares (soit 11,5%) sont annuellement cultivés. Les zones irrigables totalisent environ 5,6 millions d'hectares. Seulement 43 000 ha sont aménagés en périmètres agricoles : 6 000 ha en maîtrise totale d'eau et 37 000 ha en maîtrise partielle. L'ambition du gouvernement tchadien est d'atteindre d'ici 2021 l'aménagement de 257 000 ha. Il apparaît donc que les ressources en terres irrigables sont largement sous exploitées.

1.2. Situation socio-économique

46. Avant l'exploitation du pétrole en 2003, le taux de croissance moyen de l'économie était d'environ 3%. A partir de cette date, la croissance moyenne est proche de 9%. Depuis le dernier trimestre de 2014, année où la croissance du PIB était de 6,9%, l'économie tchadienne subit de façon plus marquée les conséquences de la baisse des cours du pétrole brut et de l'insécurité causée par la secte Boko Haram ; le taux de croissance en 2015 est estimé à 1,8% selon le FMI.

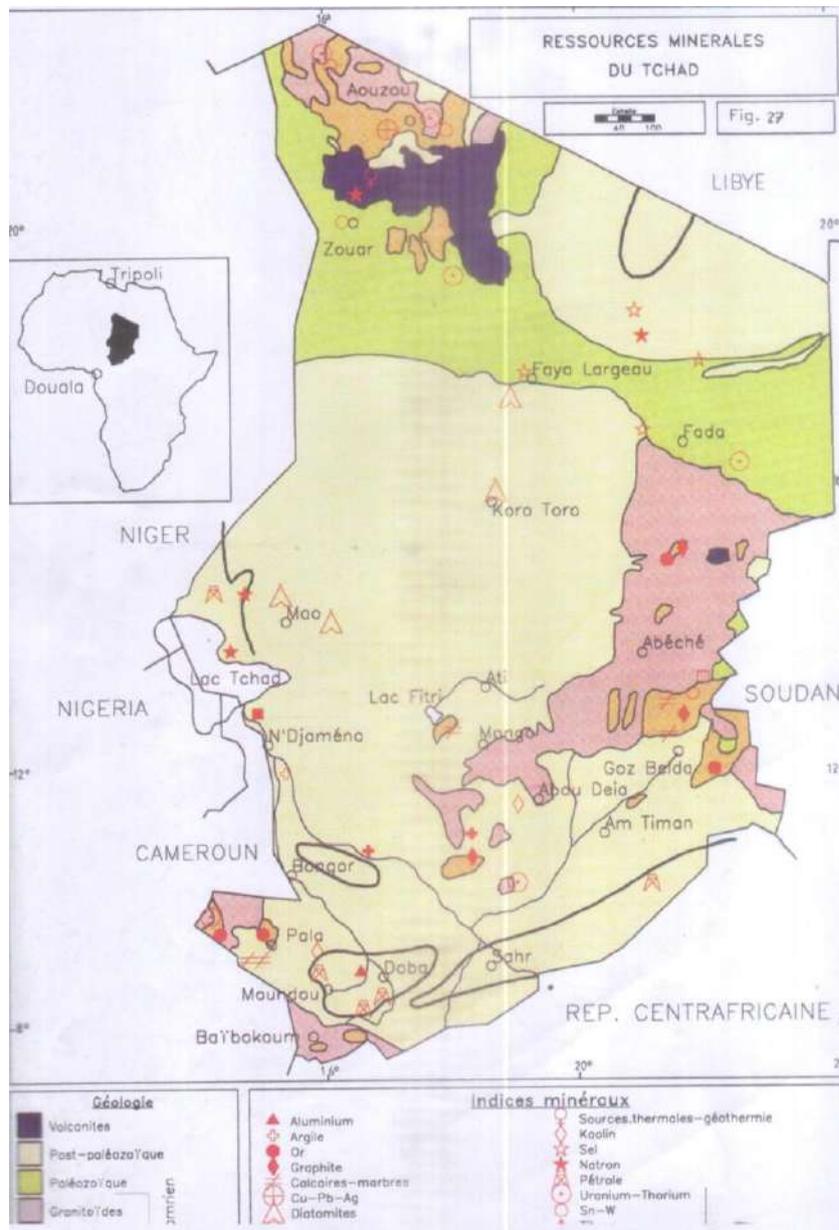
47. L'économie du Tchad se caractérise par une dépendance vis-à-vis du secteur rural (agriculture, élevage, pêche avec une contribution au PIB estimée à 29,1% en 2015). Le secteur informel est dominant et représente plus de 70% de la valeur ajoutée totale.

48. Le secteur primaire (agriculture et élevage) a été le moteur de la croissance du PIB non-pétrolier, avec une croissance annuelle moyenne de 3,5% sur la période 2003-2007. Les conditions climatiques favorables (sauf en 2004), les progrès de l'irrigation, l'équipement des exploitations agricoles, la construction de puits pastoraux et de stations de pompage, une demande de produits agricoles portée par un début d'urbanisation et par les marchés régionaux expliquent la croissance du PIB primaire hors pétrole. Par ailleurs, le Tchad dispose des potentialités en matière de sel, de natron, de l'or, de l'uranium notamment dans le Borkou, l'Ennedi, le Tibesti et le Mayo-Kebbi ainsi que le calcaire, le kaolin, le marbre, etc (carte 3).

49. Le secteur secondaire très peu développé renferme les industries cotonnières, de manufacture des cigarettes, de production de l'eau, de l'électricité et des boissons des brasseries et d'abattage de d'animaux. Il existe des PME dans l'agro-industrie, la fabrication des matériaux de construction, les BTP, le commerce, le transport, etc

50. Conscient que le pétrole étant une ressource au prix volatile, le Gouvernement a entrepris un vaste programme d'investissements dans le renforcement des capacités humaines, dans la construction et la réhabilitation des infrastructures de base (routes, centres de santé, établissements scolaires, etc.), dans la réhabilitation et la modernisation de l'agriculture et de l'élevage. Les efforts ainsi entrepris visant la diversification de la base de l'économie et l'amélioration des conditions de vie de la population ont abouti à une réduction de la pauvreté de l'ordre de 8 points de pourcentage entre 2003 (55%) et 2011 (47%).

Carte 3 : Ressources minières du Tchad



Source: Imrich KUQNIR / CNAR, 1995

1.3. Evolution démographique

51. La population du Tchad était de 11 072 067 habitants en 2009 (RGPH2, 2009) contre 6 279 931 habitants en 1993 (RGPH1) et 14 millions en 2016 (projections INSEED, 2014). Elle atteindra 16 244 513 habitants en 2020 et 23 044 112 habitants en 2030. Le taux d'accroissement de la population est passé de 1,4% en 1964 (service statistique, 1966) à 2,5% en 1993 (BCR, 1995) à 3,6% en 2009 et redescendra à 2,9% en 2050, selon les mêmes projections de l'INSEED.

52. Près de la moitié de la population (47%) vit sur seulement 10% de la superficie du pays. La densité moyenne varie de 0,1 habitant/km² dans la Région du Tibesti à 77,3 habitants/km² dans la région du Logone Occidental (RGPH2, 2009). Elle sera de 12,7 habitants par km² en 2020 (projections INSEED, 2014). Le tableau 1 donne les projections de population de 2009 à 2030 par sexe, par milieu de résidence ainsi que la proportion de la population urbaine.

Tableau 1 : Projections des populations de 2009 à 2030 par sexe et milieu de résidence (Hypothèse moyenne)

Année	Sexe			Milieu de résidence		
	Masculin	Féminin	Total	Urbain	Rural	% Urbain
2009	5 467 085	5 604 982	11 072 067	2 411 156	8 660 911	21,8
2010	5 668 049	5 801 451	11 469 500	2 542 406	8 927 093	22,2
2011	5 876 234	6 004 379	11 880 614	2 665 217	9 215 397	22,4
2012	6 092 153	6 214 408	12 306 561	2 793 589	9 512 972	22,7
2013	6 315 618	6 431 033	12 746 650	2 927 481	9 819 169	23,0
2014	6 546 755	6 654 089	13 200 844	3 066 996	10 133 848	23,2
2015	6 786 021	6 884 063	13 670 084	3 212 470	10 457 614	23,5
2016	7 032 311	7 120 003	14 152 314	3 363 534	10 788 780	23,8
2017	7 286 344	7 362 731	14 649 076	3 520 661	11 128 415	24,0
2018	7 548 902	7 613 141	15 162 044	3 684 377	11 477 667	24,3
2019	7 820 817	7 872 152	15 692 969	3 855 240	11 837 729	24,6
2020	8 103 402	8 141 111	16 244 513	4 034 054	12 210 460	24,8
2021	8 397 455	8 420 936	16 818 391	4 221 416	12 596 975	25,1
2022	8 702 958	8 711 759	17 414 717	4 417 534	12 997 184	25,4
2023	9 020 035	9 013 702	18 033 737	4 622 647	13 411 090	25,6
2024	9 348 740	9 326 807	18 675 547	4 836 967	13 838 581	25,9
2025	9 689 390	9 651 366	19 340 757	5 060 832	14 279 925	26,2
2026	10 043 211	9 988 391	20 031 602	5 295 020	14 736 583	26,4
2027	10 409 987	10 337 620	20 747 607	5 539 611	15 207 996	26,7
2028	10 789 554	10 698 899	21 488 453	5 794 720	15 693 733	27,0
2029	11 181 792	11 072 114	22 253 906	6 060 480	16 193 426	27,2
2030	11 586 779	11 457 333	23 044 112	6 337 131	16 706 981	27,5

Source : INSEED, Projections démographiques 2009-2050, T1 : niveau national, juillet 2014

53. L'indice synthétique de fécondité évolue de 7,1 enfants en 2009 à 7 enfants en 2015, 6,8 enfants en 2020, 6,5 enfants en 2025 et 6,2 enfants en 2030. Cette tendance à la baisse de cet indice résulte de l'augmentation de l'âge moyen à la reproduction (30 ans), de l'utilisation des méthodes contraceptives dont le taux passe de 4,8 en 2009, à 11,6 en 2020 et à 21,6 en 2030, ce qui mettra le Tchad sur la trajectoire du dividende démographique.

Tableau 2 : Quelques indicateurs démographiques de 2009 à 2030

Indicateurs	Année				
	2009	2015	2020	2025	2030
Indice synthétique de fécondité	7,1	7,0	6,8	6,5	6,2
Age moyen de la procréation	29,9	28,9	28,9	28,9	28,9
Prévalence de la contraception (ensemble des méthodes)	4,8	6,6	11,6	16,6	21,6
Espérance de vie à la naissance (hommes)	51,6	52,3	53,7	55,6	57,7
Espérance de vie à la naissance (femmes)	53,4	53,4	54,4	56,4	58,4
Espérance de vie totale	52,4	52,9	54,0	56,0	58,0
Taux de mortalité infantile	98,0	87,9	79,5	71,0	63,4
Taux de mortalité infanto juvénile	161,0	142,5	127,4	112,7	98,7
Taux brut de natalité	49,6	47,9	46,2	45,4	44,1
Taux brut de mortalité	14,8	13,6	12,2	10,9	9,8
Taux d'accroissement naturel	3,6	3,4	3,4	3,4	3,4
Temps de doublement	19,0	20,5	20,8	20,5	21,0

Source : INSEED (RGPH2, 2009) Principaux indicateurs globaux issus de l'analyse thématique. Juillet 2012

1.4. Situation régionale

54. La coopération régionale est capitale pour le Tchad du fait de son enclavement, d'une part, et pour fournir des débouchés à ses produits agricoles et animaux, d'autre part. Le Tchad est membre de la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC), de la Communauté Économique et Monétaire des États de l'Afrique Centrale (CEMAC), de la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT), de l'Autorité du Bassin du Niger (ABN) et du Comité Permanent Inter-États de Lutte Contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS).

1.5. Évolution politique, administrative et institutionnelle

55. Le Tchad a accédé à l'indépendance le 11 août 1960. Aussitôt, il a connu une instabilité politique jusqu'en 1990 caractérisée par des rébellions successives entraînant l'insécurité alimentaire et nutritionnelle.

56. Le Tchad était administrativement subdivisé en préfectures, sous-préfectures, postes administratifs, cantons et villages. En 1996, le peuple tchadien a opté pour un état unitaire fortement décentralisé subdivisé en régions, départements, sous-préfectures, cantons et villages. Cependant, l'État est encore fortement centralisé et les services administratifs sont largement concentrés dans la capitale.



CHAPITRE 2 : ETAT DE SECURITE ALIMENTAIRE ET LA NUTRITION SUIVANT LES CIBLES DE L'OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT DURABLE 2

2.1. Concept de sécurité alimentaire

57. Le concept de "sécurité alimentaire" défini au Sommet Mondial de l'Alimentation (Rome, 1996), réaffirmé par le Comité de Sécurité Alimentaire mondiale (CSA) en 2013 et formulé comme "la sécurité alimentaire existe lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, la possibilité physique, sociale et économique de se procurer une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins et préférences alimentaires pour mener une vie saine et active" repose sur quatre (4) piliers : la disponibilité, l'accessibilité, la stabilité et l'utilisation optimale. L'insécurité alimentaire et nutritionnelle survient quand l'un des quatre (4) piliers n'est pas respecté.

58. La disponibilité (quantités suffisantes d'aliments, qu'ils proviennent de la production intérieure, d'importations ou d'aides) est constituée de l'ensemble des ressources alimentaires produites, en stock ou importées pour une période de référence. C'est l'offre alimentaire qui peut être suffisante ou insuffisante par rapport aux besoins qui constituent la demande alimentaire.

59. La stabilité (capacités d'accès et donc des prix et du pouvoir d'achat, des disponibilités et de la qualité des aliments et des régimes alimentaires) est assurée par des productions suffisantes et régulières, des approvisionnements des marchés, des systèmes commerciaux et de distribution performants.

60. L'accessibilité (capacités de produire sa propre alimentation et donc de disposer des moyens d'un pouvoir d'achat suffisant pour le faire, capacité d'échange et d'approvisionnement) est l'ensemble des voies et moyens de se procurer des aliments.

61. L'utilisation optimale (des aliments et des régimes alimentaires des points de vue nutritionnel, sanitaire, mais aussi sociaux et culturels) traduit la notion de la qualité nutritionnelle et le niveau de satisfaction des besoins énergétiques.

62. Les résultats de certaines études et enquêtes (HEA, ENSA, SMART, EDS-MICS) montrent qu'il existe une forte corrélation entre la pauvreté et l'insécurité alimentaire. Ces deux phénomènes touchent particulièrement les populations rurales et les couches sociales les plus démunies en milieu urbain.

2.2. Disponibilité d'aliments

2.2.1. Disponibilité d'aliments d'origine végétale

63. Au cours des 20 dernières années les productions céréalières et d'autres cultures vivrières sont irrégulières et constituent un important facteur de fragilité (tableau 3). Sur les dix-sept dernières campagnes agricoles, huit ont été excédentaires. Durant les années déficitaires, une grande partie des populations rurales n'a pas accès au marché.

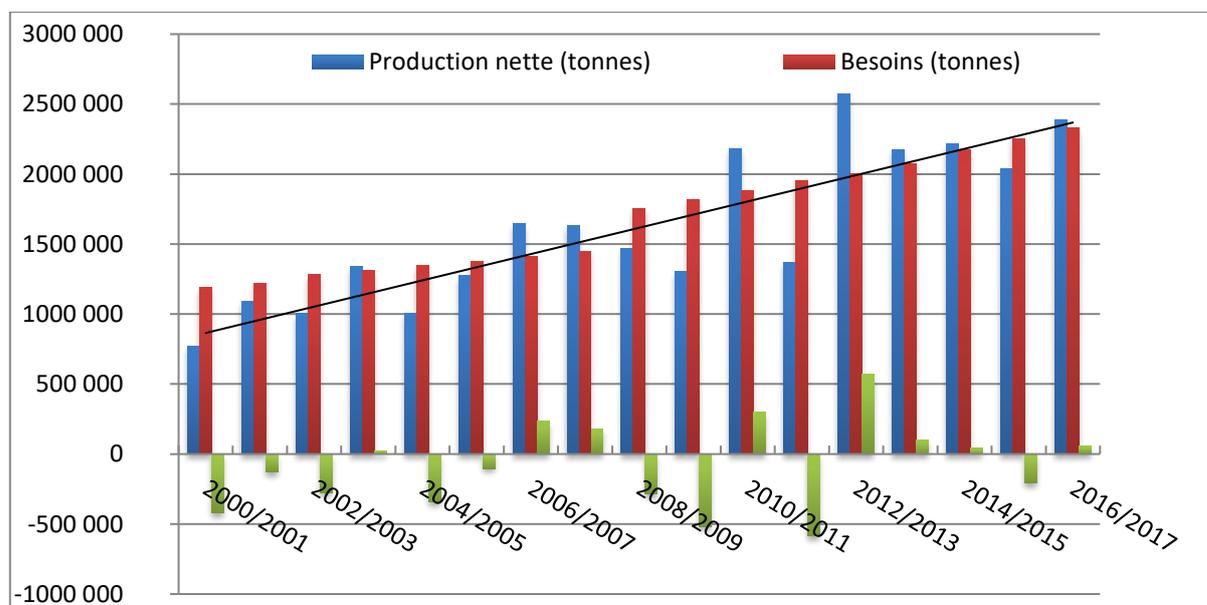
64. Les productions agricoles évoluent en dents de scie comme avec une tendance générale à la hausse (graphique 3). A l'issue des campagnes agricoles 2010-2011 et 2012-2013, les plus importants excédents de productions ont été enregistrés. Les déficits les plus importants ont été relevés suite aux campagnes agricoles 2009-2010 (-515 910 tonnes) et 2011-2012 (-581 333 tonnes).

Tableau 3 : Évolution du niveau de couverture des besoins en céréales, de la campagne agricole 2000/2001 à la campagne agricole 2016/2017

Campagne agricole	Production brute (tonnes)	Semences et pertes (tonnes)	Production nette (tonnes)	Population	Besoins (tonnes)	Écart (tonnes)
2000/2001	929 152	160 743	768 409	7 478 735	1 189 119	-420 710
2001/2002	1 320 885	228 513	1 092 372	7 665 704	1 218 847	-126 475
2002/2003	1 217 740	210 669	1 007 071	7 857 346	1 280 551	-273 480
2003/2004	1 617 339	279 799	1 337 540	8 053 780	1 312 565	24 975
2004/2005	1 212 905	209 832	1 003 073	8 255 124	1 345 379	-342 306
2005/2006	1 543 609	267 044	1 275 565	8 461 503	1 379 013	-103 448
2006/2007	1 991 122	344 464	1 646 658	8 673 040	1 413 489	233 169
2007/2008	1 972 035	341 162	1 630 873	8 889 866	1 448 826	182 047
2008/2009	1 778 825	307 737	1 471 088	9 112 113	1 755 340	-284 252
2009/2010	1 575 117	272 495	1 302 622	11 072 067	1 818 532	-515 910
2010/2011	2 640 814	456 861	2 183 953	11 469 500	1 883 999	299 954
2011/2012	1 657 182	286 692	1 370 490	11 880 614	1 951 823	-581 333
2012/2013	3 100 000	527 000	2 573 000	12 746 650	2 004 104	568 896
2013/2014	2 622 364	445 802	2 176 562	13 200 844	2 076 252	100 310
2014/2015	2 669 653	453 841	2 215 812	13 670 084	2 173 535	42 277
2015/2016	2 452 528	410 930	2 041 598	14 152 314	2 250 218	-208 620
2016/2017	2 873 600	488 512	2 385 088	14 649 076	2 329 206	55 885

Source : Direction de la Production et des Statistiques Agricoles (DPSA/MA)

Graphique 1 : Évolution du niveau de couverture des besoins en céréales, de la campagne agricole 2000/2001 à la campagne agricole 2016/2017



Source : Graphique obtenu sur la base des données de l'ONDR et DPAS

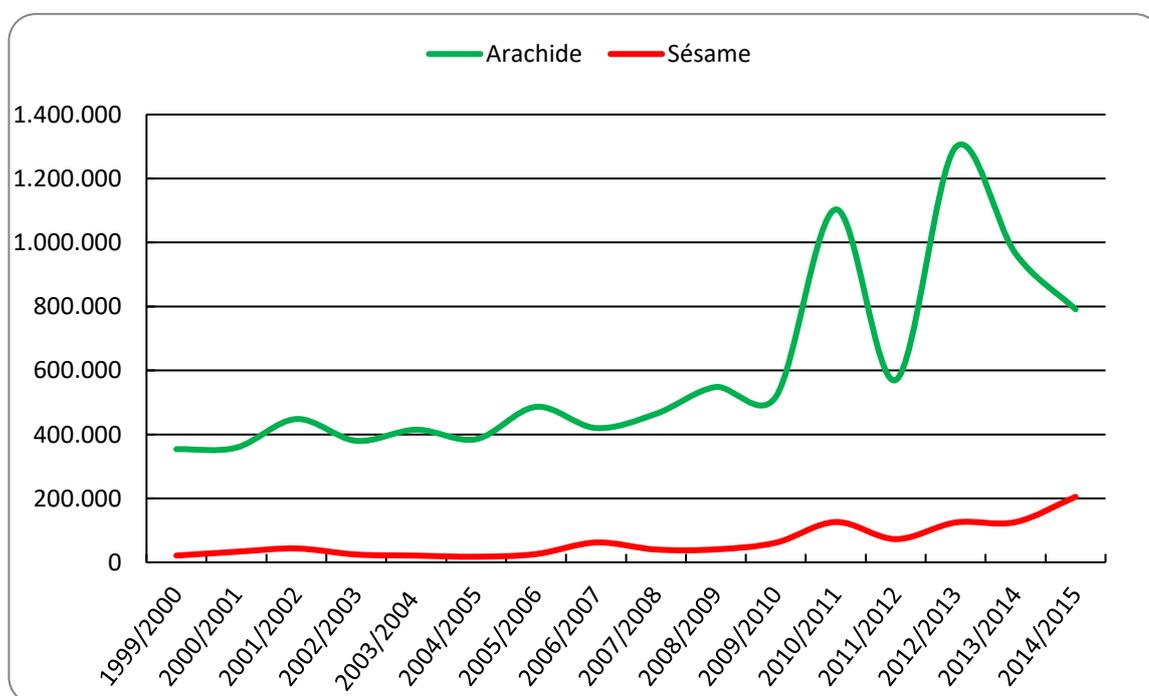
64. La production d'arachide et de sésame (tableau 4) couvre largement les besoins de la population et les excédents sont exportés chaque année aussi bien vers les pays voisins que lointains.

Tableau 4 : Evolution de la production d'arachide et de sésame

Campagne agricole	Spéculation	
	Arachide	Sésame
1999/2000	353 927	21 218
2000/2001	358 791	33 014
2001/2002	448 089	43 390
2002/2003	379 968	24 493
2003/2004	414 868	21 062
2004/2005	385 103	17 548
2005/2006	486 255	25 902
2006/2007	420 016	62 050
2007/2008	464 328	40 041
2008/2009	548 342	40 517
2009/2010	517 449	61 415
2010/2011	1 103 314	126 039
2011/2012	569 929	72 609
2012/2013	1 297 712	124 625
2013/2014	965 162	125 881
2014/2015	791 088	204 848

Source : ONDR, DPSA et SODELAC

Graphique 2 : Evolution de la production d'arachide et de sésame de 1999/2000 à 2014/2015



65. Les productions sont tributaires de la pluviométrie compte tenu du faible niveau d'utilisation des intrants (semences améliorées, engrais, pesticides, etc.). En effet, il a été démontré une forte corrélation entre la production agricole et la pluviométrie (tableau 5).

Tableau 5 : Corrélation entre la production agricole et la pluviométrie

Culture	Zone soudanienne (Tandjilé & Mayo-Kebbi Ouest)	Zone sahélienne Centre (Hadjer Lamis & Chari Baguirmi)	Zone sahélienne Est (Salamat)
Riz	0,43		
Pénicillaire	0,58	0,81	0,85
Sorgho	0,87	0,91	-0,84
Berbéré	0,83	0,88	0,96
Maïs	0,94	0,86	-0,81

Source : Calculs effectués sur la base des données de l'ONDR et DPSA

66. L'intensification des productions est encore faible bien que la culture attelée ait été introduite depuis 1950, les tracteurs il y a quelques années et que des périmètres agricoles aménagés soient mis en valeur. Ceci ne suffit pas encore à corriger les effets néfastes du changement climatique.

67. La Revue du Secteur Rural (2017) relève que *"les difficultés alimentaires sont liées en partie à la faiblesse des performances des systèmes de production agro-sylvo-pastoraux et halieutiques très vulnérables aux chocs climatiques notamment l'insuffisance et la mauvaise répartition des pluies dans le temps et dans l'espace"*. De même, *"la forte croissance démographique (3,6% par an) et du cheptel que connaît le pays accroît la pression foncière avec comme résultat une occupation continue des superficies cultivées, des rendements stagnants ou de plus en plus décroissants et l'expansion sur des terres marginales non adaptées à la culture pluviale"*.

68. Les productions maraîchères connaissent un développement spectaculaire ces dernières années. Elles sont pratiquées en contre saison et constituent une opportunité importante d'amélioration de la productivité du travail et des systèmes productifs. Les productions maraîchères sont souvent sources de diversification et de transformation des systèmes de production, d'une part, et d'amélioration des revenus en milieu paysan, d'autre part. La consommation des produits maraîchers diversifie l'alimentation, ce qui est très important du point de vue de l'équilibre alimentaire des populations.

69. La production des fruits est moins bien appréhendée que celle des légumes. Les mangues et les agrumes constituent une part importante de la production fruitière. Aussi, ces dernières années, on observe une tendance au développement de l'arboriculture fruitière familiale ainsi que l'implantation de vergers (manguiers et agrumes notamment) par des agro-entreprises.

70. La disponibilité d'aliments d'origine végétale est aléatoire à cause des systèmes de production agricole reconnus peu performants. L'agriculture familiale, principale pourvoyeuse de nourriture à la population tchadienne, ne bénéficie pas encore d'appuis suffisants pour son intensification.

71. Le Gouvernement a mis en place l'Office National de Sécurité Alimentaire (ONASA) chargé de gérer le Stock National de Sécurité Alimentaire pour les réponses au profit de la population en cas de crises ou d'insécurité alimentaire et nutritionnelle. L'Office dispose d'une capacité de stockage de 35 000 tonnes et il devrait construire et réhabiliter 500 magasins communautaires de stockage. Le niveau du stock national de sécurité alimentaire devrait se situer à 100 000 tonnes. Compte tenu des déficits de productions importants par rapport aux besoins des populations relévés ci-haut, il est convenu de porter le niveau de stock national de sécurité à 500 000 tonnes afin que l'ONASA soit en mesure de faire face à d'éventuelles crises alimentaires extrêmes.

72. Les défis à relever en matière de disponibilité des aliments d'origine végétale consistent à la réhabilitation et à la création d'autres aménagements hydro-agricoles, à faciliter l'accès aux intrants agricoles (semences améliorées, des engrais des produits phytosanitaires), à désenclaver les localités, à diversifier les productions en vue d'élargir la gamme des produits de consommation et à disposer d'infrastructures de transformation et de conservation des produits.

2.2.2. Disponibilité des produits d'origine animale

73. Le Tchad dispose d'un potentiel de production animale très important. L'élevage occupe une place importante dans l'économie nationale et emploie plus de 40% de la population totale dont 80% de ruraux. Il est la principale source de revenus des populations des zones semi-arides les plus défavorisées.

74. Selon les résultats du dernier recensement général de l'élevage de 2015, le cheptel tchadien compte 94.092.783 têtes de bétail et 34.638.609 têtes de volaille (poule, canard, oie, pintade et pigeon) (tableau 6).

74. Les productions animales contribuent de diverses manières à la lutte contre la faim et la malnutrition. En effet, elles améliorent l'alimentation de la population en lui apportant des protéines nobles indispensables à son développement corporel. Elles génèrent des revenus en facilitant l'accès à la nourriture et à l'acquisition d'intrants pour l'agriculture et contribuent par la traction animale à la préparation des sols et à la fumure en vue d'augmenter les rendements agricoles.

Tableau 6 : Répartition du cheptel par région selon l'espèce élevée

Région	Bovins	Ovins	Caprins	Camelins	Equins	Asins	Porcins	Volaille
Batha	4 268 714	3 273 951	2 999 584	912 951	113 549	227 842		2 072 316
Borkou	338 073	1 670 439	1 506 359	1 243 247	101 712	209 616		539 435
Chari-Baguirmi	1 645 654	1 131 051	1 091 804	31 924	65 660	107 486	59 923	2 221 386
Guera	1 308 618	766 481	1 390 785	66 333	57 865	147 668		1 238 830
Hadjer- Lamis	1 841 028	1 177 558	1 543 302	56 834	72 891	133 445		1 271 511
Kanem	1 745 311	1 987 703	2 107 955	467 663	100 228	245 239		696 781
Lac	2 080 248	980 306	3 039 149	102 100	60 247	242 777		1 031 998
Logone Occidentale	332 165	322 336	364 022	3 717	2 532	2 325	98 234	1 573 383
Logone Orientale	1 194 985	1 248 839	1 722 018	6 138	12 606	30 120	789 309	5 755 978
Mandoul	665 156	413 889	597 397	3 636	9 789	20 543	138 775	1 668 937
Mayo-Kebbi Est	1 248 136	1 197 749	1 841 877	20 907	29 202	55 882	135 296	5 121 074
Mayo-Kebbi Ouest	783 534	530 985	689 950	7 321	2 582	28 090	158 246	2 174 030
Moyen-Chari	465 538	148 552	346 404	8 137	4 152	9 679	46 126	734 853
Ouaddai	2 119 020	2 569 953	2 791 917	100 067	131 247	413 589		1 885 932
Salamat	1 503 291	925 103	877 825	90 927	70 397	133 173		1 296 731
Tandjile	398 470	323 069	631 178	1 304	17 915	17 017	224 740	2 198 864
Wadi Fira	1 258 654	3537 754	2 255 374	898 478	83 277	221 109		854 662
N'djamena	99 386	120 056	120 591	650	1 607	1 637	10 529	418 463
Barh- El - Ghazal	664 155	720 033	814 986	237 309	46 980	126 084		351 250
Ennedi Est	46 979	1 088 869	1 069 943	496 346	15 399	82 638		31 095
Ennedi Ouest	82 214	1 104 297	804 736	1 299 612	21 777	66 431		346 618
Sila	719 689	1 033 371	1 439 026	117 759	48 944	216 930		1 033 363
Tibesti		258 759	724 755	269 449	2 942	64 891		121 118
Total	24 809 018	26 531 103	30 770 964	6 442 809	1 073 500	2 804 211	1 661 178	34 638 608

Source : RGE 2015 / Ministère de l'Elevage

75. L'exploitation du cheptel tchadien se résume à la production du bétail de commerce, de viande, du lait, des œufs et à la fabrication des cuirs et des peaux. Les taux d'exploitation des différentes espèces

sont très faibles, exceptées les volailles (tableau 7). Le taux d'exploitation des bovins très faible (13%) traduit le mode d'élevage sentimental pratiqué au Tchad.

Tableau 7 : Taux d'exploitation des espèces animales

Espèce	Taux d'exploitation (%)
Bovins	13
Ovins	28
Caprins	30
Camelins	7
Porcins	7
Volailles	90

Source : Enquête SEDES, 1976

76. La production de viande est chroniquement déficitaire par rapport aux besoins de consommation de la population (tableau 8). La production est restée presque stable alors que l'effectif de la population ne cesse d'augmenter. En conséquence les déficits s'amplifient.

Tableau 8 : Besoins en poids des viandes et production effective pour la consommation des populations

Année	Population	Besoins (Kg)	Production (Kg)	Ecart (Kg)
2008	9 112 113	136 681 695		
2009	11 072 067	166 081 005	31 773 682	-134 307 323
2010	11 469 500	172 042 500	22 156 066	-149 886 434
2011	11 880 614	178 209 210	23 672 029	-154 537 181
2012	12 306 561	184 598 415	29 350 714	-155 247 701
2013	12 746 650	191 199 750	24 413 147	-166 786 603
2014	13 200 844	198 012 660	26 675 492	-171 337 168
2015	13 670 084	205 051 260	24 348 735	-180 702 525
2016	14 152 314	212 284 710	24 727 022	-187 557 688

Source : MEPA, 2016

77. La disponibilité en lait par personne et par an est estimée à 26,1 kg en 2002 ; la moyenne africaine est de 26,8 kg. La production de lait est variable au cours de l'année à l'alimentation des vaches, très abondante en saison des pluies et faible en saison sèche. Les vaches laitières produisent en moyenne 2 à 3 litres par jour pendant 7 mois dans l'année. La production du lait au Tchad est une activité artisanale pratiquée par les femmes des éleveurs. Une importante part de cette production (60%) est destinée à l'autoconsommation des ménages. La production laitière de chamelles est également importante et mérite d'être signalée. Le lait des chamelles est très apprécié par les populations nomades et transhumantes du Sahara et du Sahel. La vente de lait permet aux éleveurs de se procurer de revenus monétaires qu'ils utilisent pour satisfaire leurs besoins.

78. Une étude des chaînes de valeurs élevage au Tchad, réalisée par la Banque Mondiale en février 2014 estime les besoins de consommation nationale de lait à 290 000 tonnes par an. La production annuelle étant de 200 000 tonnes par an, le déficit à combler est de 90 000 tonnes par an.

79. Il faut noter que l'importation de lait en poudre et stérilisé est en augmentation. Mais les besoins en lait ne semblent pas entièrement couverts.

80. La production nationale des œufs de poules est estimée à 3600 tonnes en 2000, ce qui représente 90 millions d'œufs de 40 grammes soit 14,45 œufs/habitant. La consommation moyenne des œufs est de 9,1 kg/habitant/an. Elle est respectivement de 9 et 10 kg/habitant/an dans les villages et les villes. .

81. La poule locale produit annuellement, en moyenne, 70 œufs, et atteint un poids moyen de 1000 à 1200 grammes à l'âge de 8 à 10 mois. Quant à la pintale, la production moyenne annuelle est de 80 œufs. Dans les fermes d'aviculture moderne implantées à N'Djaména une poule produit 220 œufs par an et les poulets de chair atteignent un poids vif de 1,5 kg à 2 kg en dix semaines.

82. Au Tchad, on dénombre environ 140 espèces de poissons. Le potentiel en ressources piscicoles est évalué entre 144 000 et 288 000 tonnes par année suivant la pluviométrie selon une étude du sous-secteur de la pêche et de la pisciculture réalisée par CIMA International/SOGEC en 2002.

83. La production de ce secteur est estimée à 60 000 tonnes par an au minimum pendant les périodes de sécheresse contre 100 000 tonnes par an en période de pluviométrie normale. Une partie de la production de l'ordre de 40 à 50% est exportée surtout au Nigeria et en RCA à travers des circuits informels. Le reste est consommé à l'intérieur du pays. La consommation du poisson par habitant est de 5,5 kg/an au plan national et de 7 kg/an en milieu urbain, ce qui est faible par rapport à la moyenne de la sous-région du Sahel (9,6 kg).

84. La production de poisson est très variable en fonction des périodes, du comportement des poissons par rapport au niveau des cours d'eau et des moyens de pêche utilisés. La production moyenne est de 10 sacs de 25 à 30 kg par an chez les pêcheurs amateurs, alors qu'elle peut atteindre 2 à 3 sacs de 25 à 30 kg par mois en année normale chez les pêcheurs professionnels ou un à deux sacs de 25 à 30 kg par mois en année de faible crue.

85. La pêche contribue à la lutte contre la faim et la malnutrition en améliorant la qualité de l'alimentation des populations par l'apport de protéines indispensables au développement corporel et à la santé. Il procure des ressources financières permettant l'accès à d'autres denrées alimentaires et aux besoins courants du ménage.

86. Le prix du poisson est fonction de l'espèce, du mode de transformation et de la période de l'année considérée. Le poisson frais, périssable est commercialisé avec une faible valeur marchande. Par contre, la commercialisation du poisson fumé ou séché se fait à travers un circuit assez structuré. Il peut être acheté aux pêcheurs par des grossistes locaux qui le écoulent sur les marchés urbains, notamment à N'Djaména aux détaillants. Une partie de la production est acheminée par les pêcheurs eux-mêmes dans les grands marchés régionaux pour la vendre à des grossistes.

87. La pêche est une activité lucrative à la fois pour les populations les pêcheurs, les commerçants et l'administration. Cependant, la surpêche entraîne la baisse de la productivité piscicole des plans d'eau.



88. La production artisanale de la spiruline (*Spirulina platensis*) dans les eaux natronnées des régions du Lac et du Kanem est une opportunité exceptionnelle de développement d'une aquaculture prometteuse. Cette algue exploitée de manière traditionnelle par les communautés rurales entre dans les habitudes alimentaires des populations.

2.3. Stabilité des aliments

89. Au Tchad, la grande partie des productions vivrières est autoconsommée par les populations rurales. La stabilité des approvisionnements des produits alimentaires dans l'espace (équilibre entre les zones excédentaires et les zones déficitaires) est compromise par de multiples facteurs : mauvais état du réseau routier, tracasseries administratives le long du parcours, absence des crédits commerciaux, mauvais fonctionnement de l'ONASA, faibles capacités de stockage familial et villageois, etc.

90. La hausse des prix des denrées alimentaires sur les marchés locaux en raison de l'insuffisance de l'offre nationale, des pertes post-récoltes, de la spéculation des commerçants véreux, de l'enclavement du pays et de la faible accessibilité de certains marchés ruraux et zones de production constitue une contrainte pour la stabilité des produits céréaliers (mil, sorgho, riz, maïs) surtout en période de soudure.

91. L'état d'insécurité dans certains pays frontaliers du Tchad provoque un afflux massif de réfugiés, retournés et déplacés conduisant à des crises humanitaires ayant des conséquences sur la stabilité des denrées alimentaires.

2.4. Accessibilité aux aliments

92. L'accessibilité des populations aux denrées alimentaires dépend du pouvoir d'achat des ménages et du dynamisme des marchés ruraux. Il varie d'une région à l'autre, d'une zone à l'autre et à l'intérieur d'une même zone, d'un ménage à l'autre.

93. Les producteurs vivant en système d'autoconsommation, sont confrontés à de sérieux problèmes d'approvisionnement en denrées alimentaires en période de soudure (juin à août), particulièrement les années durant lesquelles la pluviométrie s'avère mauvaise entraînant de faibles récoltes et la dégradation des pâturages. Les tensions entre l'offre et la demande en année de pénurie provoquent une augmentation généralisée des prix des produits alimentaires.

94. Depuis 2015, le Tchad connaît une crise économique et financière sans précédent liée à la chute du prix du brut de pétrole. Cette crise économique a également une dimension sociale liée à l'application des mesures de sortie de crise que le Gouvernement a prises et à la cherté du coût de la vie qui limitent l'accessibilité aux aliments de certaines catégories de populations. Le pouvoir d'achat des populations étant faible, on doit alors s'attendre à ce que de nombreux ménages soient en insécurité alimentaire chronique ou conjoncturelle.

2.5. Utilisation ou qualité des aliments

95. L'utilisation des aliments est le pilier de la sécurité alimentaire qui postule que si les aliments sont consommés, leur utilisation physiologique aboutit à une satisfaction des besoins alimentaires. Il prend en compte l'aspect sanitaire notamment l'accès à l'eau potable, à l'assainissement et la disponibilité de services de santé, toutes étant des conditions requises pour qu'une personne puisse rester en bonne santé et utiliser pleinement les aliments consommés (Stamoulis and Zezza, 2003). La notion d'utilisation recouvre également la qualité et la sécurité des aliments en vue d'un régime alimentaire équilibré et sûr.

96. La qualité nutritionnelle se décline sur deux plans : d'une part, la diversité et l'équilibre nutritionnel du régime alimentaire en termes de constituants nutritifs (glucides, lipides, protéides, vitamines et oligoéléments) et, d'autre part, l'hygiène des aliments. Chaque individu a des besoins alimentaires qui dépendent de son sexe, de son mode de vie, de son activité physique, de son âge. L'équilibre alimentaire demande une vision globale de ce que l'individu consomme. Une bonne alimentation résulte surtout de la régularité dans la prise quotidienne des repas et d'une alimentation variée.

97. Pour avoir une alimentation équilibrée, il faut apporter trois types d'aliments :

- Les aliments bâtisseurs nécessaires à la formation de la masse musculaire et de l'ossature du corps. On y trouve deux sous-groupes : les aliments riches en protéines d'origine animale (viande, œufs, poissons, poulets) et les aliments riches en calcium (lait, fromages).
- Les aliments énergétiques qui fournissent non seulement l'énergie nécessaire au fonctionnement des cellules du corps, mais aussi les substances de réserve. On y trouve deux sous-groupes : les aliments riches en matières grasses (beurre, huile, charcuterie) et les aliments riches en amidon ou en sucre (pain, pâtes, pommes de terre, riz, sucre).
- Les aliments fonctionnels qui apportent les fibres nécessaires au bon fonctionnement des intestins, les vitamines et les sels minéraux indispensables au métabolisme cellulaire (légumes, fruits).

98. La ration alimentaire doit respecter les équilibres essentiels. Il est conseillé de prendre trois repas par jour pour un apport énergétique reparté ainsi : 20 à 25% au petit déjeuner, 40 à 45% au déjeuner, 25 à 30% au dîner. La ration alimentaire moyenne d'un homme adulte ayant une faible activité physique est environ 2400 Kcal/jour.

99. L'établissement d'une ration alimentaire équilibrée comporte les apports en protéines animales, les apports en matières grasses, les apports en ions minéraux, en vitamines et en cellulose et les apports en complément énergétique. L'équilibre de la ration alimentaire a des implications non seulement sur la croissance des enfants, la maternité et la capacité de travail de la population, mais aussi sur la santé (obésité, résistance aux maladies, maladies cardiovasculaires, etc.). Il a été prouvé que les carences en vitamines et, de façon plus générale, l'absence de certains micronutriments est un frein au développement physiologique et mental. Cela compromet le système immunitaire, provoque des handicaps à la naissance et entraîne une vie où le plein potentiel physique et intellectuel n'est pas atteint (Conceição et al, 2010).

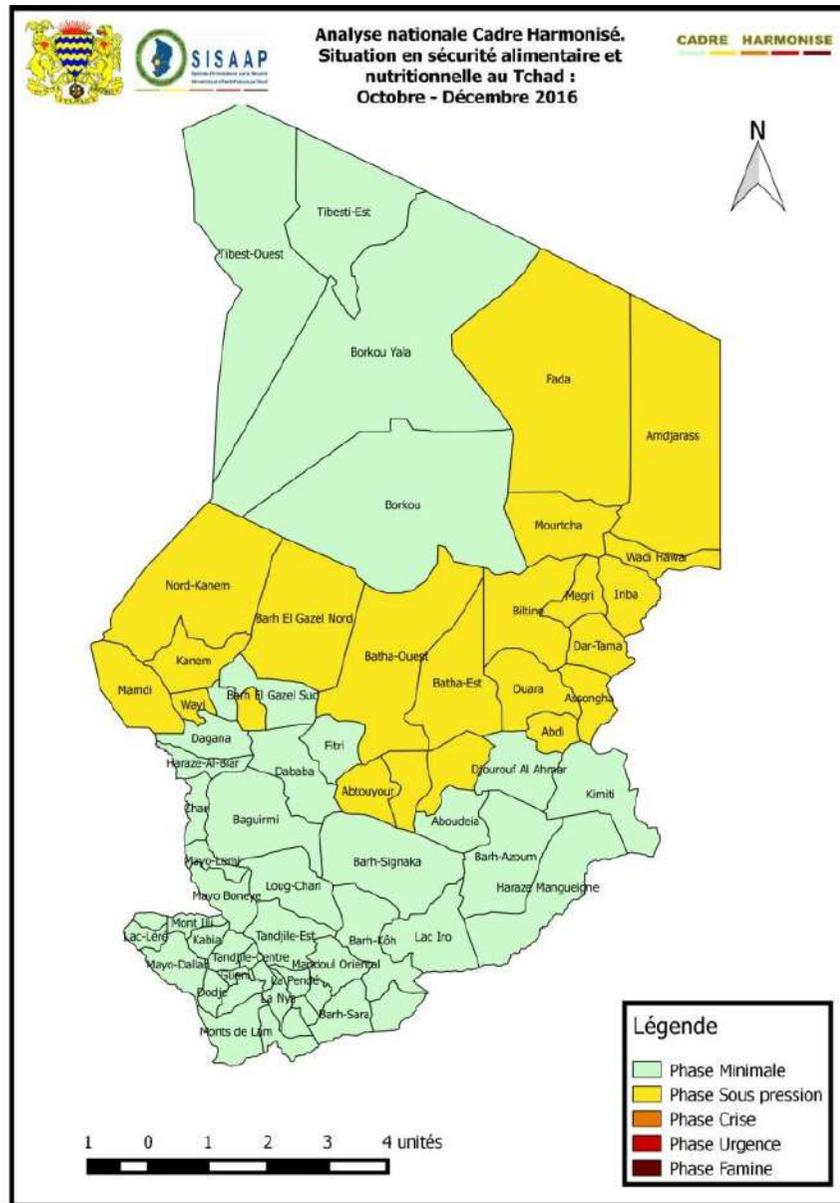
100. Les systèmes alimentaires répondent aux besoins nutritionnels de tous, tout en contribuant à la croissance économique. Le secteur agro-alimentaire a pour vocation première de nourrir convenablement les individus en améliorant la disponibilité, l'accès et la consommation d'aliments variés, sûrs et nutritifs, en ligne avec les recommandations alimentaires et les critères de durabilité environnementale. L'application de ces principes permet de renforcer la résilience et contribue au développement durable (FAO, 2015).

101. L'utilisation optimale des aliments par les individus dépend de plusieurs facteurs notamment du pouvoir d'achat, de modes de production, de l'état sanitaire des individus, du niveau de développement des filières agroalimentaires, des infrastructures routière.

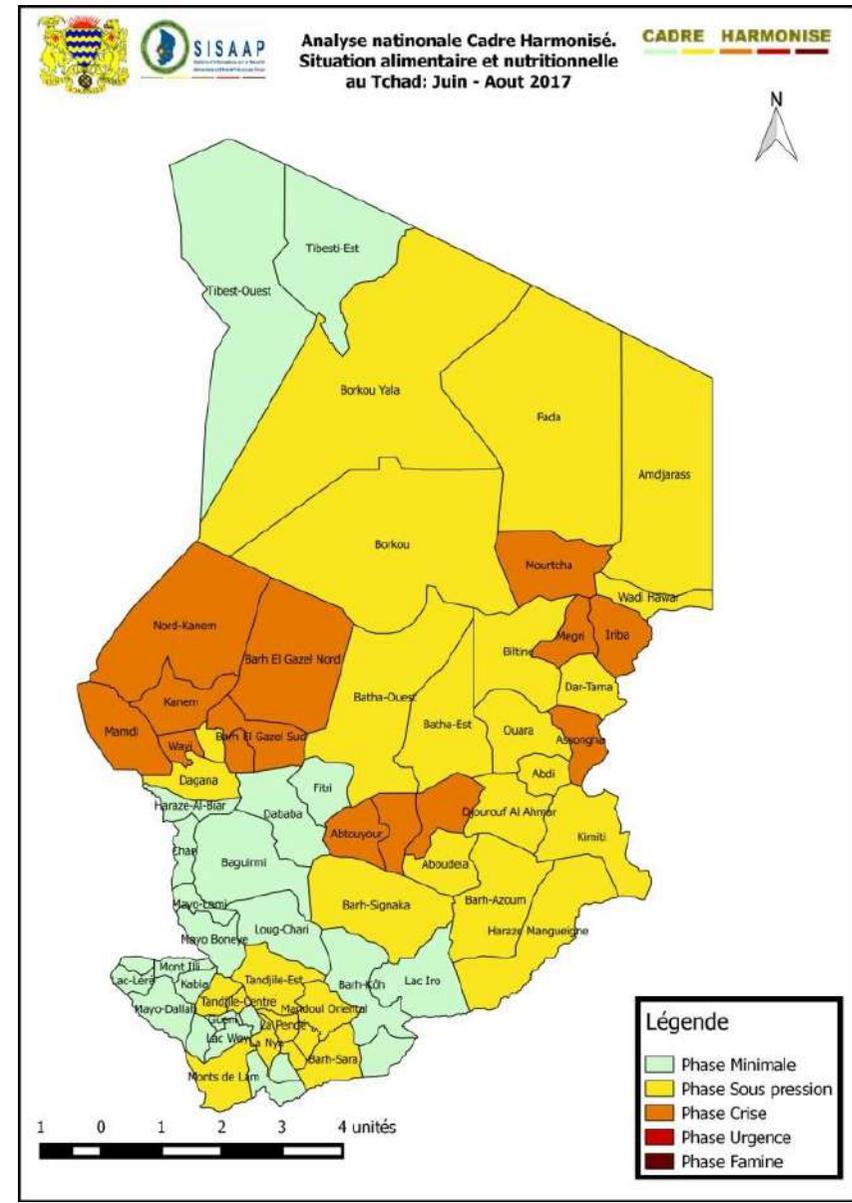
102. La situation alimentaire et nutritionnelle du pays se caractérise par de faibles disponibilités caloriques par personne et par jour. Selon l'enquête de sécurité alimentaire et de vulnérabilité structurelle (EVST-2009), la prévalence de l'insuffisance énergétique est de 31% au Tchad, ce qui signifie qu'une (1) personne sur trois (3) ne dispose pas du minimum d'énergie requis pour être en bonne santé et mener une activité physique normale. Ce minimum d'énergie pour le Tchad a été évalué à 1 725 cal par personne et par jour.

103. La malnutrition constitue un problème de santé publique et de développement majeur au Tchad au regard de son impact sur la santé, la croissance et le développement cognitif de l'enfant et à terme sa productivité. En dépit d'une tendance à la baisse, les résultats des enquêtes nutritionnelles (SMART) conduites entre 2010 et 2016 ont montré que les différentes formes de malnutrition à savoir le déficit pondéral (DP), la malnutrition chronique (MC) et la Malnutrition Aiguë Globale (MAG) ou l'émaciation affectent une frange importante de la population d'enfants de moins cinq ans et compromettent sérieusement leur potentiel de croissance et de développement et donc leur capacité de productivité à l'âge adulte.

Carte 4 : Situation alimentaire et nutritionnelle (période de décembre 2017 a mars 2017)



Carte 5 : Situation alimentaire et nutritionnelle (période projetée de juin à septembre 2017)



2.6. Disponibilité en énergie domestique

104. Le secteur forestier est actuellement la première source d'énergie domestique (tableau 9). L'accroissement de la population entraîne des besoins accrus de consommation en bois énergie qui sont couverts selon les régions. Cependant, certaines régions comme le Ouaddaï, le Bahr-El Gazal, le Lac, le Kanem, le Bourkou, les Ennedi Est et Ouest et surtout la ville de N'Djamena sont déficitaires.

105. Différentes études réalisées en 2011 sur le bois énergie au Tchad, en général, et dans le bassin d'approvisionnement de la ville de N'Djaména, en particulier, ont permis de déterminer la consommation moyenne du combustible ligneux par habitant (tableau 9). Il ressort des déficits de l'ordre de 5% par an pour la ville de N'Djamena et de 2,7% par an pour les zones rurales et périurbaines. En 2030, ces déficits vont doubler respectivement de l'ordre de -10,5% pour la ville de N'Djamena et de 5,25% pour les zones rurales et périurbaines. Autrement dit, les populations manqueraient d'ici 2030, de bois-énergie pour cuire leurs aliments en l'absence de sources d'énergie domestique alternatives, d'intensification des plantations de bois-énergie et/ou de restauration des écosystèmes dégradés.

106. Le Tchad produit du Gaz et Pétrole Lampant (GPL) et ne dispose que de sept (07) centres d'emplisseur dont six (06) à N'Djaména. Ceci est une contrainte à la distribution du gaz. Aussi, il existe un important potentiel en énergies renouvelables (ER) notamment le solaire et l'éolien. Du Nord au Sud du pays, l'ensoleillement est de 2.750 à 3.250 heures par an ; ce qui donne en moyenne 4 à 6 kilowatts/heure par mètre carré et par jour.

Tableau 9 : Consommation moyenne de bois-énergie par source

Source	Zones du Bassin	
	Ville de N'Djamena	Zones Rurales et péri urbaines
Bois de feu (kg)	0,36	0,96
Charbon de bois (kg)	0,244	0,12
Equivalent Bois énergie (kg)	2,07	1,8
Bois de feu (kg)	1,14	
Charbon de bois (kg)	0,03	
Bois-énergie équivalent (kg)	1,35	1,46
Ecart moyen entre les consommations du bois-énergie équivalent (en %/an)	-5,0	2,7

Source : AEDE/CILSS 2011

2.7. Productivité des petits producteurs

107. La Cible 2.3 de l'ODD2 prévoit "D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier des femmes, des autochtones, des exploitants familiaux, des éleveurs et des pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et facteurs de production, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emplois autres qu'agricoles".

108. Au Tchad, les petits producteurs ruraux assurent la quasi-totalité de la production alimentaire. Ils dirigent une exploitation familiale de production végétale, animale, halieutique ou de valorisation de PFNL, généralement, léguée de génération en génération, de père en fils, dans le cadre d'un système de gestion coutumière. Leurs systèmes de production sont résilients face aux changements climatiques et constituent un potentiel en matière d'emploi rural et de marchés animés. Ces petits producteurs sont regroupés dans de nombreuses organisations qui ont, cependant, besoin d'être structurées et renforcées.

2.7.1. Productivité des agriculteurs

109. Les exploitations des petits producteurs qui pratiquent l'agriculture familiale sont caractérisées par : (i) de faibles superficies cultivées (4 ha) ; (ii) des matériels agricoles rudimentaires pour la plupart ; (iii) une faible utilisation d'intrants agricoles améliorés et (iv) une faible capacité financière.

110. Bien que le potentiel en terres cultivables soit immense, l'exploitation agricole familiale n'emblave annuellement que 4,5 millions ha par an, toutes cultures confondues.

111. L'ONDR a continué à assurer la diffusion de matériel de culture attelée, malgré l'option de désengagement de l'Etat des fonctions commerciales qui devrait être assurées par le secteur privé. L'absence d'investissements en équipements agricoles d'attelage, a entraîné une baisse sensible de niveau d'équipement des producteurs en matériels agricoles (tableau 10). Pour la campagne agricole 2014/2015, les ratios de matériels sont de : 1 charrue pour 10 producteurs, 1 charrette pour 18 producteurs et 1 houe occidentale pour 25 producteurs. Chaque année, d'importants besoins non satisfaits sont exprimés par les producteurs.

Tableau 10 : Niveau d'équipement en matériels agricoles de traction animale

Régions de Développement Rural	Nombre Exploitations agricoles	Animaux de culture attelée	Charrue BP4	Charrette	Corps butteur	Ensemble Sarcleur	Porte-tout	Houe occidentale
RDRSE Sarh	168 810	272 448	72 555	33 907	13 500	3 025	10 888	213
RDRCS Moindou	493 509	192 141	70 242	21 499	7 235	526	15 338	
RDRSO Bongor	272 196	158 140	53 758	17 337	11 805	8 871	9 989	
RDRCO Massakory	592 159	126 468	51 049	51 438	0	51	19 104	65 223
RDRCE Mongo	378 608	35 379	5 942	14 340			10 346	26 230
RDRNE Abéché	333 785	28 165	9 850	6 690	43	44	1 822	24 684
Total	2 239 067	812 741	263 396	145 211	32 583	12 517	67 487	116 350

Source : ONDR, 2014/2015

2.7.2. Productivité globale des facteurs de production d'élevage

112. L'accroissement de la productivité de l'élevage est confronté à de nombreux facteurs : les aléas climatiques, l'insuffisance des infrastructures hydrauliques, le caractère contemplatif de l'élevage, le dysfonctionnement des services vétérinaires, l'absence de système efficace d'approvisionnement et de distribution d'intrants et matériels d'élevage, l'absence de plans de gestion des ressources pastorales et l'inexistence de législation et de réglementation adaptées devant guider les acteurs dans la gestion de l'espace pastoral et la valorisation efficace du cheptel. De plus, pour réaliser cet accroissement, il faudra fournir de l'alimentation du bétail et des soins préventifs et curatifs aux animaux.

2.7.3. Productivité des pisciculteurs et des aquaculteurs

113. Les activités piscicoles ont commencé au Tchad, après les dures années de sécheresse qui ont impacté négativement la production halieutique. Durant ces périodes de sécheresse où le poisson était disponible à des prix abordables mais rare, un intérêt nouveau pour la pisciculture a permis le financement de quelques projets d'ampleur limitée dans le sud du pays. La pisciculture artisanale pour couvrir les besoins alimentaires des populations démunies a été développée.

114. Les pratiques piscicoles sont basées sur une production extensive et ou semi-intensive. Les aliments utilisés dérivent des sous-produits de l'agriculture, de l'élevage et des déchets ménagers. Les régions productrices du riz comme la Tandjilé, le Mayo Kebbi géographique, le Logone géographique et les zones périphériques de N'Djaména sont propices à la pisciculture et l'aquaculture à cause de la facilité d'accès aux aliments des poissons.

115. Les espèces élevées en essai sont *Oreochromis niloticus*, *Tilapia zillii* (Carpe), *Clarias spp* (Silure), crocodile du Nil, certaines grenouilles. Ces espèces sont capturées dans les cours d'eau naturels du pays pour approvisionner les sites d'élevage.

116. Les mises en défens halieutiques (36 zones) sur les lacs Léré et Tréné (Mayo-Kebbi Ouest), Mouta, Tikem, Youé et Kabbia (Mayo-Kebbi Est) par le PCGRN, le PRODALKA et la DPA au profit des communautés rurales sont encouragées.



CHAPITRE 3 : REVUE DES POLITIQUES ET PROGRAMMES DE SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE

3.1. Politiques, stratégies, plans et programmes de développement rural

117. Depuis l'indépendance du Tchad en 1960, plusieurs politiques, stratégies, plans et programmes ont été élaborés et mis en œuvre avec l'appui de la communauté des Partenaires Techniques et Financiers. Ces différentes stratégies de développement ont un point commun : développer l'économie rurale pour satisfaire les besoins alimentaires des populations tant rurales qu'urbaines. Des investissements ont été faits dans l'agriculture, l'élevage, la pêche, les productions végétales ainsi que dans les secteurs d'appui à la production tels que les infrastructures de transport et les intrants agricoles.

3.1.1. Programme intérimaire 1964-1965

118. Dans ce programme, l'accent est mis sur les travaux de recherche en matière de production visant l'amélioration des cultures vivrières (recherches pédologiques et bio-climatologiques dans les polders du lac Tchad : salinisation des sols, érosions pluviales et éoliennes, études des phénomènes d'évaporation et d'évapotranspiration).

119. Dans le secteur de l'élevage, les études sont axées sur la persistance du virus bovipestique dans les viandes de boucherie, les recherches en vue de la promotion de l'élevage dans la zone méridionale (détermination de l'aire de la glossine), sur les recherches agrostologiques en vue de la détermination des différents types de pâturage et l'établissement d'une carte de pâturage, etc. Ce programme intérimaire se préoccupait déjà de l'alimentation du bétail contrairement aux autres programmes qui vont le succéder qui accordent plutôt la priorité à la santé animale.

3.1.2. Plan quinquennal de développement 1966-1970

120. Le Plan de développement quinquennal 1966-1970 accorde une priorité au secteur primaire : agriculture, élevage, pêche et production végétale. L'économie rurale s'est vue allouer 28.4% des investissements prévus dans le Plan.

3.1.3. Plan décennal 1971-1980

121. Dans ce Plan, le secteur du développement rural occupait une place de choix mais sa mise en œuvre été interrompue par les événements politiques de 1975.

3.1.4. Plan d'orientation le Tchad An 2000

122. L'accent est mis sur le développement rural, ce qui indique que l'objectif visé est d'assurer l'autosuffisance alimentaire des populations, concept couramment utilisé à l'époque.

3.1.5. Stratégie Nationale de la Réduction de la Pauvreté (SNRP1 2003 - 2006)

123. L'un des cinq (05) principaux objectifs de la SNRP1 était de réduire la pauvreté par la croissance axée sur le développement du monde rural et des infrastructures de base. Les conditions climatiques constituent l'un des principaux déterminants de la croissance du secteur du développement rural (agriculture, élevage, forêt, pêche et chasse). Des efforts ont été faits et des progrès réalisés en vue d'augmenter la productivité et d'intensifier la production du secteur agricole et de l'élevage.

3.1.6. Stratégie nationale de croissance et de réduction de la pauvreté (SNRP2 2008-2011) et la SAN

124. Des cinq axes (05) de la SNRP2, celui de la valorisation du potentiel de croissance du secteur rural concerne le développement agricole. La période de mise en œuvre de la SNRP2 a été marquée par des attaques rebelles et une crise économique ayant pour conséquence une mobilisation et une allocation insuffisantes des ressources financières.

3.1.7. Le Plan national de développement (PND 2013 - 2015) et sécurité alimentaire et nutritionnelle

125. Dans ce Plan, un axe stratégique a été réservé à la sécurité alimentaire. Les principes d'actions retenues sont : assurer la maîtrise de l'eau ; rendre disponibles et accessibles les équipements agricoles, les intrants et les semences améliorées ; dynamiser les filières porteuses (production-transformation-commercialisation) ; promouvoir les cultures irriguées ; améliorer les systèmes d'élevage ; renforcer les capacités des services d'appui à l'élevage ; renforcer des mécanismes de gestion des crises alimentaires et fournir les moyens de transport adéquats pour l'évacuation des produits et le commerce.

3.1.8. Programme National d'Investissement du Secteur Rural (PNISR, 2014 - 2020)

126. Il vise l'objectif global de faire du secteur rural une source importante de croissance économique, assurant la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations dans un contexte de développement durable. Le PNISR tient compte de la malnutrition dans l'analyse du contexte et se fixe pour objectif de réduire la prévalence de la malnutrition chronique de moitié entre 2014 et 2020, ce qui paraît irréaliste si l'on tient compte des performances actuelles enregistrées. La nutrition est présentée comme une thématique transversale. Cependant, les actions "nutritionnelles" spécifiques ou sensibles sont réduites à un des cinq programmes du Plan.

127. Le PNISR découle du Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) et doit contribuer à améliorer les performances du secteur agricole. Les interventions du PNISR sont organisées autour de 5 programmes. Le programme 4 est spécifiquement axé sur "la sécurité alimentaire et nutritionnelle, genres et renforcement de la résilience des ménages ruraux". Il prend en compte l'initiative AGIR favorable à la sécurité alimentaire, mais ignore le Mouvement SUN (Scaling Up Nutrition) et l'initiative REACH (Renewed Efforts Against Child Hunger) réputés supports de la nutrition.

3.1.9. Vision 2030, le Tchad que nous voulons et le Plan National de Développement (PND, 2017 - 2021)

128. L'objectif de développement durable numéro 2 (ODD2) s'intègre parfaitement dans la vision 2030 "le Tchad que Nous Voulons" *qui s'énonce comme suit "Une Nation apaisée, unifiée dans sa diversité culturelle, résiliente par son économie transformée et offrant un cadre de Vie agréable à tous"* et dans son premier Plan National de Développement (PND 2017-2021) surtout dans son axe 3 "Développement d'une économie forte et compétitive".

129. Le PND 2017-2021 est un cadre fédérateur et l'ODD2 sera atteint grâce à la diversification de l'économie qui se fera sur la base de ses avantages comparatifs dans le cadre du développement des secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de l'environnement.

130. Le PND 2017-2021, accorde une place importante à la nutrition aussi bien dans le volet préventif que curatif. Il met l'accent sur :

- l'amélioration de l'état nutritionnel de la population, notamment celui des femmes et des enfants à travers la promotion des bonnes pratiques nutritionnelles et des mesures préventives ;
- le renforcement de la prise en charge de la malnutrition aiguë; la disponibilité et l'accessibilité des aliments nutritifs et diversifiés ;
- le renforcement des capacités, de la gouvernance, du contrôle sanitaire des aliments et de la capacité des ménages à résister aux crises nutritionnelles.

3.2. Plan quinquennal de développement de l'agriculture au Tchad (PQDAT 2013-2018)

131. Le Tchad ne dispose pas d'un document de Politique Agricole. Toutefois, son objectif de développement agricole est contenu dans le Plan Quinquennal de Développement de l'Agriculture et la politique de développement rural formulés en 1999 à la consultation sectorielle sur le développement rural.

132. Le Plan Quinquennal de Développement de l'Agriculture vise l'amélioration de la productivité agricole. Les objectifs sont d'accroître les disponibilités céréalieres (base de l'alimentation de la population tchadienne) et de donner une impulsion réelle à la production agricole qui demeure encore aléatoire et tributaire de la pluviométrie. Les axes prioritaires d'intervention sont : la maîtrise et la gestion de l'eau, l'intensification et la diversification des productions agricoles, le renforcement du dispositif de prévention et de gestion des crises alimentaires, le renforcement des capacités des services d'appui technique et des Organisations des Producteurs, l'appui à la promotion des filières agricoles porteuses.

133. D'autres stratégies sectorielles viennent compléter le Plan Quinquennal : le Schéma Directeur de l'Eau et de l'Assainissement, le Schéma Directeur de l'agriculture (SDA 2006-2015), la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) du Lac-Tchad, la Politique Nationale de la Nutrition et de l'Alimentation (PNNA, 2014-2025), la Stratégie Nationale de Protection Sociale (SNPS, 2014-2025), l'Alliance globale pour la résilience au sahel et en Afrique de l'Ouest (AGIR, 2016-2035).

3.3. Plans à moyen terme de la recherche agronomique (PMTRA I, 2001 – 2006 ; PMTRA II, 2010-2014)

134. Le Tchad dispose depuis 1993 d'un plan national à long terme de recherche agricole structuré en cinq programmes : (i) les cultures pluviales, (ii) les cultures irriguées et intensives, (iii) les productions animales, (iv) l'environnement et les systèmes de production et (v) l'économie rurale. Ces programmes ont servi de support à l'élaboration du premier Plan à moyen terme de la recherche agronomique (PMTRA I).

135. Le PMTRA constitue le document de référence pour l'identification, l'élaboration et la mise en œuvre des thèmes prioritaires des programmes et projets identifiés lors de la mise en place du PIDR. D'une durée de cinq (5 ans), il est assorti de stratégies nécessaires pour la mise en œuvre des activités identifiées (ressources matérielles, humaines, financières, chronogrammes). Le PMTRA I adopté en 2001 est décliné en six programmes à savoir : Cultures pluviales, Cultures irriguées, Productions péri urbaines, Productions animales, Systèmes de production et gestion des ressources naturelles, Economie et sociologie rurales. Le PMTRA I n'a malheureusement été que très partiellement mis en œuvre du fait des multiples contraintes rencontrées.

136. Presque 10 ans après la mise en œuvre du PMTRA I, des nouveaux défis et enjeux sont apparus en matière de production agricole, de gestion et de durabilité des systèmes de production, d'approvisionnement des villes et ceci dans un environnement institutionnel orienté vers la décentralisation, le désengagement de l'Etat des secteurs productifs et la responsabilisation des instances locales et des organisations des producteurs.

137. Les nouvelles orientations stratégiques qui découlent des politiques agricoles du pays trouvent leur traduction en objectifs, priorités et stratégies de recherche dans le PMTRA II. Ces objectifs et actions de recherche sont articulés autour de 4 programmes et déclinés en 17 sous programmes et 61 thèmes de recherche. Le PMTRA II prévoit d'impulser une dynamique dans la génération de technologies destinées à lever les contraintes au développement de l'agriculture.

3.4. Politiques, stratégies, plans et programmes en matière de nutrition (santé publique)

138. Les politiques et stratégies en matière de santé publique réserve une place importante à la nutrition et à l'alimentation.

3.4.1. Politique nationale de la santé (PNS, 2016 - 2030)

139. L'objectif général de la Politique Nationale de Santé est d'assurer à la population l'accès universel aux soins de santé de qualité, globaux, intégrés, continus et centrés sur la personne afin de contribuer efficacement au développement socio-économique du pays. Pour cela, il s'agit d'améliorer l'état de santé et de bien-être des populations en général, et particulièrement des plus vulnérables dans un contexte global de Développement Durable. Spécifiquement, la Politique Nationale de Santé se fixe pour objectif la réduction de la malnutrition chronique (de 39,9 % à 20%), de la malnutrition aiguë (de 13 % à moins de 5%), de l'anémie (à moins de 30%) ainsi qu'une augmentation du taux de l'allaitement maternel exclusif (de 0,3 % à plus de 30%).

140. La Politique Nationale de Santé s'inscrit en droite ligne de la "Vision 2030, le Tchad que nous voulons" et des Objectifs du Développement Durable. La mise en œuvre de cette politique se fera à travers le Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) et devra permettre au Tchad de disposer d'ici à 2030, d'un système de santé performant et résilient, afin d'assurer la prise en charge optimale de tous les besoins de santé des populations vivant sur le territoire, en particulier les plus pauvres et vulnérables.

141. La gratuité des soins et la couverture universelle de santé en faveur des enfants de moins de 5 ans et des femmes enceintes seront appliquées pour contribuer à une amélioration de la situation nutritionnelle. L'approche communautaire sera privilégiée et renforcée afin de faciliter l'accès aux soins de base aux communautés rurales conformément à l'esprit de la stratégie nationale de santé communautaire.

142. Cependant, la PNS fait l'impasse sur certaines actions pertinentes pour la lutte contre la malnutrition notamment la sensibilisation à la production des aliments de bonne qualité nutritionnelle et l'adoption d'une législation relative à la restauration, à l'hygiène et à l'inspection des aliments.

3.4.2. Politique Nationale de Nutrition et d'Alimentation (PNNA, 2014 – 2025)

143. L'adoption de la Politique Nationale de Nutrition et d'Alimentation (PNNA) répond au souci du Gouvernement du Tchad de favoriser le renforcement de la coordination des intervenants sectoriels en nutrition et l'harmonisation des activités pour une optimisation des ressources, de leur utilisation et de leur impact. La PNNA privilégie la complémentarité et la synergie des différentes mesures, actions et réglementations pour plus de cohérence, d'efficacité et d'efficience dans les objectifs de nutrition fixés.

144. Trois objectifs généraux sont retenus en vue d'une résilience optimum : (i) assurer aux Tchadiens l'accès aux denrées alimentaires en quantité et en qualité suffisantes et de façon pérenne, en particulier aux plus pauvres, (ii) réduire de façon significative et durable la mortalité et la morbidité liées aux problèmes de nutrition et d'alimentation, en particulier par la prévention et la prise en charge correcte de la malnutrition, et (iii) promouvoir des comportements alimentaires et nutritionnels adéquats à même de garantir un développement du capital humain.

145. La mise en œuvre de la PNNA est envisagée à travers le Plan d'Action Intersectoriel de Nutrition et d'Alimentation (PAINA 2017 - 2021), adopté le 29 septembre 2017.

3.4.3. Plan d'Action Intersectoriel de Nutrition et d'Alimentation (PAINA, 2017 - 2021)

146. Le PAINA est un cadre d'actions pertinentes et cohérentes de passage à l'échelle des interventions spécifiques et sensibles de nutrition en vue de l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) et de mettre en œuvre la Déclaration de Rome sur la Nutrition de 2014. Le PAINA détermine les domaines d'actions prioritaires en termes de programmation stratégique et prend en compte la réponse aux urgences telles que l'aide alimentaire, l'amélioration de l'accès à l'eau potable. Il s'appuie sur le principe que les activités nutritionnelles font partie intégrante du Paquet Minimum d'Activités (PMA) des formations sanitaires.

3.5. Politiques, stratégies, plans et programmes en matière environnementale

147. La politique nationale d'environnement est en cours de validation. Mais des documents de stratégies existent. Il s'agit plus particulièrement de :

- 1) la Stratégie nationale et Plan d'Action en matière de diversité biologique (SNPA/DB) ;
- 2) la Stratégie nationale de lutte contre les changements climatiques ;
- 3) la Stratégie nationale de gestion des feux de brousse au Tchad (SNGFBT) (2011) ;
- 4) la Stratégie nationale et plan d'action pour le développement des produits forestiers non ligneux au Tchad ;
- 5) l'Initiative de la Grande muraille Verte du Sahara adoptée lors de la 8^{ème} session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine tenue les 29 et 30 janvier 2007 à Addis-Abeba (Ethiopie).
- 6) Stratégie nationale et Plan d'action de gestion des risques de catastrophes (en cours de validation politique).



148. Le nombre élevé de documents de stratégies en matière environnementale témoigne de l'intérêt accordé au secteur. Le Tchad est membre de plusieurs institutions régionales intervenant dans la gestion durable des ressources naturelles : Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT), Autorité du Bassin du Niger (ABN) et Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD, en anglais). Il a souscrit à toutes les conventions régionales et internationales y compris celles issues du sommet de Rio de Janeiro de 1992.

3.5.1. Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques (PANA 2010)¹

149. À l'issue d'un processus consultatif et participatif initié à partir de 2005, le Tchad a formulé un Plan national d'adaptation aux changements climatiques en 2010. Le principal objectif du PANA est d'identifier les besoins urgents et immédiats des populations pour faire face aux effets négatifs des changements climatiques actuels et futurs. Le PANA est un cadre d'orientations stratégiques et politiques permettant d'assurer un développement durable tout en prévenant les impacts négatifs des changements climatiques.

3.5.2. Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE)

150. Élaboré en 2002, le Plan d'Action National pour l'Environnement (PNAE) est un cadre global de réflexion et de gestion durable des ressources naturelles. Il constitue l'instrument de base de la politique environnementale qui prend en compte toutes les préoccupations du pays : celles touchant à la gestion des ressources naturelles (forêts, faune, ressources halieutiques, eau, sols, etc.) et les questions touchant au cadre de vie des populations (lutte contre les pollutions et nuisances diverses, aménagements paysagers, etc.).

3.6. Mécanismes de mise en œuvre de la sécurité alimentaire

¹ Document devant servir à l'adaptation des systèmes de production agricoles aux changements climatiques.

151. Pour prévenir et gérer les crises alimentaires, le Gouvernement a mis en place un dispositif spécifique : le Comité d'Action pour la Sécurité Alimentaire et la Gestion des Crises (CASAGC) et ses démembrés qui sont les Comités Régionaux d'Action (CRA) au niveau des régions, les Comités Départementaux d'Action (CDA) au niveau départemental et les Comités Locaux d'Action (CLA) dans les sous-préfectures. Le CASAGC, qui est l'instance de prise de décisions en matière de prévention et de gestion des crises alimentaires. Mais il est aussi un forum de concertation des acteurs nationaux et internationaux alimenté par le Système d'Information sur la Sécurité Alimentaire et d'Alerte Précoce (SISAAP). Le SISAAP est l'instrument par excellence pour le suivi et l'alerte sur la situation alimentaire, Malheureusement, quelques insuffisances entament sa capacité à fournir des données fiables et à jouer pleinement son rôle.

152. La mise en œuvre des décisions du CASAGC est assurée par l'Office National de la Sécurité Alimentaire (ONASA). Etablissement public à caractère industriel et commercial selon la Loi 002/PR/2001, l'ONASA est chargé de la constitution, de la conservation et de la gestion d'un stock de réserve de produits vivriers lui permettant d'intervenir en cas de nécessité ou d'urgence ; du traitement et la conservation des stocks ; de la participation au financement des aménagements ruraux et des infrastructures utiles aux organisations et populations rurales ; du concours aux opérations de distribution des aides alimentaires dans le respect de son autonomie financière ; de la constitution d'un fonds de sécurité alimentaire ; de l'appui à la protection des cultures par le financement des produits et matériels phytosanitaires et de l'appui aux organismes nationaux concernés par le suivi des marchés et des produits vivriers

153. Un autre établissement public à caractère scientifique et technique, doté de la personnalité juridique et de l'autonomie financière et créé par Loi N°001/PR/98 du 27 janvier 1998, l'ITRAD, est chargé de promouvoir la recherche agronomique, en permettant notamment aux chercheurs d'effectuer leurs travaux dans un environnement scientifique cohérent aux plans technique, structurel et statutaire. Il a pour missions principales : (i) d'appuyer la mise en œuvre de la politique nationale de recherche agronomique ; (ii) de réaliser les recherches scientifiques et techniques nécessaires au développement des productions végétales, forestières et halieutiques, tout en assurant une gestion rationnelle des ressources naturelles ; (iii) de contribuer, par des rapports scientifiques, à l'identification des projets de développement rural ; (iv) d'assurer la production de semences de pré base et base et (v) de contribuer par des apports scientifiques, à la conservation des ressources phytogénétiques.

154. L'Agence nationale de développement rural (ANADER) est née de la fusion de trois institutions à savoir : l'Office National de Développement Rural (ONDR), le Programme National de Sécurité Alimentaire (PNISA) et la Société de Développement du Lac-Tchad (SODELAC). Cette nouvelle structure a pour missions principales : (i) d'appuyer l'intensification et la diversification des productions agricoles, animales, halieutiques, et forestières, (ii) promouvoir les filières agricoles, animales, halieutiques et forestières, (iii) appuyer la formation et la structuration des organisations paysannes capables de gérer des actions collectives, (iv) apporter l'appui-conseil aux producteurs et à leurs organisations dans le domaine de la gestion, de l'entretien et de la maintenance des ouvrages agricoles, sylvicoles, pastorales et halieutiques et (v) appuyer la modernisation et l'industrialisation des filières agricoles, pastorales, halieutiques et forestières.

3.7. Situation des Aménagements Hydro Agricoles, leur fonctionnement, et l'organisation des producteurs autour des périmètres aménagés

3.7.1. Les aménagements à maîtrise totale

155. Il s'agit d'aménagements conçus pour la réalisation de deux cycles de culture par an. Le prélèvement d'eau se fait par pompage (tableau 11). Ce genre d'aménagement est nécessairement installé en bordure des cours d'eau. On distingue : les grands aménagements communautaires à maîtrise totale, les petits aménagements communautaires à maîtrise totale, les aménagements privés à maîtrise totale, les aménagements de type oasien, les aménagements de partenariat public-privé.

156. Le casier B de Bongor à maîtrise totale, d'une superficie de 500 ha, est le plus grand aménagement communautaire pour la production de riz dont le pompage se fait à partir du fleuve Logone. Les trois polders modernes totalisant 2 950 ha constituent les autres grands aménagements communautaires où on produit principalement le maïs et secondairement le blé. Ils sont protégés contre les crues du Lac Tchad par une digue

non submersible de 5 à 15 mètres. L'irrigation dans les polders s'effectue par gravité lorsque le niveau du lac augmente ; mais le pompage est nécessaire pour le drainage. Le polder de Mamdi dispose en plus d'une station de pompage pour irriguer en période de basses eaux ; mais il manque d'eau à la prise certaines années.

157. Les petits aménagements communautaires, de superficie inférieure à 100 ha, réalisés avec l'aide des bailleurs de fonds et d'ONG, sont exploités par des producteurs organisés en groupements. On en trouve tant dans la zone soudanienne que sahélienne. On y pratique qu'une campagne agricole par an. Le réseau d'irrigation se compose d'un bassin de tranquillisation, d'un canal tête morte, d'un ou deux canaux principaux, des canaux secondaires, des ouvrages de prise, des ouvrages de réglage de niveau, des passages busés, et selon les cas des ouvrages particuliers comme partiteurs, regards,.... La taille des parcelles sur ces périmètres est inférieure à 0,25 ha/producteur et peut aller jusqu'à une dizaine d'ares.

158. Les aménagements privés dont la taille est évolutive et peut varier de 5 ha à plusieurs centaines d'ha totalisent une superficie estimée à 3 000 ha environ. Sur les superficies importantes on produit du riz. Le mode d'exploitation est soit direct, soit le métayage (le propriétaire loue la parcelle) ou encore le fermage (le propriétaire fournit les intrants). On en rencontre généralement autour de la ville de N'Djaména. Le réseau d'irrigation se compose d'un bassin de tranquillisation, d'un canal tête morte, canal principal pouvant être revêtus et des canaux secondaires en terre végétale.

159. Les aménagements de type oasien, sont les périmètres modernes en maîtrise totale à partir de forages ou de périmètres traditionnels à partir des puits d'artésianisme. Tous les spécialistes s'accordent à dire que les palmeraies sont en grande majorité extensive, seules 10% étant irriguées. L'irrigation traditionnelle caractérise les oasis et est généralement couplée à l'exploitation de la nappe phréatique.

160. Le seul aménagement de partenariat public-privé connu est le périmètre sucrier de Banda, qui a une superficie de 3 500 ha. L'irrigation se fait par aspersion et l'équipement consiste en des pivots automatiques, dominant chacun une parcelle de 106 ha. Le système d'irrigation goutte-à-goutte y a été introduit récemment.

3.7.2. Les aménagements à maîtrise partielle

161. Les aménagements à maîtrise partielle (tableau 11) sont alimentés par un canal d'amenée de quelques mètres ou kilomètres, correspondant à un chenal de défluence généralement naturel, devenant ensuite canal principal et équipé alors d'ouvrages de prise ou vannes, et desservant les canaux secondaires. Des ouvrages de franchissement des canaux, un réseau de pistes de desserte et un réseau de drainage complètent l'aménagement. Ils sont généralement à gestion communautaire. La plupart de ces aménagements réalisés dans les plaines d'inondation pour la production du riz ont d'importants problèmes de conception.

162. Tous les périmètres aménagés ne sont pas tous fonctionnels, que ce soit les grands aménagements comme le casier C de la Nya (Doba) ou certains des petits périmètres irrigués au nord de la ville de N'Djaména. Quelquefois, de nouveaux aménagements sont réalisés sur les sites d'anciens aménagements dégradés comme le périmètre de Malo Gaga.



Tableau 11 : Superficies (en hectare) des périmètres aménagés jusqu'en 2009

Région (Chef-lieu)	2009			2016		
	Périmètre à maîtrise totale (ha)	Périmètre à maîtrise partielle (ha)	Total (ha)	Périmètre à maîtrise totale (ha)	Périmètre à maîtrise partielle (ha)	Total (ha)
Batha (Ati)	10	0	10	10	500	510
BET (Faya)	700	0	700			
Borkou (Faya)				545	0	545
Ennedi Est (Am Djarass)				0	0	0
Ennedi Ouest (Fada)				0	0	0
Tibesti (Bardaï)				280	0	280
Chari-Baguirmi (Massenya)	378	0	378	730	0	730
Guéra (Mongo)	50	0	50	50	0	50
Hadjer-Lamis (Massakory)	300	0	300	326	0	326
Bahr El Gazal (Moussoro)	0	0	0	388	0	388
Kanem (Mao)	629	0	629	441	0	441
Lac (Bol)	3 180	10 600	13 780	4 070	10 600	14 670
Logone Occidentale (Moundou)	50	0	50	50	0	50
Logone Orientale (Doba)	50	250	300	135	378	513
Mandoul (Koumra)	0	0	0	0	200	200
Mayo Kebbi Est (Bongor)	752	4 500	5 252	997	6 300	7 297
Mayo Kebbi Ouest (Pala)	30	0	30	30	0	30
Moyen Chari (Sarh)	3 550	0	3 550	3 550	0	3 550
Ouaddaï (Abéché)	0	0	0	0	0	0
Salamat (Am-Timan)	16	0	16	16	500	516
Sila (Goz Beida)	0	0	0	0	0	0
Tandjilé (Lai)	172	2 061	2 233	271	6 300	6 571
WadiFira (Biltine)	0	0	0	0	0	0
Total	9 867	17 411	27 278	11 889	24 778	36 667

Source: Direction Générale du Génie Rural (MPIEA)

3.7.3. Les aménagements de valorisation des eaux de ruissellement

163. Ces aménagements permettent de pratiquer des cultures de décrue maraîchères et même des cultures pluviales tant céréalières que maraîchères. Des ouvrages (micro-barrages et les seuils d'épandage) sont réalisés pour retenir l'eau se ruissellement et l'utiliser à des fins agricoles (agriculture ou élevage). Les superficies exploitées grâce à ces ouvrages sont très mal connues ; on a tendance à les minimiser alors que la production de ces aménagements contribue beaucoup à l'amélioration de la nutrition des populations.

3.7.4. Contribution de l'agriculture irriguée à la sécurité alimentaire et nutritionnelle

164. Jusqu'au début des années 2000, le Tchad ne pouvait combler son déficit de production céréalière pluviale qui se situait bon an mal an à un niveau de 30% environ grâce à la culture irriguée. Environ 20% de la population étaient en situation de sous-alimentation permanente. Malgré les efforts déployés au cours des dix dernières années dans l'agriculture irriguée, le déficit de production agricole est récurrent mais il a été résorbé et ramené, en moyenne annuelle, à environ 10%.

165. Pour augmenter le poids de l'agriculture irriguée, le Gouvernement a lancé en 2010 l'opération 20 000 ha d'aménagement hydro agricole à Boumou. Mais l'objectif des 20 000 ha aménagées n'a pas été en 2015 et au cours des trois dernières années, il n'y a pas eu d'aménagements hydro-agricoles.

166. Dans le cadre de l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel lancé à Dakar en 2013, 100 000 ha de périmètres irrigués à aménager sont prévus par le Tchad. Avec l'assistance de la BAD, 200 000 ha de superficies seront aménagés. Si l'on considère les aménagements existants et ceux en projet, le Tchad disposera d'une superficie aménagée d'au moins 370.000 ha à l'horizon 2030.

167. Cette perspective de progression des superficies aménagées est suffisante pour faire face aux besoins des populations si le rythme de croissance annuelle des productions céréalières pluviales se maintient. A cela, il faudra ajouter les productions maraîchères (hors cultures oasiennes) dont les quantités sont très mal connues. Les superficies utilisées pour ces cultures sont estimées à à 1 000 ha au moins.

3.8. Mobilisation des ressources et financement des programmes de sécurité alimentaire et de nutrition

168. De 2001 à 2011, le Tchad a mobilisé 1.187,5 milliards de FCFA en faveur du développement rural dont 518,6 milliards de FCFA provenant des partenaires en développement et 668, 9 milliards de FCFA de fonds nationaux. Ces montants qui sont en deça des ce qui est nécessaire traduisent une faible capacité de mobilisation des ressources de contrepartie nationale des projets et sont la conséquence d'un trop long délai de maturation des projets et leur mise en œuvre.

3.9. Cadre institutionnel et gouvernance en matière de sécurité alimentaire et de nutrition

3.9.1. Cadre institutionnel et gouvernance dans le domaine de nutrition

169. Le Conseil National de Nutrition et d'Alimentation (CNNA) créé en 2014 et présidé par le Premier Ministre est un organe interministériel de délibération, de consultation, d'orientation et de contrôle des grandes lignes de la Politique Nationale de Nutrition et l'Alimentation (PNNA). Le CNNA dispose d'un Comité Technique Permanent de la Nutrition et de l'Alimentation (CTPNA) qui a pour principales attributions de : (i) contribuer à l'identification des domaines prioritaires, des objectifs et des stratégies intersectoriels à mettre en œuvre pour éliminer la faim et la malnutrition au Tchad ; (ii) contribuer à une analyse exhaustive de la situation alimentaire et nutritionnelle par l'apport d'informations actualisées ; (iii) contribuer au suivi de l'élaboration des documents stratégiques et des plans d'actions sectoriels et participer à leur validation ; (iv) veiller à ce que les plans d'actions tiennent compte des orientations, des objectifs et des actions prioritaires ; (v) coordonner et dynamiser la mise en œuvre des différents plans à travers un plan intersectoriel ; (vi) appuyer la constitution et la mise à jour d'une base de données sur la nutrition et l'alimentation ; (vii) coordonner et assurer la complémentarité entre les initiatives liées au domaine de la nutrition, de l'alimentation et de l'agriculture en cours dont REACH, SUN, AGIR, PDDAA).

170. Au niveau régional, le CNNA est représenté par les Comités Régionaux de Nutrition et d'Alimentation (CRNA) qui ont pour mission de coordonner et de faciliter la mise en œuvre de la Politique Nationale de Nutrition et d'Alimentation et de veiller en particulier sur la cohérence des actions conduites par chaque secteur.

3.9.2. Cadre institutionnel de gestion des ressources naturelles

En matière de gestion des ressources forestières

171. Le cadre institutionnel du secteur forestier est constitué du Ministère en charge de l'Environnement et ses Directions Techniques et du Haut Comité National pour l'Environnement.

172. Cependant, on note que le Haut Comité National pour l'Environnement est inefficace car ne se réunit jamais. L'absence d'un observatoire du secteur forestier, la faible organisation des filières forestières, l'existence de plusieurs intermédiaires dans l'exploitation et la commercialisation des filières de PFNL ne permettant pas aux producteurs de tirer le meilleur profit de leur labeur, la non prise en compte de la valorisation des PFNL dans les plans d'investissement, y compris la gomme arabique, l'absence d'inventaire et d'études économiques pour la valorisation des PFNL constituent les points faibles en matière de gestion des ressources forestières.

En matière de gestion des ressources halieutiques

173. Le Cadre institutionnel et de gouvernance en matière de ressources halieutiques est assuré par la Direction de la Pêche et de l'Aquaculture (DPA), de la Commission du Bassin du Lac-Tchad (CBLT) et de la Commission Economique du Bétail, de la Viande et des Ressources Halieutiques (CEBEVIRHA).

3.9.3. Cadre institutionnel dans les domaines du commerce et de la production agricole

174. Sur le plan institutionnel, le Ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Promotion du Secteur Privé assure la tutelle des entreprises commerciales, des industries, des coopératives et des PME/PMI. Le Ministère comporte une Direction des études et du développement économique, une Direction du commerce et une Direction de l'industrie, d'appui au mouvement Associatif et Coopératif et aux PME/PMI.



CHAPITRE 4 : ROLE ET PLACE DU SECTEUR PRIVE DANS L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DE SECURITE ALIMENTAIRE ET DE NUTRITION

4.1. Contexte

175. La Charte des investissements de la République du Tchad vise à améliorer l'environnement institutionnel et fiscal du secteur privé dans le but de favoriser le développement, la croissance et la diversification de l'économie sur la base d'une meilleure définition du rôle de l'Etat. Le Gouvernement s'engage à établir un partenariat dynamique avec le secteur privé, apporter son appui au renforcement des organisations professionnelles autonomes, adopter, animer un cadre institutionnalisé de concertation systématique avec le secteur privé et la société civile sur les questions de développement économique et simplifier les formalités administratives des investisseurs en mettant en place un dispositif d'accueil, d'information et de conseil des investisseurs.

176. Au Tchad, le secteur privé est dominé par des entreprises informelles notamment dans domaines de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de la foresterie. Il existe très peu d'entreprises formelles pour contribuer efficacement à la croissance et à la création d'emplois décents pour les jeunes et les femmes. Le développement du secteur privé est confronté à un environnement des affaires très difficile ne répondant pas encore aux standards internationaux. Toutefois, au cours des trois dernières années, le Tchad a amélioré son classement Doing Business passant du 189^{ème} place sur 189 pays en 2013 au 183^{ème} rang sur 189 pays en 2016.

4.2. Principaux acteurs

4.2.1. Acteurs du domaine agricole

177. Les opérateurs économiques regroupés au sein de la **Chambre de Commerce, de l'Industrie, de l'Agriculture, des Mines et de l'Artisanat (CCIAMA)** participent activement à la lutte contre l'insécurité alimentaire en important massivement et au bon moment des céréales pour combler les déficits et faire face à la flambée des prix et en transformant les produits et commercialisant les denrées agroalimentaires.

4.2.2. Acteurs du domaine de la Santé Animale et leur contribution

178. Jusqu'en 1991, la couverture sanitaire relevait exclusivement de la compétence du service public. Depuis cette date, une amorce de privatisation de la profession vétérinaire est engagée par l'installation de techniciens du service public bénéficiant d'une mise en disponibilité. En 1993, des vétérinaires privés commencent à s'installer dans le cadre de l'octroi du mandat sanitaire pour la réalisation de la vaccination contre la peste bovine. L'essentiel de leur activité est alors concentrée sur les campagnes de vaccination collectives. L'arrêt de ces vaccinations obligatoires a aussi marqué la suspension de leur mandat sanitaire. La privatisation de la vente de médicaments a vu la création de certaines centrales d'achat, telles que SAPROVET, PROMEVET, VETAGRI.

179. Deux autres catégories professionnelles prennent depuis peu une part importante dans le partenariat avec les organisations d'éleveurs et les auxiliaires d'élevage. Il s'agit des vendeurs agréés de médicaments vétérinaires et les vétérinaires privés. Ces derniers interviennent de plus en plus fréquemment dans la formation technique des Auxiliaires d'Élevage (AE).

4.2.3. Acteurs du domaine forestier, des ressources halieutiques et leur contribution

180. Les organisations féminines (ATOSA, BOKADJI, MORINGA-TCHAD, GAEL) sont fortement engagées dans la cueillette, la transformation des produits forestiers non ligneux ; les formatrices se retrouvent aussi bien en milieu rural dans les différentes régions que dans les centres urbains

4.3. Analyse de la contribution du secteur privé dans la sécurité alimentaire et la nutrition

Contribution des acteurs du secteur agricole

181. Au Tchad, le secteur privé national s'intéresse peu à l'agriculture, notamment sur les segments amont et aval de la production où son intervention est vivement souhaitée et attendue pour soutenir l'intensification de l'agriculture familiale par l'importation (ou la production locale) et la distribution d'intrants et de matériels agricoles adaptés ainsi que la commercialisation et la transformation des produits agricoles. Néanmoins, il est très actif en matière de groupage de denrées agroalimentaires à partir des marchés locaux villageois durant les périodes de production (de septembre à décembre) : achat, transport et stockage de produits bruts au niveau des centres urbains. Une partie des denrées stockées est revendue aux producteurs en période de soudure dans les marchés hebdomadaires à des prix souvent hors de portée de ces producteurs ruraux en proie à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle.

182. La Compagnie Sucrière du Tchad (CST) produit et transforme la canne à sucre dans la Région du Moyen Chari. A partir des années 90, copiant le modèle des Petits Périmètres Irrigués (PPI) au nord de N'Djaména aménagés et mis en valeur dans le cadre du Programme d'Appui au Développement Rural (ADER financé par le 6^{ème} FED), des exploitants agricoles privés ont eux-mêmes aménagé des périmètres irrigués (autour de N'Djaména surtout). Ils produisent du riz et des légumes pour alimenter les consommateurs de la ville de N'Djaména.

Contribution des acteurs du secteur de l'élevage

183. Les acteurs ou opérateurs privés dans le domaine de l'élevage comprennent les éleveurs, les commerçants acheteurs et vendeurs, les intermédiaires. Il y a également les acteurs en aval des filières animales : bouchers, tanneurs, femmes transformatrices. Une multitude d'acteurs rendent des services facilitant la commercialisation : garants (damini), khalifa, convoyeurs, transitaires, passeurs, transporteurs, bergers, piroguiers.

184. Un type nouveau d'éleveurs s'est créé. Il s'agit pour la plupart des hommes nantis, issus des milieux d'affaires, de l'administration et de l'armée qui se lancent dans l'élevage. Les effectifs de leurs bétails sont plus importants que ceux de l'éleveur traditionnel et les bergers sont des salariés. Les animaux, bovins ou dromadaires, sont confiés à des parents ou des hommes de confiance du milieu. Ces "nouveaux éleveurs" méconnaissent les règles traditionnelles de l'élevage et sont souvent à l'origine des conflits de cohabitation entre éleveurs et agriculteurs.

185. La production privée des œufs et de la volaille se développe autour de la ville de N'Djaména, notamment par des particuliers.

Contribution dans le domaine forestier

186. La configuration des acteurs intervenant dans le secteur forestier est à déterminer en fonction de la destination/utilisation des produits concernés. Ainsi on distingue de façon globale deux grands groupes à savoir :

1. les acteurs dont l'action est orientée vers la subsistance. Pour ces acteurs l'activité liée aux produits forestiers non ligneux (PFNL) est une activité de subsistance, c'est-à-dire une extension des activités du ménage ;
2. les acteurs dont l'action est orientée vers le profit. Ces acteurs ont créé des entreprises lucratives de produits et sous-produits forestiers (producteurs cueilleurs ou ramasseurs, transformateurs utilisant des moyens artisanaux, transformateurs utilisant des moyens semi-industriels, commerçants/exportateurs nationaux).

187. Des groupements, unions de groupements et coopératives se sont organisés autour des PFNL tels que la gomme arabique, le karité, le néré, le balanites, le moringa, le tamarin, le doum, le miel, etc. dans les régions du Moyen Chari, du Mandoul, du Logone, de la Tandjilé, des Mayo-Kebbi et du Guera,

188. Les principaux acteurs dans la commercialisation des produits sont des personnes physiques ou morales privées (SCCL, ABHS, SANIMEX, AL BECHIR, ACACIA, AFRICA-GOMME). Mais les petits producteurs tchadiens leurs productions aux différents intermédiaires avant qu'ils ne parviennent aux exportateurs (Guelmbang, 2009).



CHAPITRE 5 : ANALYSE DES INSUFFISANCES EN MATIERE DE SECURITE ALIMENTAIRE ET DE NUTRITION

5.1. Cadre législatif et réglementaire

189. Outre la Constitution de la République, plusieurs textes ont été adoptés pour garantir la sécurité alimentaire. En effet, plusieurs instruments juridiques sectoriels, intersectoriels et nationaux ont été élaborés et adoptés. Cependant leur mise en œuvre rencontre de difficultés, faute des ressources financières et ce cadre législatif et réglementaire demeure incomplet.

190. Si la loi consacre pleinement l'absence de discrimination entre hommes et femmes, dans les faits, ce principe d'égalité se heurte à des résistances à cause des pesanteurs liées à des pratiques traditionnelles qui favorisent les hommes. Ainsi, des inégalités sont constatées dans l'attribution des aménagements de production céréalière entre hommes et femmes. Il faut signaler que l'Indice d'inégalité de genre classe le Tchad au 150ème rang sur 187 pays.

191. Une loi d'orientation du secteur rural en cours d'adoption, pouvant rendre l'environnement du secteur plus attractif pour les privés et permettrait leur implication dans le développement agro-sylvo-pastoral et halieutique. L'adoption d'une telle loi en cours d'élaboration, permettrait aux privés de s'intéresser et favoriserait l'augmentation des superficies des aménagements hydro agricoles.

192. De même, l'absence des textes d'application du Code de l'eau entraîne un développement anarchique des périmètres privés et rend le suivi de la charte du bassin du lac Tchad qui limite les seuils de prélèvement de l'eau du Logone et du Chari impossible. Le statut juridique des périmètres aménagés n'est pas défini, ce qui constitue une insécurité pour les exploitants et un frein à l'investissement.

193. Il faut également relever le manque de stratégie et de politique de développement du sous-secteur de l'irrigation (absence de planification des aménagements, non application de l'arrêté réglementant les aménagements hydro agricoles, etc.) ainsi que l'absence de coordination des différents intervenants (services de l'Etat, ONG et autres donateurs) dans la planification et la réalisation des projets d'aménagement hydro agricole, contribuant à désorganiser davantage le sous secteur de l'irrigation.

194. Les lois fondamentales du Tchad et les autres textes font une place assez importante pour la gestion du secteur de l'environnement. Cependant l'accent n'a pas été mis sur les PFNL. La Constitution de 1989 fixe les régimes domaniaux, foncier minier, forestier, de l'eau et la protection de l'environnement. Celle de 1996 met l'accent sur la protection et la gestion de l'environnement et consacré le droit à un environnement sain (art. 47). Elle engage l'Etat et les collectivités territoriales décentralisées à veiller à la protection de l'environnement. La Loi Constitutionnelle n°008/PR/2005 du 15 juillet 2005 portant révision de la Constitution du 31 mars 1996 détermine entre autres les principes fondamentaux sur la protection de l'environnement et de la conservation des ressources naturelles, du régime foncier, du régime du domaine de l'Etat ainsi que ceux de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche la faune et des eaux et forêts. La Loi n°23 du 22 juillet 1967 portant statut des biens domaniaux et la Loi n°24 du 22 juillet 1967 portant limitations des droits fonciers fixent les règles d'accès au foncier tant en milieu rural qu'en milieu urbain. La Loi n°36/PR/94 du 3 décembre 1994, porte organisation de la commercialisation et du transport de bois dans les grandes agglomérations et la fiscalité qui lui est applicable avec son décret d'application n°107/MTE/DG/97 du 14 mars 1997. La Loi n°14/PR/98 du 17 juillet 1998 définit les principes généraux de la protection de l'environnement et de gestion durable des ressources naturelles. Cette loi a été la première à fixer véritablement les règles de gestion de l'environnement dans le pays. La Loi n°14/PR/2008 portant régime des forêts, faune et ressources halieutiques vient étayer et renforcer la précédente loi. La Loi n°016/PR/2016 du 15 novembre 2016 porte sur la Politique Nationale Semencière. Le Décret n°579/PR/PM/MAE/2014 du 05 juin 2014 fixe les modalités de gestion du domaine forestier en République du Tchad. Cet acte est venu combler le vide juridique observé, relatif aux PFNL.

195. Bien que les institutions soient en place, l'absence d'un document de politique nationale en matière de foresterie, de protection et de gestion de l'environnement est un obstacle majeur à la valorisation et à la promotion durable des produits forestiers en général et des PFNL en particulier. En effet, le Tchad devrait se

doter d'un document d'orientation de politique générale qui définit le cadre global de toutes les interventions de l'Etat et des autres acteurs dans le secteur forestier et la gestion de l'environnement.

196. L'instabilité des institutions en charge du développement rural (fusion et séparation des ministères de l'agriculture, environnement, eau, etc.) et la mauvaise gestion des ressources humaines qualifiées constituent un grand handicap non seulement pour le bon fonctionnement de ces institutions mais également, un manque à gagner pour l'Etat.

197. Par ailleurs, les données sur les transactions des produits agricoles à destination des pays voisins sont incomplètes et peu fiables. En effet, les produits alimentaires (maïs, riz, arachide, sésame, bœufs, chèvres, moutons et poisson) exportés vers le Cameroun, le Nigeria, la RCA, le Soudan et les autres pays sont très importants, en termes de quantités et d'effectifs mais les données de ces transactions ne sont pas connues à cause l'inorganisation des filières.

5.2. Conception et mise en œuvre des programmes

5.2.1. Conception des programmes

198. La conception des programmes se fait bien par une démarche participative, impliquant tous les acteurs-clés concernés. Toutefois, il faut noter la prépondérance de certains partenaires dans le processus de formulation des programmes ainsi que les faibles capacités de certains cadres nationaux affectés à l'exercice. Cette situation a limité l'impact des programmes en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle.

199. De nombreux problèmes ont été relevés au moment de la conception des programmes. Il s'agit notamment de : (i) une couverture incomplète des régions en situation d'insécurité alimentaire et nutritionnelle récurrente et des situations observées, (ii) une absence de cohérence et d'intégration entre les différents programmes qui sont cloisonnés à l'instar des ministères techniques en charge du secteur rural, (iii) une faible implication du secteur privé dans l'appui à l'agriculture, (iv) un non-alignement des interventions de certains partenaires techniques et financiers avec les politiques nationales, (v) une absence de cadre programmatique commun entraînant un empilement des programmes sur une période courte sans capitalisation des acquis obtenus.

200. Le diagnostic du secteur de l'irrigation au Tchad a fait ressortir des faiblesses techniques importantes dans la conception et la planification des aménagements ainsi qu'une faiblesse institutionnelle notoire des services de l'Etat et des exploitants bénéficiaires.

5.2.2. Mise en œuvre des programmes

201. La mise en œuvre de programmes bénéficiant des appuis financiers des partenaires connaît des difficultés de mobilisation de la contribution financière de l'Etat. Par ailleurs, les ressources humaines affectées à la gestion des programmes qui ne sont pas toujours performantes et une grande mobilité des responsables au niveau des ministères conduisent à de faibles capacités d'absorption des ressources financières et des taux de décaissement désespérément bas au regard des besoins.

5.2.2.1. Structures de conseil agricole et mécanisation

202. L'Office National de Développement Rural (ONDR), récemment dissout, a eu ces dernières années beaucoup de difficultés à assurer convenablement ses missions. En effet, le personnel technique reste toujours en deçà des besoins car le taux d'encadrement des villages est toujours resté inférieur à l'objectif 30% de villages que l'ONDR s'est fixé (16%).

203. L'ONDR a assuré la diffusion de matériels de culture attelée (tableau 12), malgré l'option de désengagement de l'Etat de l'approvisionnement en matériels agricoles. Toutefois, l'absence d'investissements de l'Etat en équipements agricoles d'attelage a entraîné une baisse sensible de niveau d'équipement des producteurs en matériels agricoles. Suivant les données statistiques de la campagne

agricole 2014/2015, les ratios sont de 1 charrue pour 10 producteurs, 1 charrette pour 18 producteurs et 1 houe occidentale pour 25 producteurs. Chaque année, d'importants besoins non satisfaits sont exprimés par les producteurs.

Tableau 12 : Matériels agricoles de traction animale delon le type par région de développement rural

Régions de Développement Rural	Nombre Exploitations agricoles	Animaux de culture attelée	Charrue BP4	Charrette	Corps butteur	Ensemble sarclleur	Porte-tout	Houe occidentale
RDRSE Sarh	168 810	272 448	72 555	33 907	13 500	3 025	10 888	213
RDRCS Moundou	493 509	192 141	70 242	21 499	7 235	526	15 338	
RDRSO Bongor	272 196	158 140	53 758	17 337	11 805	8 871	9 989	
RDRCO Massakory	592 159	126 468	51 049	51 438	0	51	19 104	65 223
RDRCE Mongo	378 608	35 379	5 942	14 340			10 346	26 230
RDRNE Abéché	333 785	28 165	9 850	6 690	43	44	1 822	24 684
TOTAL	2 239 067	812 741	263 396	145 211	32 583	12 517	67 487	116 350

Source : ONDR 2014-2015

204. L'opération labour motorisé a démarré en 2005 avec l'acquisition de 60 tracteurs de marque indienne Mahindra. L'opération s'est accélérée avec l'installation de la **Société Industrielle de Matériel Agricole et d'Assemblage des Tracteurs (SIMATRAC)** en 2009. Les tracteurs montés par la SIMATRAC, sont achetés sur fonds de l'Etat à travers le PNSA et gérés conjointement par l'ONDR, la SODELAC et le PNSA, sous la supervision générale du Ministère en charge de l'Agriculture. L'objectif à terme est de mettre à la disposition des producteurs 5 000 tracteurs, des motoculteurs et des accessoires nécessaires à la réalisation des différentes opérations culturales.

205. La répartition des tracteurs et des motoculteurs par Région administrative a été effectuée annuellement sur la base des propositions faites par les structures de terrain (ONDR, SODELAC, Délégation régionale du Ministère en charge de l'agriculture et PNSA). Les critères de répartition des tracteurs sont : (i) les potentialités agricoles de la Région ; (ii) la présence de périmètres agricoles aménagés opérationnels ; (iii) les types de sol de la zone ; (iv) la densité de la végétation arborée (présence de souches d'arbre sur les parcelles de culture). Mais dans la pratique, les tracteurs sont répartis dans les régions sans forcément tenir compte de ces critères. Le tableau 13 donne la répartition des tracteurs déployés dans les par antenne PNSA.

Tableau 13 : Répartition des tracteurs en début de campagne 2016/2017 par antenne PNSA selon les régions

Antenne	Région	Total	Tracteurs mobilisés	Tracteurs immobilisés	
				En panne	Par manque de pièces
Abéché	Ouaddai	191	109	53	62
	Sila	139	76	29	34
Amdjarass	Ennedi Est	20	13	2	5
Ati	Batha	93	61	8	24
Biltine	WadiFira	136	60	49	27
Bouso	Chari Baguirmi	194	82	54	58
Doba	Logone oriental	140	68	24	48
	Logone occidentale	107	38	10	59
Faya	Tibesti	3			
	Borkou	12			
	Ennedi ouest	5			
Kolobo	Mayo kebbi Est	234	103	46	85
	Tandjilé	194	78	37	79
Mao	Kanem	30	20	2	8
	Barh El Gazal	26	12	5	9
	Lac	63	34	6	23
Massaguet	HadjarLamis	168	80	44	44
Mongo	Guera	103	89	2	12
	Salamat	133	89	27	17
Pala	Mayo Kebbi Ouest	119	76	9	34
Sarh	Moyen Chari	109	56	19	34
	Mandoul	153	83	37	33
Total		2 372	1 227	463	695

Source : PNSA, Rapport bilan 2016

206. Sur les 3011 tracteurs commandés, 2 372 ont été déployés dans les régions ainsi que 103 motoculteurs. Au cours de la campagne agricole 2016/2017, c'est seulement 1 227 tracteurs qui ont été mobilisés pour le labour subventionné. Ces 1 227 tracteurs n'ont labouré que 109 990 ha soit, 88,8 ha/tracteur (tableau 14), résultat nettement en deçà du rendement moyen espéré de 200 ha/tracteur.

Tableau 14 : Rendement des tracteurs (en ha) par année

Campagne agricole	Nombre de tracteurs opérationnels	Superficies labourées (ha)	Rendement (ha/tracteur/an)
2011/2012	183	10 698	58,46
2012/2013	927	64 000	69,04
2013/2014	1 174	108 970	92,82
2014/2015	1 318	136 450	103,53
2016/2017	1 227	109 000	88,83

Source : PNSA, Rapport bilan 2016

207. Le labour des parcelles des producteurs est subventionné : les demandeurs ne payent que 10 000 FCFA pour labourer un hectare. Mais, à cause de la crise financière qui frappe le pays, la subvention n'est plus assurée depuis le début de la campagne agricole 2017/2018 et il a été retenu que le producteur paye le prix de 20 000 FCFA/ha, en vue de financer toutes les charges de labour (salaires du tractoriste, fonctionnement du tracteur).

208. L'opération labour au tracteur a reçu globalement un écho favorable de la part des producteurs à cause de :

- l'allègement des peines liées au labour manuel ou à la traction animale ;
- l'économie réalisée par le producteur d'une somme importante qu'il destinait au labour à la traction animale, soit environ 20 000 Fcfa/ha ;
- la réduction significative du temps de labour comparativement au temps de labour à la traction animale (le rapport est en moyenne de 1 ha labouré en 14 heures à la traction animale contre 1 ha/heure labouré au tracteur) ;
- la contribution à l'amélioration de la productivité agricole (la main d'œuvre familiale utilisée pour la traction animale est transférée à d'autres opérations culturales telles que semis, sarclage, ...) ;
- le respect du calendrier cultural grâce à la rapidité du labour effectué au tracteur.

209. L'évaluation de l'opération labour motorisé en octobre 2012 a relevé plusieurs points faibles dont les principaux sont les suivants, certains ayant impacté sur l'état des tracteurs (tableau 15) :

1. La non maîtrise de la conduite du tracteur par certains tractoristes, occasionnant des pannes fréquentes sur l'engin et des labours de mauvaise qualité ainsi que l'appauvrissement des sols (apparition de ravins dû aux sillons creusés lors du labour, renversement de la terre arable en profondeur hors de la portée des racines des plantes cultivées, ...) ;
2. Le manque d'accessoires, autres que les charrues et les herses, accompagnant le tracteur (semoir, remorque, sarcleuse, batteuse, etc.) ;
3. La faible valorisation des tracteurs, ces engins n'étant utilisés que 64 jours dans l'année alors que l'optimisation de l'utilisation du tracteur est estimée à 188 jours en moyenne par an (1 500 heures par an à raison de 08 heures par jour) ;
4. Le système d'approvisionnement en carburant et lubrifiant peu performant entraînant les ruptures fréquentes des stocks de carburant livré par le PNSA dans les régions pour le labour ;
5. La confiscation des tracteurs par les autorités administratives, traditionnelles et militaires locales pour des travaux sur leurs propres parcelles de cultures, privant les paysans de l'utilisation des tracteurs à des périodes clé de labour ;
6. Le manque d'un dispositif de réparation des tracteurs ;
7. Le nombre insuffisant d'agents chargés d'assurer la maintenance des tracteurs affectés dans les antennes de l'ex PNSA ;
8. L'insuffisance des pièces détachées des tracteurs et absence d'un réseau de distribution des pièces détachées ;
9. La mauvaise qualité des matériaux de fabrication des certaines pièces, bien qu'il y ait eu une amélioration sur quelques-unes ;
10. L'inadaptabilité de certaines zones du Pays à l'utilisation du tracteur pour le labour, notamment à cause de la densité trop forte de souches d'arbres sur les parcelles et des sols trop fragiles ;
11. Les amendes arbitraires imposées par les agents forestiers aux agriculteurs pour le défrichage de parcelles à des fins agricoles.

210. Aujourd'hui, l'opération se porte très mal, par manque de stratégie cohérente et durable de mécanisation agricole, d'autant plus que les fonds annuellement fournis à l'ex PNSA pour assurer le labour au tracteur n'existe plus à cause de la crise financière que connaît le pays.

211. Certains paysans qui avaient vendu leurs animaux de trait, pensant disposer durablement de tracteurs pour le labour, se trouvent désemparés depuis la dernière campagne agricole.

212. Compte tenu des difficultés de gestion des tracteurs, un programme de rétrocession aux Organisations Paysannes, est élaboré².

²Ministère de l'Agriculture. Programme de rétrocession des tracteurs aux Organisations Paysannes, Phase 1, 2014

Tableau 15 : Etat des tracteurs en fin décembre 2016

Marque	Puissance	En bon état	Sans pièce travaillante	Pannes réparables	Hors usage	Total
Mahindra	65 CV, 4x2	78	61	131	28	298
	75 CV, 4x2	61	34	61	20	176
	75 CV, 4x4	157	120	212	29	518
	75 CV, 4x4	17	4	9	-	30
New Holland	55 CV, 4x2	14	6	5	-	25
	75, 4x2	181	113	78	26	398
	75 CV, 4x2	312	128	173	26	639
	75 CV, 4x4	36	25	48	3	112
	80 CV, 4x2	9	2	5	-	16
John Deere	60CV, 4x2	23	3	2	-	28
	75CV, 4x4	70	24	15	-	109
Total		958	520	739	132	2 349
Proportion (%)		40,78	22,14	31,46	5,62	100,00

Source : PNSA, Rapport bilan 2016

5.2.2.2. Mise en valeur des Aménagements Hydro-Agricoles (AHA)

213. Une étude récemment réalisée avec l'appui de la FAO révèle que plusieurs périmètres agricoles aménagés ne fonctionnent pas pour diverses raisons (FAO, Rapport sur l'Etat des lieux de l'Hydraulique agricole et rurale. Abdou Moulaye Ahmed et Nicolas Bebkika. Version provisoire Jan 2016). Ceux qui viennent d'être mis en place à la suite de l'opération 20 000 ha, lancée en 2010 par le Chef de l'Etat, connaissent également de graves problèmes liés autant à leur conception qu'à leur fonctionnement.

214. Les insuffisances constatées dans le fonctionnement des périmètres hydro-agricoles ci-après constituent des contraintes au développement de l'irrigation au Tchad. Une étude de l'hydraulique agricole et rurale classe les Aménagements Hydro Agricole (AHA) en catégorie A (très performant), catégorie B (performant), catégorie C (peu performant), catégorie D (très fortement dégradés ou en passe de blocage) et catégorie E (AHA à l'arrêt ou presque).

215. Il n'y a aucun AHA en catégorie A (très performant) et B (performant) et presque la moitié des AHA sont en catégorie C (peu performant) ; plus d'un tiers sont en catégorie D (très fortement dégradés ou en passe de blocage) et environ un cinquième à un quart sont en catégorie E (AHA à l'arrêt ou presque). Les catégories D et E renferment à elles seules environ 57% des périmètres irrigués. Si aucune mesure n'est prise, les AHA de catégorie D poursuivront leur tendance à la dégradation pour aller grossir les rangs de la catégorie E, ce qui priverait le pays de 57% de ces AHA. Les efforts actuels de l'ex-SODELAC ont permis de maintenir les AHA du lac Tchad dans la catégorie C, mais il est important de comprendre que cet état n'étant pas statique, des glissements vers la catégorie D sont possibles si l'Etat arrête de subventionner les travaux d'entretien.

216. Il faut relever que les stratégies devant garantir la durabilité des AHA n'ont pas été élaborées. Par ailleurs, l'approvisionnement et la fourniture d'intrants, la mécanisation agricole et les aménagements hydro-agricoles ont été réalisés uniquement sur décision politique, sans études préalables permettant d'asseoir un système durable. En conséquence, (i) toutes ces actions se sont arrêtées brusquement en 2015 ; (ii) les semences dites améliorées (car elles ne le sont pas toutes) sont fournies en faibles quantités sans identification préalable des familles vulnérables auxquelles les semences étaient destinées et (iii) un grand nombre des tracteurs acquis ne peut pas être utilisé du fait de pannes ou qu'ils sont non fonctionnels.

5.2.2.3. Approvisionnement en intrants agricoles

217. L'utilisation des matériels agricoles et des intrants agricoles a été vulgarisée dès le milieu des années 60 et ont très vite perçu leurs avantages. Cependant, le taux d'équipement national en matériel de culture attelée (28%) et le taux d'application de la fumure et de protection des cultures restent encore très faibles.

218. De nombreuses contraintes limitent le niveau d'approvisionnement et de l'accessibilité de ces facteurs de production. L'approvisionnement et la distribution des intrants agricoles sont assurés par les organismes d'encadrement publics (ONDR, SODELAC et PNSA actuellement fusionnés pour former l'ANADER), les projets et ONG (intrants des cultures vivrières), la COTONTCHAD SN (culture cotonnière), et la CST (culture de la canne à sucre). Ces fonctions sont très mal assurées, sans respect du calendrier cultural, des normes de qualité et de doses à l'hectare.

219. Le diagnostic du secteur semencier réalisé en 2014 dans le cadre du Projet TCP/CHD/3403 "Appui à la formulation de la politique semencière nationale", fait ressortir que les taux moyens de couverture des besoins en semences améliorées pour les principales cultures sont estimés autour de 1,6% pour le maïs, 0,34% pour le sorgho, 14,4 % pour le riz ; pour les légumineuses (arachide, niébé) et le manioc, les taux de couverture des besoins seraient insignifiants³.

220. Les besoins en semences sont donc loin d'être satisfaits par la production nationale⁴. Les exploitations agricoles familiales utilisent leurs propres semences obtenues par sélection massale dans leurs propres champs⁵. On estime que 98% des semences de cultures vivrières utilisées sont obtenues de cette manière.

221. Les circuits de distribution des semences sont caractérisés par (i) l'irrégularité ; (ii) la non prise en compte des besoins réels des producteurs, ces derniers étant perçus comme de simples utilisateurs de la semence ; (iii) l'insuffisance des relations commerciales directes entre les producteurs de semences et les utilisateurs de la semence, l'ITRAD, le PNSA, le ONDR, la FAO, les ONG et les organismes humanitaires faisant l'intermédiation entre les producteurs et les utilisateurs de semences.

222. En dehors de ces circuits, un système communautaire de commercialisation animé par des opérateurs au niveau local permet une diffusion assez large de la production semencière auprès des utilisateurs dans tout le pays. Quelques projets ont soutenu la mise en place de ces systèmes communautaires de production et de distribution de semences améliorées durables : PRODALKA, PADL/GRN, PADER-G, PGRN. Cependant, les impacts de ces projets sont restés trop localisés et ne sont pas mis à l'échelle au niveau national.

223. Faute de mesures appropriées pour lever les obstacles susmentionnés, les rendements continueront à stagner voire baisser, ce qui accentuerait la vulnérabilité des producteurs agricoles aux aléas par suite de rétrécissement de la gamme des variétés utilisées et surtout du risque de dégénérescence et de dégradation du potentiel génétique disponible.

5.2.2.4. Lutte contre les ennemis de cultures

224. Au cours des dernières années, le PNSA a mobilisé des moyens financiers importants pour l'approvisionnement en pesticides (insecticides, acaricides, fongicides) et de matériels de protection phytosanitaires annuellement mis à la disposition de la Direction de la Protection des Végétaux et du Conditionnement (DPVC). Par contre, aucune disposition technique et matérielle n'est prise pour assurer la lutte contre les oiseaux granivores qui nécessite de disposer de produits spécifiques et de moyens logistiques adéquats. L'approvisionnement annuel en pesticides par le PNSA est arrêté à cause de la crise financière qui

³Etude sur la production et la commercialisation des semences dans les pays de la zone CEMAC, Rapport de Synthèse ; PRASAC, FAO, CEMAC, janvier 2013

⁴ En production cotonnière, les semences sont produites et distribuées dans le cadre d'un protocole cohérent impliquant l'ITRAD, la ferme semencière de Békamba et les zones de multiplication de semences au niveau paysan (Djodo-Gassa, Kyabé, Djoli).

⁵Ministère de l'Agriculture & DDC. Opérationnalisation de la filière semencière au Tchad, document du projet, ProDoc final, phase 1, GIZ, décembre 2013

frappe le pays alors que les dégâts causés par les ennemis de culture sont si importants dans certaines régions de la bande sahélienne que la sécurité alimentaire et nutritionnelle se trouve compromise.

225. Dans presque toute la bande sahélienne, notamment dans le Chari Baguirmi, le Hadjer Lamis, le Guéra, le Batha et le Salamat, les céréales pluviales subissent les attaques des oiseaux granivores avec la même ampleur que le berbéré.

5.2.2.5. Valorisation des produits agro alimentaires

226. La valorisation des produits agroalimentaires est confrontée à la faiblesse des capacités de stockage et de conservation des produits céréaliers qui occasionnent des pertes post-récoltes importantes. Pour les légumes qui sont hautement périssables, les techniques de récolte, de séchage et de conservation sont insuffisantes. L'insuffisance d'infrastructures de stockage et de conservation, notamment au niveau des marchés, ainsi que les moyens de transports inadaptés limitent la valorisation des productions de pêche.

227. Les difficultés de transformation et de mise en marché des produits agro-pastoraux et halieutiques entravent le développement des filières correspondantes. Il s'agit principalement au niveau des céréales, l'absence d'équipements adéquats pour assurer la transformation garantissant la quantité et la qualité de farine et autres sous-produits destinés à la consommation. La filière fruitière souffre de la faiblesse des unités de transformation en pulpe, jus, confiture et fruits séchés, etc. A ces problèmes, s'ajoutent le mauvais état des routes et pistes ne favorisant pas l'approvisionnement et l'écoulement des produits, les difficultés d'accès au crédit (les femmes rurales surtout, les veuves et les filles mères dont le pouvoir d'achat et revenus monétaires sont très faibles) et l'insuffisance des informations sur les marchés; l'insuffisance d'organisation des producteurs (trices) et coopératives capables de prendre en mains les différents maillons de la chaîne de valeur alimentaire ; les conditions essentielles pour réussir la mise en marché des productions agropastorales et halieutiques et partant, permettre aux producteurs de maximiser leur profit.

5.2.3. Développement des filières agricoles

228. Les filières agricoles ne sont pas organisées, hormis les filières industrielles (coton, canne à sucre et tabac). Certaines institutions étatiques avaient, pourtant par le passé, organisé les filières riz et blé qui avaient bien fonctionné au cours des années 60 à 70.

Filière riz

229. La culture du riz a été introduite au Tchad vers les années 30 et s'est développée pour occuper une place particulière parmi les céréales. Le Gouvernement a alors installé trois (03) complexes agro-industriels bien structurés comprenant chacun une rizerie et des périmètres aménagés : (i) le Secteur expérimental de modernisation agricole de Bongor (SEMAB) créé en 1960 ; (ii) le Secteur expérimental de modernisation agricole de Lai - Kélo (SEMALK) et (iii) l'Office de Mise en Valeur de Sategui-Déréssia (OMVSD) avec un périmètre rizicole de 1 500 hectares dans la zone de Lai.

230. Avec ces complexes, le système de maîtrise de l'eau permettait deux (02) cycles annuels de culture donc 2 récoltes et le riz bien conditionné aux marques de ces complexes agro-industriels étaient bien disponible sur le marché des centres urbains. Les rendements étaient assez élevés allant de 3 tonnes/ha à Lai à 8 tonnes/ha à Bongor et les rizeries fonctionnaient à merveille.

231. L'effort s'est poursuivi par l'aménagement du casier C de la Nya dans la région du Logone Oriental. Cependant à cause de plusieurs facteurs conjugués, ces rizeries ont connu des crises de fonctionnement et d'exploitation entraînant leur fermeture.

232. Etant donné le potentiel de développement de la riziculture irriguée énorme dont dispose le Tchad (5,6 millions d'ha de plaines aménageables en périmètres agricoles et 435 000 ha facilement irrigables), le Gouvernement a entrepris le développement de la riziculture à l'aide de revenus pétroliers par : (i) l'aménagement de 11 400 ha de périmètres agricoles à maîtrise partielle d'eau mis à la disposition des

producteurs ; (ii) le labour au tracteurs au niveau des périmètres agricoles ; (iii) la diffusion de semences adaptées aux différentes écologies ; (iv) la fourniture à prix subventionné d'engrais minéraux.

233. Cependant, cet engagement du Gouvernement n'a duré que le temps d'une véritable opération agricole pilote de trois ans, les initiatives portant sur le développement de la culture du riz s'étant très vite émoussées : arrêt de la fourniture d'intrants, contreperformances observées dans l'opération de labour subventionné au tracteur, dégradation des périmètres aménagés, dysfonctionnements observés au niveau des comités de gestion des périmètres, faibles performances des services de conseil agricole. A cela s'est ajouté la concurrence du riz importé.

234. La culture du riz, initialement pratiquée dans deux (02) régions, (Tandjilé et Mayo-Kebbi) est en expansion dans plusieurs régions du pays (Chari Baguirmi, Moyen-Chari, Mandoul, Salamat, Batha). A l'origine, considéré comme un aliment de luxe consommé par les citadins, le riz est devenu un produit stratégique pour la lutte contre l'insécurité alimentaire et l'amélioration des revenus des familles productrices.

Filière coton

235. La culture industrielle du coton a été introduite au Tchad en 1928. Cette culture, initialement imposée comme culture obligatoire et forcée, a reçu progressivement l'adhésion des populations de la zone productrice. C'est ainsi que depuis les années 80, le coton est cultivé librement par environ 3 500 villages en zone soudanienne, eu égard à son importance et son intérêt socio-économique. Depuis 1992, la totalité du coton produit dans la zone soudanienne est commercialisée uniquement dans le cadre des marchés auto-gérés. Les Associations Villageoises (AV) collectent et livrent le coton graine à la COTONTCHAD et payent les producteurs après avoir déduit la valeur des intrants reçus, tout cela sous la supervision de l'ONDR jusqu'en 1995.

236. La culture de coton fait vivre plus de 3 millions de personnes et contribue à assurer la sécurité alimentaire par les activités génératrices de revenus qu'elle génère. Les tourteaux issus de l'égrenage du coton sont un bon aliment du bétail mais qui ne bénéficie pas aux éleveurs tchadiens car exportés vers le Cameroun et le Nigéria.

Filière arachide

237. La culture de l'arachide est pratiquée depuis longtemps au Tchad. Elle occupe une place importante comme spéculation de rente au niveau de la zone soudanienne et sahélienne. La recherche agronomique tchadienne a mis au point une variété, la "rose de Déli", reconnue au niveau international.

238. Des tests réalisés à la station semencière de Gassi concernant l'introduction de nouvelles variétés et les techniques culturales diffusées ont permis de proposer aux producteurs à travers l'ONDR des variétés adaptées aux conditions agro-écologiques locales (zones soudanienne et sahélienne) qu'ils ont largement adoptées. La multiplication de semences a été l'œuvre des fermes de l'ITRAD (Déli, Moussafoyo, Békao, Goudji, Am-Timan).

239. L'Etat avait installé une huilerie à Bokoro et l'huilerie-Savonnerie de la COTONTCHAD à Moundou produisait de l'huile d'arachide. Mais, ces unités de transformation ont fermé leurs portes et aujourd'hui, 60% de la production d'arachide en zone soudanienne est exportée vers les pays voisins.



Filière sésame

240. Le sésame est une oléagineuse qui a existé depuis très longtemps au Tchad (zone sahélienne et soudanienne) et qui fait l'objet d'un engouement généralisé ces dernières années, autant des opérateurs économiques pour son exportation vers diverses destinations internationales que de la recherche agronomique et des services de vulgarisation.

241. La demande du sésame tchadien est forte au niveau du marché international. Mais l'exigence de la qualité et la faible compétitivité du produit constituent des contraintes au développement de cette filière.

242. Les vertus alimentaires du sésame sont connues des populations tchadiennes notamment en ce qui concerne la lutte contre la faim et la malnutrition. Au lieu d'exporter le produit brut, il est nécessaire de promouvoir la transformation locale du sésame afin que le sésame "made in Tchad" garnisse également les rayons des magasins de vente au même titre que le "Tania" soudanais prisé par les consommateurs tchadiens.

Filières légumes et fruits

243. Avant les troubles politico-militaires des années 70, il existait un Office National pour le Développement de l'Horticulture (ONADEH) qui avait soutenu l'importation des semences horticoles et fruitières. Plusieurs variétés ont été cultivées le long des cours d'eau du pays et dans les zones de polders et ouadis.

244. Aujourd'hui encore, on constate un engouement général pour les cultures maraîchères et fruitières sur l'ensemble des trois zones agro-écologiques du pays, d'autant plus que l'importance des fruits et légumes en matière de sécurité alimentaire et de nutrition est connue par les communautés même rurales.

245. La filière ne bénéficie pas d'appui conséquent et l'échec de l'usine de jus de fruits de Doba n'a pas favorisé la prise d'initiatives. Les opérateurs économiques ne s'intéressent ni à la distribution d'intrants, ni aux unités de transformation et la commercialisation des produits bruts est laissée à la seule charge de commerçants.

Filière spiruline (algue bleue)

246. L'algue bleue ou spiruline (appelée "dihé" en arabe local) est une espèce végétale qui se développe naturellement dans les oasis du Kanem et du Lac. La spiruline est récoltée depuis plusieurs siècles par les femmes Kanembou. Elle est riche en protéines et pauvre en calories. C'est un aliment aux qualités nutritives impressionnantes : 70% de protéines riches en acides aminés essentiels, des sels minéraux (magnésium, calcium, phosphore et potassium), des vitamines E, B1, B2, B3, B5, B6, B12, de la provitamine A, du fer directement assimilable ainsi que des acides gras essentiels.

247. Minuscule algue bleue d'eau douce, la spiruline a gagné ses lettres de noblesse au cours des trente dernières années. Elle est reconnue également pour ses vertus thérapeutiques notamment pour les enfants et femmes souffrant de malnutrition.

Filières des productions animales

Filière bétail viande

248. La filière viande assure la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire à travers la création d'emplois des productions dans le secteur de l'élevage, la commercialisation du bétail, la transformation des produits et les revenus monétaires des acteurs de la filière, de l'éleveur jusqu'au commerçant exportateur.

249. Pour relever les contraintes au développement de cette filière, il importe d'assurer la formation et l'encadrement des éleveurs en vue de : (i) améliorer la conduite des animaux, (ii) déstocker les animaux, (iii) pratiquer un convoyage qui limite la perte de poids des animaux.

250. Afin de répondre aux besoins en viande des populations de plus en plus nombreuses du fait d'une forte croissance démographique, de nouvelles pratiques de production plus économiques et plus rentables en utilisant de nouvelles technologies doivent être adoptées. A cet effet, la professionnalisation des producteurs doit être engagée, l'accès facile aux intrants et aux aliments de bétail (sous produits agro industriels, résidus des récoltes, tourteaux de coton, drèches, mélasse) pour une alimentation adéquate du bétail assuré, l'accès au crédit par le biais de systèmes de partenariat entre les prestataires de services, les organismes d'intermédiation financière et les groupements de producteurs, voire les opérateurs économiques privés spécialisés dans la commercialisation du bétail facilité.

Filières volaille, ovine, caprine, cuniculture et porcine

251. L'augmentation de l'offre de poulet de chair, des œufs, des lapins et des porcins passe par des appuis techniques, une meilleure application de la réglementation existante (contrôle généralisé des produits à consommer et systématique à l'importation des produits aviaires), l'acquisition des équipements de biosécurité, une information et un marketing. En outre, la formation et l'encadrement des professionnels devront être intensifiés. Enfin, une alimentation basée sur l'utilisation des sous-produits agro-industriels (SPA), des résidus de récolte devra être diffusée auprès des professionnels de ces filières.

Filière lait

252. La production du lait est mal répartie dans le temps au cours de l'année à cause des conditions alimentaires du bétail, notamment des vaches. Elle est très abondante en saison des pluies et faible en saison sèche. Les vaches allaitantes produisent suivant la saison pendant 7 mois en moyenne 2 à 3 litres par jour. La production du lait au Tchad demeure une activité artisanale rurale pratiquée par les femmes dans les ménages des éleveurs.

Filière poisson

253. Le développement de la pisciculture tchadienne pour compléter la production des plans d'eau naturels dont la productivité est en baisse ces dernières années connaît de nombreuses difficultés. Il s'agit notamment de :

- La disponibilité réduite en sous-produits agricoles concentrés géographiquement ;
- L'absence de connaissances techniques des productions piscicoles ;
- L'absence d'histoire piscicole ;
- Les échecs répétés des projets déjà expérimentés ;
- L'absence d'un programme global de développement de la pisciculture ;
- Le non-respect de la réglementation en matière de pêche et d'aquaculture notamment de la loi n°014/PR/2008 du 10 juin 2008 portant régime des Forêts, de la Faune et des Ressources Halieutiques, de la charte intercommunautaire et les conventions locales de protection des ZMDH et ZPI et le Code de Conduite pour une Pêche Responsable.
- L'interdiction d'introduire des espèces exotiques ;
- L'interdiction d'utiliser des produits chimiques et hormones non certifiés ;
- les mauvaises pratiques de l'aquaculture entraînant la dégradation de l'environnement ;
- L'exigence de disposer d'un certificat dûment signé des autorités en charge de la pêche ;
- La faiblesse des moyens financiers et humains de la Direction des Pêches et de l'Aquaculture, organisme qui devrait être le leader dans le développement de la pisciculture.

5.3. Mobilisation des ressources pour réduire la faim à zéro au Tchad

254. L'agriculture tchadienne est largement tributaire des aléas climatiques, à cause des faibles investissements qui ne suffisent pas à répondre aux besoins de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Le potentiel de développement de l'agriculture familiale, en termes de productivité, de rentabilité et de résistance aux chocs est très élevé. Il est donc stratégiquement opportun qu'elle soit promue pour répondre à la demande alimentaire nationale et extérieure et améliorer le bien-être des populations.

5.3.1. Mobilisation des ressources à travers la coopération internationale

Intérêt de la coopération Sud-Sud et triangulaire et cartographie de ses opportunités

255. Le Tchad entretient une coopération sud-sud dans les domaines de l'agriculture et de la valorisation des PFNL. Il s'agit de la coopération avec : (i) la République Populaire de Chine en matière de culture du riz ; (ii) l'Inde dans le domaine de la mécanisation agricole ; (iii) le Brésil en matière de recherche dans la culture du coton ; (iv) l'Egypte à travers des stages de formation des cadres en agriculture ; (v) l'Union africaine à travers le Fonds fiduciaire de solidarité pour la sécurité alimentaire financé par l'Angola et la Guinée Equatoriale et administré par la FAO pour l'appui au maraîchage urbain ; (vi) le Vietnam en matière de riziculture, d'apiculture et de pisciculture.

256. Dans le cadre de la Commission du bassin du Lac Tchad (CBLT), le renforcement de la coopération régionale avec le Cameroun, le Niger, le Nigéria et la Centrafrique pour une gestion rationnelle et partagée des eaux et des ressources afférentes à ces eaux est indispensable. Le Tchad est membre du CILSS qui traite des questions relatives à la sécurité alimentaire et la nutrition et à l'agriculture durable.

257. A travers l'Institut de Recherche en Elevage pour le Développement (IRED), le Tchad collabore avec les institutions de recherche et de formation suivants : (i) l'IRAD du Cameroun ; (ii) l'INSAH et la CBEVIRHA au niveau sous régional ; (iii) l'IRD, le CIRAD-EMVT et les laboratoires de l'INRA en France.

258. Ces partenaires interviennent dans les domaines suivants :

- la gestion durable des ressources naturelles ;
- l'amélioration des systèmes de production ;
- l'amélioration des performances des espèces végétales (*panicum sp*) et animales (les bovins) ;
- l'appui à la diversification des productions.

259. Compte tenu de son enclavement et de la diversité des sous-produits forestiers dont regorge le Tchad, la coopération sud-sud et triangulaire représente un grand intérêt pour le pays notamment (i) dans la valorisation des PFNL alimentaires, (ii) la couverture des besoins nationaux en bois d'œuvre et de service, (iii) le transfert de technologies pour la valorisation des sources d'énergie renouvelables.

260. En effet, les PFNL produits au Tchad sont consommés en l'état ou transformés de façon artisanale. La transformation de l'ensemble des PFNL constitue le volet très faible de leur valorisation. De plus, les vertus de chaque PFNL ne sont pas suffisamment vulgarisées pour induire une consommation optimale par la population et moins encore pour les commercialiser. Certains pays, notamment le Burkina Faso, ont des expériences avérées dans le domaine de la transformation et du conditionnement des PFNL (dont karité, néré, tamarin, baobab, moringa) qui peuvent servir de sources d'inspiration aux acteurs tchadiens.

Intérêt d'une approche régionale et internationale

261. Une approche régionale de gestion des ressources animales doit permettre de considérer la similitude des races et des problèmes dans plusieurs pays, la meilleure utilisation des biotechnologies et les échanges d'expériences entre les divers acteurs. Tout ceci permettra d'aboutir à une efficacité accrue des méthodes, des applications et des résultats.

5.3.2. Revue des engagements, expériences et bonnes pratiques des partenaires

262. Le développement du partenariat sud-sud dans le domaine de l'agriculture a permis d'obtenir des réalisations non négligeables. Mais, certains de ces partenariats étaient de courte durée. Néanmoins, quelques bonnes pratiques des Agences du Système des Nations Unies méritent une attention particulière, car elles ont permis d'améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations, notamment rurales.

263. Certaines expériences et bonnes pratiques des agences du SNU sont bien capitalisées et mises à l'échelle sur l'ensemble du territoire national (tableau 17). Cependant, la situation alimentaire et nutritionnelle des populations vulnérables pourrait nettement s'améliorer si les ressources financières sont suffisamment mobilisées à leur profit.

264. La mise en œuvre de certaines approches des Partenaires Techniques et Financiers (dont les agences du SNU) dans le domaine de la sécurité alimentaire et nutritionnelle n'a pas permis de briser le cercle vicieux de la pauvreté ni d'améliorer l'alimentation et la nutrition des communautés rurales dont les capacités de production restent faibles.

Tableau 16 : Expériences et bonnes pratiques de quelques Partenaires du SNU

Agence du SNU	Expériences et bonnes pratiques
FAO	<ul style="list-style-type: none"> - Soutien à l'agriculture familiale - Directives volontaires (foncier, pêche durable, ...) - Statistiques agricoles - Renforcement de la résilience des ménages vulnérables - Partenariat dans le cadre de la coopération Sud-Sud
PNUD	<ul style="list-style-type: none"> - Transition urgence-développement - Développement local - Résilience communautaire - Protection du Lac Tchad par le reboisement - Appui à la planification régionale
PAM	<ul style="list-style-type: none"> - Etudes sur la SAN - Protection sociale - Planification basée sur les moyens d'existence - Education des filles
UNICEF	<ul style="list-style-type: none"> - Protection de l'enfant et donc de la nation - Planification communale et régionale - Prise en compte de la multisectorialité de la SAN - Appui à la planification communale en y intégrant les ODD

5.3.3. Mobilisation des ressources locales

265. Les Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine se sont engagés à Maputo au Mozambique en 2003, puis à Malabo en Guinée Equatoriale en 2014, à atteindre progressivement un seuil d'allocation de 10% du budget national au développement du secteur agricole, en vue d'atteindre un taux de croissance agricole d'au moins 6% par an. Une revue des dépenses publiques dans le secteur agricole par la Banque Mondiale a révélé qu'en 2012, le budget alloué n'est que de 5,7%. Les résultats provisoires de l'exercice de revue des dépenses publiques dans le secteur agricole pour la période 2013-2015, ont révélé que la part du budget est remontée à 8%. La crise financière qui affecte actuellement profondément le Tchad compromet sérieusement l'atteinte de l'objectif de 10%.

Tableau 17 : Evolution annuelle de l'allocation budgétaire au Ministère de l'Agriculture de 2011 à 2016 (en milliers)

Rubrique	Année					
	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Dotation pouvoirs publics	5 469 759	4 958 076	5 226 172	5 515 661	-	
Intervention Etat	29 415 965	44 100 000	44 100 000	46 380 000	-	
Equipements/investissements	25 649 791	37 012 292	49 880 391	48 135 492	54 419 400	400 262 990
Total	60 535 506	86 070 368	99 206 563	100 031 153	54 419 400	400 262 990

Source : Ministère de l'Agriculture, 2016

5.4. Principales causes de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Tchad

266. Les facteurs explicatifs du niveau aléatoire et souvent insuffisant des disponibilités d'aliments produits sur le territoire national sont nombreux et les principaux sont :

- la pauvreté de la population, notamment en milieu rural ;
- les difficultés de mise en œuvre des politiques, stratégies, plans et programmes ;
- les conditions agro-écologiques et les effets des changements climatiques ;
- les mauvaises habitudes alimentaires ;
- la marginalisation des femmes et des jeunes ;
- la faible structuration des Organisations des producteurs ;
- les systèmes de production peu performants ;
- l'insécurité ;
- la faible considération des groupes vulnérables, notamment les enfants, les femmes enceintes et allaitantes et les vieillards ;
- l'enclavement des zones rurales ;
- la faible organisation des marchés et des filières.

5.4.1. Le cercle vicieux de pauvreté

267. Dans plusieurs régions, de nombreuses familles pauvres ne peuvent pas produire suffisamment pour couvrir leurs besoins alimentaires faute de ne pouvoir acquérir les équipements et les intrants en quantité suffisante et de qualité requise. Cela les oblige à des systèmes de production de faibles productivités.

268. Par ailleurs, pendant les années d'abondance alimentaire, un certain nombre d'exploitants pauvres bradent leurs productions aux commerçants usuriers qui leur a prêté de l'argent pendant les mois de soudure pour s'acheter, à des prix très élevés, des produits alimentaires qui leur manquaient. Ces familles pauvres se retrouvent ainsi enfermées dans un cercle vicieux de pauvreté d'où il leur est difficile de sortir

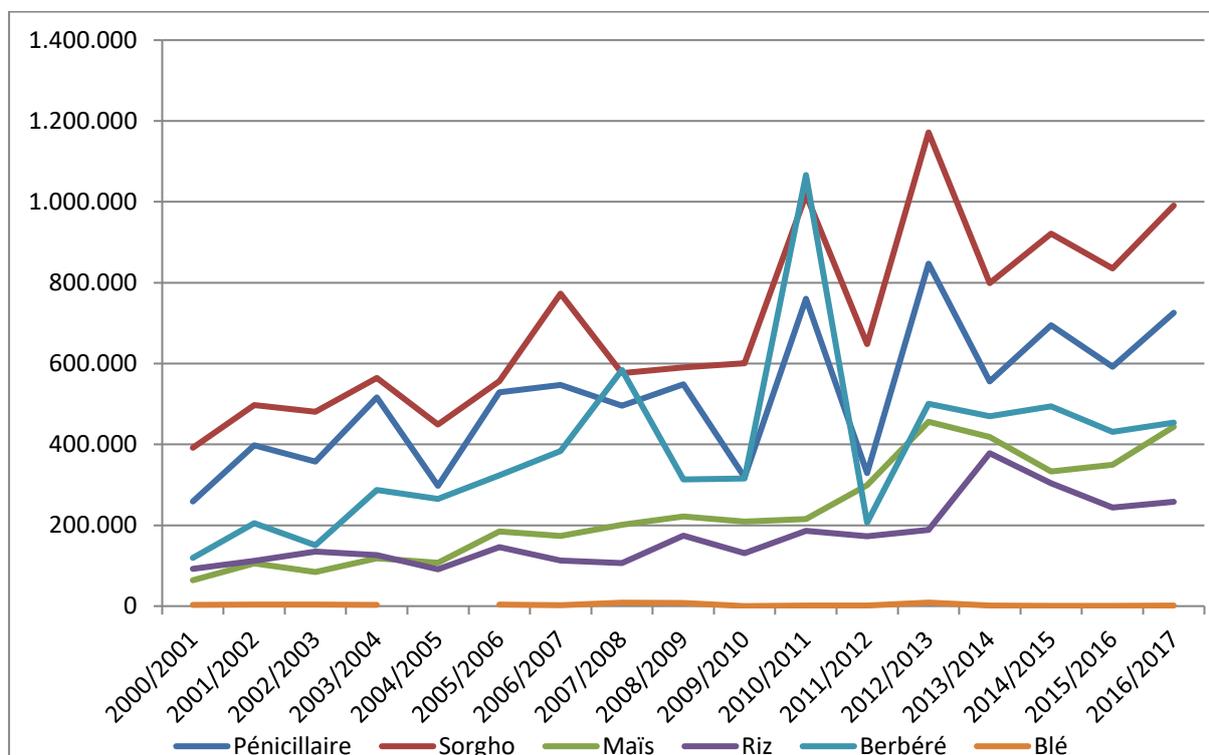
5.4.2. Systèmes de production agricoles peu évolués

269. Annuellement, les productions alimentaires locales ne couvrent pas normalement les besoins de la population. Cependant, à partir de la campagne agricole 2004/2005 (Graphique 4), la tendance est à la hausse grâce à une fourniture d'intrants et de conseils agricoles plus rapprochés. En réalité, deux principaux facteurs déterminent l'évolution de la production agricole au Tchad : le climat (pluviométrie surtout) et l'extension des surfaces cultivées du fait de la croissance démographique ; les techniques et technologies agricoles étant encore insignifiantes⁶.

270. Les deux pics de production (Graphique 4) correspondent aux pics de superficie (Graphique 5) et de hauteur annuelle de pluies, ce qui dénote du caractère extensif et peu performant des systèmes de production.

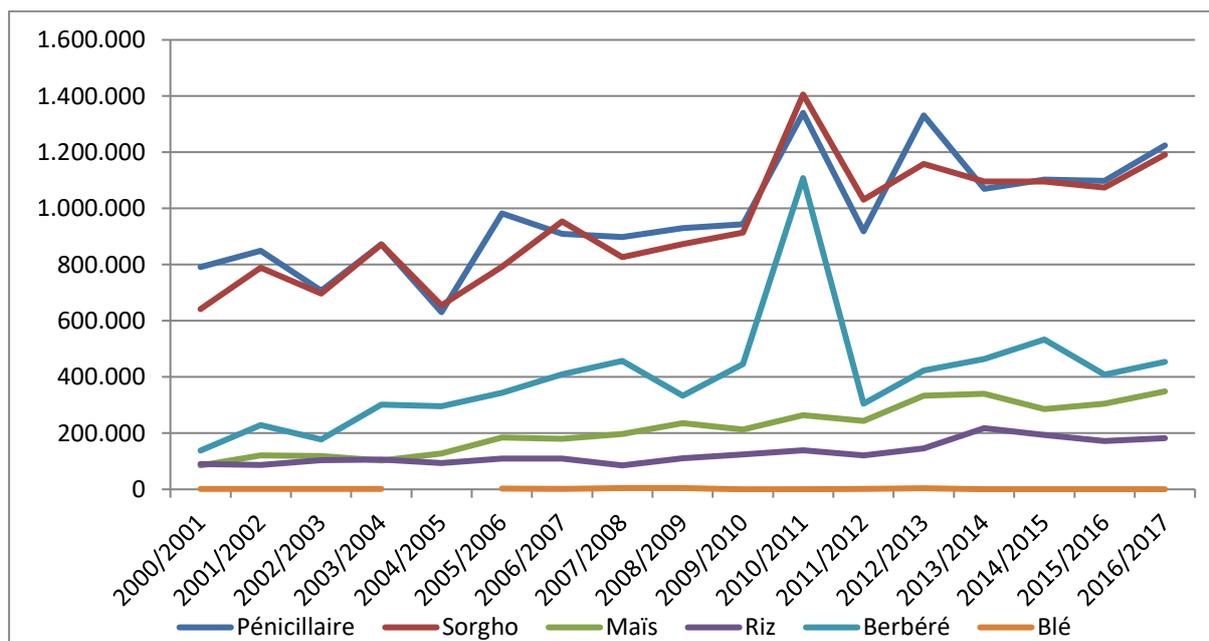
⁶ En matière de culture cotonnière, le prix payé au producteur est déterminant dans l'évolution de la production, comme les conditions de commercialisation du coton graine.

Graphique 3 : Evolution des productions céréalières annuelles (tonne) de la campagne agricole 2000/2001 à la campagne agricole 2016/2017



Source : DPAS

Graphique 4 : Evolution des superficies annuelles (en hectare) des cultures céréalières de la campagne agricole 2000/2001 à la campagne agricole 2016/2017



Source : DPAS

Le système de production agricole saharien basé sur un système d'irrigation traditionnel

271. La zone saharienne représente 47% de la superficie du pays (Atlas du Tchad, 2013). Le potentiel agricole des ouadis est spectaculairement immense, eu égard à la fertilité des sols et des ressources en eau souterraines (à fleur de sol), disponibles dont Imrich KUSNIR (1995) rappelle l'importance en ces termes : "*Les formations gréseuses paléozoïques occupent une superficie d'environ 115.000 km² dans le Borkou et l'Ennedi, au Nord du pays, atteignant 800 mètres d'épaisseur (...). Des forages à Faya ont donné des débits artésiens de 150 m³/h. Les réserves sont très importantes : 60 à 120 milliards de m³*".

272. Le système de production agricole saharien est un système oasien complexe caractéristique de la zone désertique tchadienne constituée d'étendues sableuses, montagneuses parsemées de dépressions appelées ouadis qui sont des oasis à biodiversité très riche et propice à l'agriculture et à l'élevage. C'est un système agro-sylvo-pastoral où les activités se concentrent essentiellement dans les oasis à palmeraies. On y pratique la production de dattes, une agriculture irriguée de subsistance (sans équipements ou intrants agricoles améliorés), un élevage sédentaire des petits ruminants et un élevage camelin transhumant, l'alimentation du bétail étant en partie à base de certains ligneux (Faidherbia albida, Acacia raddiana, Prosopis). C'est une agriculture qui se pratique à petite échelle et complète d'autres revenus dont ceux issus du commerce⁷.

273. Le système de culture est constitué de palmier dattier comme principale culture, avec environ un million de palmiers repartis sur 6 000 à 7 000 ha de plantation. Sous les dattiers, sont plantés divers arbres fruitiers en association avec diverses cultures dont le blé, le mil, les racines et tubercules et les cultures maraîchères, etc. Les dattes de la zone sont vendues à travers le pays au contraire du blé, du mil, des légumes et fruits produits surtout pour couvrir les besoins alimentaires familiaux.

274. Le système de production saharien est confronté à trois problèmes majeurs : l'insuffisance des aménagements hydro-agricoles, la mauvaise qualité des dattes produites et les pratiques culturales non performantes.

275. D'après Baroin et Prêt, 1993 ; Bouyer, 2015 et Cheneval et Benoudji, 2014, cités dans le Rapport final (mars 2017) de la Lettre de Marché N.2016/374545⁸ on distingue différents systèmes de production oasiens : (i) culture extensive (non irriguée) de palmiers dattiers permettant d'assurer un minimum de production appartenant principalement aux populations nomades et mis en valeur à travers un faire-valoir indirect ; les palmiers sont petits et ternes par manque d'eau, avec des rendements très faibles (5 à 10 kg/pied/an) jusqu'à 50 kg/pied/an pour ceux qui ont bénéficié de la pollinisation ; (ii) culture intensive en jardin irrigué à 3 étages associant palmier dattier, arbres fruitiers, cultures fourragères et maraîchage (légumes, fruits, tubercules, ...) ; les palmiers sont généralement taillés et bénéficient de la pollinisation, protégés du vent et des animaux par des haies de palmes ou des murets et ils bénéficient des apports d'eau et d'engrais, et les rendements varient de 40 à 100 kg/palmier/an ; (iii) palmeraies irriguées similaires au système précédent, entretenues en faire-valoir indirect.

Le système de production sahélien en proie aux changements climatiques

276. La zone sahélienne occupe 43% du territoire national avec une pluviométrie variant entre 100 et 600 mm. Mais l'immensité des eaux de ruissellement observée pendant la saison des pluies et la disponibilité des eaux de surface des cours d'eau indiquent les grandes possibilités de développement de l'agriculture irriguée qu'offre cette zone.

277. La zone sahélienne est caractérisée par un fort gradient de fertilité du sol : des sols sableux et pauvres au centre de la zone, notamment, le Nord Batha, le Barh El Ghazal, le Nord Guéra et le Kanem alors qu'au

⁷ Commission de l'Union Européenne. Lettre de Marché N.2016/374545 : Pré-identification d'interventions au Financement de l'Union européenne dans le Nord du Tchad. Rapport final, mars 2017

⁸ Pré-identification d'interventions au Financement de l'Union européenne dans le Nord du Tchad de la Commission de l'Union Européenne.

Chari-Baguirmi, au Salamat, au sud Guéra et au Sila de grandes étendues de sols lourds argileux et argilo-limoneux sont observés, propices aux cultures émergentes comme le maïs et le riz (sur périmètres aménagés) ainsi qu'aux cultures traditionnelles comme le sorgho, le pénicillaire, l'arachide, le berbéré et le sésame.

278. Le système de production sahélien se structure en six sous-systèmes : (i) le système oasien ; (ii) le système de production en maîtrise totale d'eau ; (iii) le système de production en maîtrise partielle d'eau ; (iv) le système de production dunaire à base céréalière ; (v) le système de production des polders du lac ; (vi) le système de production maraîchère.

279. Hormis le système de production en maîtrise totale d'eau, ces systèmes de production intègrent l'agriculture et l'élevage. Ils manifestent une forte vulnérabilité aux chocs climatiques qui se traduit, notamment, par des variations saisonnières de la production, avec comme conséquence l'insécurité alimentaire et nutritionnelle récurrente.

280. La surface agricole irriguée utilisée par ménage est comprise entre 0,25 et 1 hectare. L'agriculture est manuelle et/ou associée à la traction animale. La motorisation qui n'était utilisée que dans les périmètres aménagés et dans les systèmes des polders du Lac Tchad a été généralisée avec l'opération de labour au tracteur engagée par le Gouvernement.

281. Une importante partie de la production vivrière de cette zone est vendue à vil prix aux commerçants-usuriers dès la récolte, voire avant la récolte et exportée vers les marchés camerounais, nigériens et soudanais, très rémunérateurs. Elle est aussi stockée dans les centres urbains pour être vendue aux producteurs eux-mêmes en période de soudure pour leur propre consommation. Cela entraîne un important d'endettement des producteurs en milieu rural et les enferme dans un cercle vicieux de pauvreté.

Le système de production soudanien peu évolué

282. Avec une pluviométrie annuelle moyenne variant entre 600 mm et 1 400 mm, le système agricole soudanien est très diversifié et les écosystèmes très variés, constitués de forêts claires et denses ainsi que de savanes arborées et arbustives. Y sont pratiquées, les cultures de céréales, de légumineuses, d'oléagineux, de racines et tubercules et de coton ainsi que des cultures maraîchères et l'arboriculture.

283. Les sols sont pour la plupart assez fertiles mais en dégradation parfois très avancée, notamment à cause des pratiques culturales non appropriées, les feux de brousse dévastateurs et du fait de l'érosion hydrique accentuée par l'action de l'homme. Les eaux de surface, les eaux de ruissellement et les eaux souterraines sont en abondance et devraient permettre le développement agricole pour couvrir les besoins des populations.

284. Cinq (5) sous-systèmes de production se dégagent en fonction de l'importance de la culture dominante. Il s'agit de : (i) systèmes associant coton, céréales, les tubercules, oléagineux et légumineuses ; (ii) systèmes rizicoles ; (iii) des systèmes associant coton, céréales, oléagineux, légumineuses, fruits et légumes et ; (iv) systèmes à dominance berbéré, tubercules, ail et oignon sur plaines temporairement inondées ; (v) systèmes à berbéré sur sols hydromorphes, associant, céréales, oléagineux, légumineuses.

285. Le mode de culture est pluvial, sauf pour les systèmes rizicoles et ceux à dominance cultures maraîchères (dont ail et oignon dans la zone de Binder) où l'irrigation et/ou le système de culture de décrue sont pratiqués. Le système de rotation des cultures est l'une des principales caractéristiques dans la zone soudanienne, avec un système d'intégration agriculture et élevage:

286. Les racines et tubercules issus de ces systèmes de production sont essentiellement des aliments d'appoint mais également des produits consommés par les producteurs eux-mêmes pendant la période de soudure. L'arachide, le sésame, le maïs, le riz, les fruits et les produits maraîchers, notamment l'oignon, sont en grande partie destinés au marché local et sous-régional. Le coton est livré en totalité à la COTONTCHAD SN.

287. Malgré l'intérêt et l'importance du coton, la filière est fortement handicapée : des rendements les plus faibles d'Afrique subsaharienne (500 kg/ha) à cause d'itinéraires techniques non appropriées, notamment au

faible niveau d'apport en engrais, des conditions de commercialisation déplorables (le mauvais état des pistes, le retard dans l'enlèvement du coton voire le non enlèvement du coton graine dans certains villages ainsi que le non versement de la valeur du coton acheté aux producteurs de certains villages).

5.4.3. Systèmes de production animale

Caractères généraux des systèmes de production animale

288. Le Tchad présente des variations écologiques qui déterminent plusieurs systèmes d'élevage (tableau 19). Les types d'élevage pratiqués sont fonction des zones agro écologiques (sédentaire en zone soudanienne, coexistence élevage sédentaire et transhumant dans la zone sahélienne, nomadisme en zone saharienne).

Tableau 18 : Répartition des systèmes d'élevage

Zone écologique	Pluviométrie moyenne/an	Elevages pratiqués	Systèmes d'élevage
Zone saharienne désertique	Moins de 100 mm	Camelin, ovin, caprin, asin	Nomade
Zone sahélienne pastorale	Entre 200 et 400 mm	Bovin, caprin, camelin, équin, asin, volaille	Nomade et transhumant
Zone sahélienne agro-pastorale	Entre 400 et 600 mm	Bovin, ovin, caprin, équin, asin, volaille	Sédentaire et transhumant
Zone soudanienne	Entre 600 et 1.400 mm	Bovin Ovin, caprin, équin, asin, porcin, volaille	Sédentaire et transhumant

Source : Rapport préparatoire du PASEP, 2002

289. Les systèmes de production peuvent être analysés suivant deux critères principaux : le degré de mobilité et l'activité principale. La mobilité des troupeaux partage sommairement les éleveurs en trois groupes :

- les nomades, qui se déplacent à la recherche de pâturages et de l'eau, pouvant aller périodiquement jusqu'à pénétrer ou quitter le territoire tchadien ;
- les transhumants, qui quittent un point d'attache en début de saison sèche pour y revenir en saison des pluies ;
- les éleveurs sédentaires et semi-transhumants, dont le troupeau ou une partie du troupeau reste sur place. Ces éleveurs pratiquent par ailleurs souvent la culture de céréales.

290. Les deux premières catégories d'éleveurs possèdent environ 80% du cheptel du gros bétail. Par contre si l'on considère l'activité principale des producteurs, on distingue globalement :

- le système pastoral des nomades et des transhumants, où la seule activité est l'élevage ;
- le système pastoral, qui concerne des éleveurs pratiquant également une agriculture souvent vivrière et des cultivateurs élevant le plus souvent des bovins. Ces derniers sont essentiellement situés dans la zone soudanienne, et certains d'entre eux se lancent dans le petit élevage. Il faut noter que les agro éleveurs sont plus nombreux en zone soudanienne (où 85% des éleveurs sont en fait des agro-éleveurs) qu'en zone sahélienne (2/3 des éleveurs sont aussi des agriculteurs) ;
- le système agricole, dans lequel les producteurs mènent parfois une activité d'élevage comme 2^{ème} activité, bien qu'ils élèvent quelques bœufs de culture attelée et de petits ruminants.

290. La typologie des élevages de ruminants est complexe reposant sur quelques grands principes :

- la transhumance est utilisée à la fois par les systèmes pastoraux et agro-pastoraux sur des distances de déplacements plus ou moins longues, et pour tout ou partie du troupeau ;
- le système sédentaire comporte plusieurs variantes : La sédentarité agro-pastorale, oasisienne et périurbaine ;

- le nomadisme habituel dans le système pastoral saharien, présente souvent des liens complexes avec la sédentarité oasienne, associant, en plus, production des dattes, agriculture irriguée de subsistance et petit élevage sédentaire.

Les limites du développement de l'élevage

291. Les systèmes d'élevage au Tchad sont extensifs, caractérisés par des coûts de production réduits, entraînant des faibles productivités. Les systèmes extensifs exploitent de façon séquentielle les ressources naturelles (eau, pâturage, etc.), dispersées et inégalement réparties dans l'espace et dans le temps. Le développement de ces systèmes est entravé par des facteurs majeurs qui limitent la productivité animale : (i) les aléas climatiques, (ii) le caractère contemplatif de l'élevage, (iii) le dysfonctionnement des services vétérinaires, (iv) la faiblesse du système d'approvisionnement et de distribution d'intrants et matériel d'élevage et (v) les problèmes socio- politiques. L'inaccessibilité de certaines zones de pâturages due à l'absence de plans de gestion des ressources pastorales et l'inexistence de législation et de réglementation adaptées devant guider les acteurs dans la gestion de l'espace pastoral ne permettent pas de valoriser efficacement le cheptel. Par ailleurs, l'attachement de l'éleveur à la tradition pastorale l'amène à entretenir de nombreuses têtes de bétail. Une telle situation s'explique, par le manque d'encadrement sensé orienter les éleveurs vers des pratiques semi-intensives et intensives des systèmes d'élevage en vue de renforcer l'économie du pays, d'améliorer leurs conditions de vie surtout en matière d'alimentation de santé, de logement, d'habillement, d'éducation de leurs enfants, des infrastructures de transformation et de conservation des produits d'origine animale, notamment le lait.

292. Cependant, les systèmes de production animale ont connu des changements notables :

- au niveau de l'élevage transhumant, avec l'aridité climatique, on observe un glissement de la pratique de l'élevage transhumant vers les régions humides. L'élevage bovin qui se pratiquait au nord du 15° N il y a 50 ans se cantonne pour l'essentiel au sud du 13° N dans les régions du Batha et du Kanem. Conséquence de l'aridité, l'élevage camelin plus adapté aux zones arides et semi-arides est en nette augmentation et amorce une descente vers la zone soudanienne humide ;
- au niveau de l'élevage sédentaire, avec l'exode rural, la demande en produits laitiers dans les grandes villes a pris de l'importance. Ainsi on observe le développement de l'élevage laitier autour des grandes villes depuis une dizaine d'années. De plus, dans les zones agricoles, il est observé le développement de la traction animale pour augmenter leur rendement. L'élevage sédentaire est devenu alors le pourvoyeur des bœufs d'attelage ;
- les relations éleveur/agriculteur, avec la pression de l'élevage sur des ressources naturelles limitées, même si l'intégration agriculture/élevage est techniquement et politiquement reconnue, les relations entre ces deux acteurs clé ruraux et la cohabitation rendue difficile débouchent souvent sur des conflits parfois meurtriers.

293. Les systèmes de production animale sont peu performants, essentiellement à cause de :

- système d'élevage pastoral qui impose une grande mobilité des animaux ;
- analphabétisme des éleveurs transhumants et nomades ;
- système périurbain très peu développé ;
- absence de moyens de suivi et de contrôle des systèmes de production, des réalisations des collectes et analyses des données concernant les produits animaux ;
- caractère extensif des systèmes d'élevage à coûts de production réduits qui entraînent des faibles productivités ;
- faible productivité en lait des races locales est évidente ;
- utilisation des races exotiques non développée.

294. La récurrence des sécheresses au sahel, l'insuffisance et le tarissement précoce des points d'abreuvement du bétail entraînent le départ précoce des pasteurs de leur terroir vers les zones sous-cultures avant même la période des récoltes, le long des axes de transit et de stationnement. Cette situation engendre des conflits parfois meurtriers entre les agro-pasteurs sédentaires et les pasteurs, du fait des destructions des champs non encore récoltés. En outre, ce mode de vie, principalement axé sur la mobilité, ne favorise pas

un accès adéquat des populations transhumantes aux services de base classiques qui sont très peu adaptés aux populations transhumantes. L'opérationnalisation de l'ODD2 va concourir, d'une part, à l'amélioration de l'accès aux infrastructures pastorales, aux services sociaux de base mais également, à une meilleure gouvernance dans la gestion des ressources naturelles d'autre part.

295. Les conflits dans le monde rural ne se limitent pas seulement à ceux opposant les éleveurs aux agriculteurs mais sont de plusieurs sortes. Cette situation est la conséquence des soubresauts sociopolitiques et climatiques que connaît le pays depuis quelques décennies. En effet, les convulsions politiques, les sécheresses successives, les guerres, la démographie galopante, le nombre de plus en plus élevé d'animaux d'élevage sont à l'origine des conflits nés suite à la compétition pour l'accès aux ressources naturelles. Les principaux conflits auxquels on assiste sont les suivants :

- Conflits éleveurs-éleveurs en zone sahélienne et même saharienne.
- Conflits éleveurs-agriculteurs (en zones sahélienne et soudanienne)
- Conflits agro-éleveurs-agro-éleveurs : (en zone soudanienne)
- Conflits animaux domestiques-animaux sauvages : (autour des parcs et réserves)

296. Des efforts importants ont été faits dans l'organisation des éleveurs en groupements et organisations professionnelles dans le domaine essentiel de la santé animale et les concertations en matière de gestion des points d'eaux et d'exploitation des ressources naturelles.

297. La mobilité non conflictuelle des éleveurs est la clé du succès en matière de développement de l'élevage pastoral et agro-pastoral. Un bon maillage de l'espace pastoral par un grand nombre de puits (à exhaure manuelle ou animale) et de mares de taille petite à moyenne, peut s'avérer plus efficace pour la réduction des conflits, l'utilisation efficace des ressources pastorales et la simplicité de la gestion et de l'entretien. Des actions d'accompagnement de nature socio-économique sont nécessaires pour l'expression des effets positifs des interventions dans le domaine des infrastructures pastorales. La concertation avec toutes les parties prenantes est d'une importance capitale pour le choix du type, de l'emplacement et des modalités de gestion des infrastructures envisagées. La mise en place et le renforcement des capacités d'institutions locales associés à la gestion des ressources pastorales, en faisant valoir les principes de la participation inclusive, égalitaire et de subsidiarité, permettraient la résolution des conflits.

Exportation du bétail sur pieds

298. Le bétail tchadien est essentiellement exporté sur pieds. Cette pratique entraîne une perte de compétitivité car (i) les animaux perdent beaucoup de poids le long des parcours et (ii) le convoiement des animaux sur les longues distances est lent. Aussi, le commerce du bétail est-il soumis à des taxes sauvages et droits divers (pouvant atteindre 10 à 12 % du prix de vente). Les commerçants et les exportateurs font face aussi à l'instabilité de la monnaie nigérienne (Naira), à la complexité du rapatriement des fonds du Nigeria et aux tracasseries lors du convoiement des animaux (prélèvements illicites aux points de contrôle, alimentation, etc.).

299. Le problème primordial dans la vente des animaux réside dans la présence des intermédiaires sur les marchés de bétail et les multiples taxes et droits qui vont de ceux des intermédiaires à ceux de l'Etat en passant par les dépenses aux postes de contrôle, de l'abreuvement et aux bergers.

300. Dans le cadre de la réalisation de l'ODD2 et concernant le sous- secteur de l'élevage, l'objectif est d'améliorer les conditions de vie des populations transhumantes et sédentaires par l'accès aux infrastructures et ressources pastorales (puits, mares, couloirs de transhumance, périmètres pastoraux) et aux services sociaux de base, intégrant la santé animale, l'éducation des enfants nomades, la santé maternelle et infantile (école nomade, dispensaire, les magasins de stockage, les unités de transformation et de conservation des produits d'élevage notamment le lait, les parcs à vaccination, les points d'eau). A cet effet, le système d'information sur le pastoralisme au Sahel permettra de collecter, de traiter et de diffuser l'information sur l'évolution des ressources naturelles dans le contexte du Sahel. Le suivi-évaluation des services étatiques (SISAAP, IRED) permettra d'évaluer l'impact des aménagements pastoraux sur le niveau de productivité du bétail et son incidence sur la sécurité alimentaire.

5.5. Des systèmes de production piscicole et aquacole caractérisés par l'archaïsme des équipements et la non utilisation d'intrants

5.5.1. Situation de la pêche

301. La pêche est d'une importance capitale dans la lutte contre la malnutrition car les produits issus de cette activité apportent des protéines de qualité dans l'alimentation des populations. La consommation tchadienne des produits de pêche, particulièrement le poisson, est estimée entre 5 et 6,5 kg/pers/an. Ce secteur aide également à la lutte contre la pauvreté en générant des revenus pour un grand nombre de personnes impliquées dans l'ensemble des activités. La pêche contribue à hauteur de 4,5% au PIB soit 4,6 milliards de FCFA en 2000 (CIMA).

302. Le secteur de la pêche occupe encore le 4^{ème} rang après le pétrole, l'agriculture et l'élevage. La pêche au Tchad est caractérisée par une grande diversité de zones de production qui sont le réseau hydrographique tchadien composé, notamment de deux grands ensembles (complexe fluvial Chari-Logone), les plaines d'inondation (appelées yaérées) et les lacs dont le plus important est le Lac Tchad. Ces écosystèmes constituent des biotopes favorables à la reproduction et à la croissance du poisson.

303. La production de poisson est très variable en fonction des périodes, du comportement des poissons par rapport au niveau des cours d'eau et des moyens de pêche utilisés. La production moyenne est de 10 sacs de 25 à 30 kg par an chez les pêcheurs amateurs, alors qu'elle peut atteindre 2 à 3 sacs de 25 à 30 kg par mois en année normale chez les pêcheurs professionnels ou un à deux sacs de 25 à 30 kg par mois en année de faible crue. Le prix du poisson commercialisé est fonction de l'espèce, du mode de transformation et de la période de l'année considérée. Le poisson frais, périssable et donc difficile à écouler, est peu commercialisé avec une faible valeur marchande. Par contre, la commercialisation du poisson fumé ou séché se fait à travers un circuit assez structuré : les grossistes locaux l'achètent aux pêcheurs et le revendent sur les marchés urbains notamment N'Djaména aux détaillants. Une partie de la production est acheminée par les pêcheurs eux-mêmes dans les grands marchés régionaux et revendue sur place à des grossistes. Le poisson fumé en entier est vendu uniquement au Tchad, alors que le poisson fumé découpé en morceaux est exporté.

304. La pêche est une activité lucrative à la fois pour les populations riveraines, les pêcheurs, les commerçants et l'administration. Aussi, on constate (i) une surpêche qui entraîne la baisse de la productivité piscicole des plans d'eau, (ii) une faible utilisation d'intrants et de matériels de pêche appropriés. (iii) une utilisation des filets et autres engins prohibés, (iv) la pollution des eaux et (v) le manque de protection des berges. En plus de cette exploitation anarchique, la persistance de la sécheresse avec ses corollaires d'ensablement et d'érosion, et la surcharge de la zone des pêches par les populations déplacées au Lac-Tchad constituent des facteurs qui ont fortement influencé et influenceront encore la production.

5.5.2. Pisciculture et aquaculture

305. Les activités piscicoles ont commencé au Tchad, après les dures années de sécheresse qui ont impacté négativement la production halieutique. En 1978, une tentative de la pisciculture a été menée dans la zone de Bongor. Les géniteurs de l'espèce *Oreochromis niloticus* (Carpe) ont été pêchés dans le Logone pour empoissonner des mares des quartiers de la ville. Les mises en charge se faisaient au début de la saison des pluies (juin) et la récolte au moment du tarissement des mares (décembre, janvier). Aucune alimentation n'était pratiquée systématiquement.

306. Les pratiques piscicoles tchadiennes sont basées sur une production extensive et ou semi-intensive. Les aliments utilisés dérivent des sous-produits de l'agriculture, de l'élevage et des déchets ménagers. Les espèces élevées en essai sont *Oreochromis niloticus*, *Tilapia zillii* (Carpe), *Clarias spp* (*Silure*), crocodile du Nil, certaines grenouilles. Ces espèces sont capturées dans les cours d'eau naturels du pays pour empoissonner les sites d'élevage.

307. Les mises en défens halieutiques sur les lacs Léré et Tréné (Mayo-Kebbi Ouest), Mouta, Tikem, Youé et Kabbia (Mayo-Kebbi Est) par le PCGRN, le PRODALKA et la DPA au profit des communautés rurales sont

encouragés par des petits projets de cogestion. C'est ainsi qu'il y a eu 36 Zones de Mises en Défens Halieutiques et 2 Zones de Protection Intégrale créées au Mayo-Kebbi. Il y a également trois sites d'essai de production piscicole de 70 étangs sur financement de l'ONG italienne Accra dans la région du Moyen Chari. A Ba-Illi, l'ONG japonaise AGS a conduit un essai de production intensive d'alevins d'*Oreochromis niloticus* pour empoissonner des mares à proximité des villages environnants sur un site constitué de trois étangs à une superficie de 120 m² et 2 bassins servant d'infrastructure d'élevage. Dans la région de Mayo Boneye, le groupement HEUNA-DJASNA conduit la production de Tilapia dans un site de 50 étangs de 800 m².

308. La pisciculture rencontre un certain nombre de difficultés : (i) l'assèchement de certains plans d'eau ; (ii) la réduction des plaines d'inondations ; (iii) l'utilisation de plus en plus des filets à mailles prohibées ; (iv) la pollution des eaux.

309. Les pisciculteurs sont le plus souvent du secteur privé. Ils sont organisés en groupements, associations et ou coopératives.

5.6. Difficultés de formulation et de mise en œuvre des politiques, stratégies, plans et programmes élaborés pour réduire la pauvreté, éliminer la faim et la malnutrition

310. L'un des principes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement est l'alignement de cette aide aux priorités, systèmes et procédures des pays partenaires et soutien au renforcement de leurs capacités. Au Tchad, la formulation des programmes et projets ne respecte pas ce principe de l'alignement. En effet, les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) choisissent eux-mêmes les domaines dans lesquels ils prévoient intervenir, pour en matière de développement rural. Les priorités nationales que sont la sécurité alimentaire et nutritionnelle et l'agriculture durable sont reléguées au second plan. A titre d'exemple, les programmes et projets du PIDR ont surtout servi à financer les infrastructures rurales, sans cibler spécifiquement l'agriculture, l'élevage, la pêche et la foresterie. Cela a eu pour conséquence des faibles investissements dans ces domaines clés de la lutte contre la faim et la malnutrition.

5.6.1. Marginalisation des jeunes et des femmes pour l'accès aux facteurs de production

311. Le développement du secteur rural est largement tributaire de la question foncière. Or, le Tchad n'a pas encore, à ce jour, formulé une politique et une stratégie foncières. Tout est à clarifier en matière de statut, d'approvisionnement et de sécurisation foncière. Il s'agit de définir la politique foncière, d'actualiser la réglementation du foncier et la simplification des mécanismes d'appropriation et de sécurisation foncière. L'octroi des titres fonciers accroîtrait la capacité d'intervention des déteneteurs en matière de financement du développement.

Faible insertion socio-économique des jeunes pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle

312. Les jeunes ruraux quittent massivement les villages à la recherche du travail rémunérateur dans les grandes villes. Ils grossissent ainsi le nombre de chômeurs déjà important en milieu urbain constitués de jeunes diplômés dont le recrutement à la Fonction publique est limité et faible dans le secteur privé.

313. Former ces jeunes ruraux et recycler les diplômés sans emploi dans le but d'assurer leur insertion socio-économique en tant que entrepreneurs agricoles contribueraient, à la fois, à améliorer leurs conditions de vie et à promouvoir la chaîne de valeurs dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de la foresterie.

314. Des dispositifs d'appui aux initiatives des jeunes pour favoriser leur insertion socio-économique ont été créés notamment : le Fonds National d'appui à la Jeunesse (FONAJ), le Fonds National de Développement du Sport (FNDS), le Fonds National d'Appui aux Artistes Tchadiens (FONAT) et le Programme National de Volontariat du Tchad (PNVT).

315. Mais, l'efficacité de ces dispositifs n'est pas démontrée. Les principaux défis à relever demeurent et se résument comme suit selon la Politique Nationale de la Jeunesse :

- assurer une éducation et une formation de base de qualité ;

- renforcer les compétences des jeunes au plan technique et professionnel;
- promouvoir l'entrepreneuriat en milieu jeune ;
- Développer les infrastructures de Loisirs sains ;
- faciliter l'accès aux TIC ;
- impliquer les jeunes dans tout le processus de mise en œuvre des programmes et projets de développement ;
- accroître la présence des jeunes dans les instances de prise de décision.

Faible entrepreneuriat féminin en milieu rural

316. Le statut social de la femme ne lui donne pas le pouvoir de décision sur les ressources productives, notamment les ressources foncières. Cela entraîne sa marginalisation de fait dans la répartition des terres au niveau local et limite son autonomisation. La femme rurale ne se contente que d'un lopin de terre arable et d'un petit cheptel éventuellement alors qu'elle doit s'occuper de l'alimentation de toute sa famille, y compris les personnes vulnérables (vieillards, handicapés). Elle a, par ailleurs, la charge de l'entretien de l'enfant sur le plan sanitaire et hygiénique.

317. Outre les difficultés d'accès à la terre, plusieurs facteurs entravent le développement des activités femmes rurales : l'enclavement des zones rurales et l'éloignement des structures sanitaires, les tabous culturels, la pauvreté, la démission des parents de leur rôle d'éducateurs et de pourvoyeurs de subsistance, le mariage précoce et une maternité nombreuse.

5.6.2. Vulnérabilité des groupes de populations, de secteurs d'activité aux conditions agro-écologiques et aux effets des changements climatiques

318. Le Tchad étant classé 1^{er} sur 186 pays vulnérables aux changements climatiques. Les activités agro-sylvo-pastorales sont celles qui ont le plus d'impact sur l'environnement et la dégradation du capital naturel, mais également celles qui sont le plus impactées par la dégradation de ce capital. Au Tchad, les ressources naturelles sont particulièrement affectées par le changement climatique et la mauvaise gouvernance. La situation dramatique du Lac Tchad en est l'illustration.

319. Les changements climatiques avec leurs corollaires des inondations, des sécheresses et la recrudescence du parasitisme sur les cultures et le cheptel animal induisent une vulnérabilité accrue des systèmes agricoles et des écosystèmes. Il s'y ajoute la désertification qui entraîne une forte baisse de la fertilité des sols. Les secteurs les plus touchés sont l'agriculture, l'élevage, la pêche et la foresterie.

320. Les systèmes de production subissent de très fortes contraintes dont le changement climatique et leurs capacités de réaction sont très limitées, alors que le potentiel naturel permettant de renforcer la résilience des systèmes agricoles et des ruraux reste encore largement sous exploité.



CHAPITRE 6 : PROPOSITION DU CADRE INSTITUTIONNEL ET RECOMMANDATIONS POUR AMELIORER LA SECURITE ALIMENTAIRE ET LA NUTRITION

6.1. Cadre institutionnel

321. L'atteinte de l'ODD2 au Tchad dépend de plusieurs facteurs dont notamment l'engagement des responsables politiques à un haut niveau, la bonne gouvernance, l'objectivité dans la définition des politiques et des stratégies ainsi que le financement inclusif du développement rural.

6.1.1. Impulsion à haut niveau et gouvernance améliorée

322. Après avoir connu des périodes successives d'insécurité alimentaire et nutritionnelle, malgré les différentes interventions de l'Etat et de ses partenaires techniques et financiers, Il est nécessaire que les résultats obtenus dans la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire soient améliorés. Il n'y a pas de recette magique en la matière. L'obtention des résultats est le fruit d'engagements politiques qui se traduisent par une impulsion à un haut niveau, une gouvernance améliorée, un partenariat public-privé et des approches globales et complémentaires créant un environnement porteur.

323. La réduction de la faim à zéro nécessitera une volonté politique afin d'apporter des changements fondamentaux aux valeurs sociales et de faire reculer substantiellement la pauvreté. Les initiatives et projets locaux peuvent contribuer à améliorer la sécurité alimentaire. Cependant, tout programme de sécurité alimentaire et nutritionnelle d'envergure nationale ne peut réussir en l'absence d'un engagement politique au plus haut niveau. En effet, un tel programme est complexe et multisectoriel et nécessite d'engager différentes institutions dans sa conception et sa mise en œuvre. Des arrangements institutionnels spécifiques incluant divers acteurs du secteur public, du secteur privé et de la société civile doivent être faits.

324. De ce qui précède, il faudra envisager de mettre en place un Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA) à l'instar de certains Etats membres du CILSS. Rattaché à la Présidence de la République ou à la Primature il devra être créé par une Loi et sera doté d'une autonomie financière et de gestion et disposera d'un conseil d'administration. Le CSA jouira d'une personnalité morale et son personnel aura un statut particulier. Sa mission est de veiller à la mise en œuvre de toutes les actions visant à assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle et d'en faire le suivi et l'évaluation.

325. Une structure consultative, dénommée Conseil National pour la Sécurité Alimentaire et la Nutrition (CNSA), devra également être créée. Présidée par le Premier Ministre ou le Président de la République, le CNSA a pour tâches principales de (i) donner des avis-conseils sur les politiques et programmes en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle et (ii) apprécier les progrès accomplis. Le CNSA est composé de toutes les parties prenantes à la question de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

6.1.2. Cadre des politiques et stratégies

326. Les actions structurantes de la sécurité alimentaire doivent contribuer à réduire la vulnérabilité des ménages, des communautés, du pays et même de la sous-région et renforcer leurs capacités à affronter des chocs externes (crises conjoncturelles). Les interventions mises en œuvre dans le cadre de la gestion des crises alimentaires conjoncturelles doivent prendre en compte les enjeux et les options prises sur le moyen et long termes. Par conséquent et dans la mesure du possible, elles doivent s'appuyer sur des instruments qui développent des capacités locales de résistance aux crises plutôt que sur des modalités d'intervention privilégiant l'assistance. Cette intégration et cette synergie ne sont possibles que si elles relèvent de stratégies claires, largement débattues et faisant l'objet d'un consensus large au sein des communautés nationales et en concertation avec la communauté internationale. Des conditions de participation effective, de concertation et de responsabilisation des collectivités locales, des organisations paysannes et autres organisations de la

société civile doivent être créées en vue de favoriser l'émergence et la mobilisation de nombreux acteurs de la sécurité alimentaire.

327. Les actions et les programmes devront être mis en œuvre pour les populations, en particulier les plus pauvres et les plus marginalisées d'entre elles de manière à maximiser les retombées qu'elles peuvent attendre du cadre stratégique de sécurité alimentaire. Toutes les actions doivent contribuer au renforcement des capacités des ménages à affronter les situations de crises.

328. La décentralisation est un processus fondamental permettant l'implication des acteurs de la sécurité alimentaire et nutritionnelle au niveau où ils sont le mieux organisés et une meilleure prise en compte de leurs attentes. La décentralisation est donc capitale dans la stratégie de sécurité alimentaire particulièrement en ce qui concerne la gestion des ressources naturelles, la lutte contre les effets du changement climatique et de la lutte contre la pauvreté.

329. Le processus de la décentralisation enclenché au Tchad depuis les années 1990 a donné à tous les producteurs agricoles, éleveurs, pêcheurs, commerçants, opérateurs économiques, artisans, administrateurs l'opportunité de promouvoir le développement en comptant d'abord sur leurs propres efforts et ressources. Cette prise de conscience de l'auto-responsabilisation a balisé le chemin vers le désengagement de l'Etat dans la mise en œuvre de la stratégie de sécurité alimentaire.

6.1.3. Projections des besoins de la population en céréales

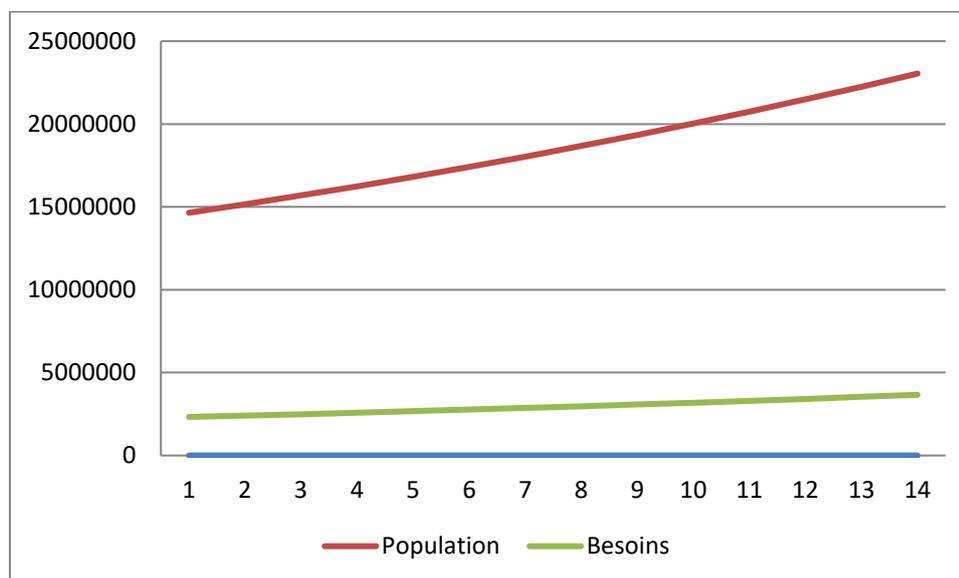
330. A partir de la norme de la FAO de 159 kg de céréales par personne et par an et le taux d'accroissement démographique de 3,6% par an, les besoins des populations jusqu'à 2030 ont été projetés (tableau 28). En faisant l'hypothèse du doublement de la productivité agricole d'ici 2030, la production céréalière pourrait couvrir largement les besoins des populations qui seraient de 3 664 014 tonnes et dégagerait un surplus de 2 083 186 tonnes.

331. Les Chefs d'Etat africains dont celui du Tchad se sont engagés à Maputo en 2003 à consacrer au secteur agricole au moins 10% du budget annuel de leurs pays. Cet engagement a été réaffirmé à Malabo en juin 2014 dans le cadre de NEPAD/PDDAA. Avec le taux d'accroissement agricole fixé à 6% (NEPAD), la production céréalière serait de 6 928 228 tonnes en 2030 couvrirait largement les besoins de la population et dégagerait un surplus de 3 264 214 tonnes.

Tableau 19 : Projections des besoins de la population en céréales (en tonne)

Année	Population	Besoins
2017	14 649 076	2 329 206
2018	15 162 044	2 410 765
2019	15 692 969	2 495 183
2020	16 244 513	2 582 878
2021	16 818 391	2 674 125
2022	17 414 717	2 768 941
2023	18 033 737	2 867 365
2024	18 675 547	2 969 412
2025	19 340 757	3 075 181
2026	20 031 602	3 185 025
2027	20 747 607	3 298 870
2028	21 488 453	3 416 665
2029	22 253 906	3 538 372
2030	23 044 112	3 664 014

Graphique 5: Projection des besoins des populations en céréales



6.2. Recommandations pour améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition : proposition d'axes stratégiques

332. Les différentes missions de terrain effectuées dans le cadre de l'examen stratégique national ont permis de relever les obstacles auxquels les régions sont confrontées pour assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle malgré leurs potentialités énormes. Ce sont, entre autres, le difficile accès à la terre et la faible valorisation des potentialités agricoles, pastorales et halieutiques.

333. La faible valorisation de certains facteurs de production tels que des bas-fonds ou la faible organisation des systèmes de production agricole et animale, sont des gros obstacles à la réalisation de la sécurité alimentaire dans la plupart de ces régions, avec pour conséquences, les ménages qui sont frappés d'une grande pauvreté qui affecte négativement les systèmes d'éducation, de santé et les secteurs de production.

334. De nombreux partenaires au développement, les ONG et autres Associations assistent, au travers des programmes et projets, les populations. Cependant, l'absence d'un véritable cadre de concertation entre ces partenaires, la prépondérance de certains partenaires dans la conception et la mise en œuvre des projets, la faible implication des services déconcentrés de l'Etat et l'insuffisance de sensibilisation des populations bénéficiaires, la plupart analphabètes, ne permettent pas d'assurer la sécurité alimentaire et d'améliorer la nutrition.

6.2.1. Principaux problèmes communs aux différentes régions identifiés

335. Les principaux problèmes communs aux différentes régions relevés par les différents interlocuteurs sont :

- l'enclavement des zones de production dû au mauvais état des routes et pistes rurales ;
- Le manque d'équipements et d'intrants agricoles dont les semences améliorées et adaptées au cycle pluviométrique dans les régions
- le manque d'encadrement technique ;
- la faible diversification des cultures ;
- l'absence d'infrastructures de transformation, de conservation et de stockage des produits ;
- les difficultés d'accès à la terre, principal facteur de production, avec ses corollaires les conflits entre les autochtones et les allogènes, entre les agriculteurs et entre les agriculteurs et les éleveurs ;

- les difficultés d'accès à l'eau potable pour tous.

6.2.2. Axes stratégiques pour réduire la faim à zéro

336. Dans l'optique de la réalisation de l'ODD2 "Faim zéro" et en considérant les effets du changement climatique et les faibles performances dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche/aquaculture et de la valorisation des PFNL dues à l'inadéquation des itinéraires techniques et à l'absence de systèmes d'approvisionnement en intrants et matériels de production et l'insuffisance d'infrastructures rurales et de désenclavement ainsi que la faible structuration des OP, il est retenu six axes stratégiques suivants :

1. Maîtrise et Gestion de l'Eau (MGE) ;
2. Intensification, Diversification et Régionalisation des Productions (IDRP) ;
3. Promotion et Compétitivité des Filières par le Renforcement des Capacités des Acteurs Clé (PCFRCA) ;
4. Gestion des crises et Renforcement de la Résilience des Populations Vulnérables (GCRR) ;
5. Amélioration de l'état nutritionnel de tous les groupes vulnérables à l'aide d'une approche multi-secteur ;
6. Promotion de l'Emploi des Jeunes et Autonomisation de la Femme rurale (PEJAF).

Axe stratégique 1 : Maîtrise et gestion de l'eau

337. La maîtrise et la gestion efficace de l'eau sont essentielles pour assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle par le renforcement de la résilience des systèmes de production dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche/aquaculture et de la valorisation des PFNL.

338. L'accent sera mis sur des solutions et des modèles de développement de l'hydraulique à faibles coûts qui stimulent la gouvernance locale des communautés bénéficiaires. En effet, la promotion des énergies renouvelables doit permettre aux producteurs de disposer d'eau par des moyens d'exhaure sûrs facilement maîtrisables par les bénéficiaires et ne nécessitant pas des dépenses de fonctionnement exorbitantes comme c'est le cas des sources d'énergie thermiques.

339. A cet égard, la mobilisation des ressources internes et l'implication du secteur privé sont des éléments fondamentaux pour la réalisation des résultats ci-après :

340. **Résultat 1.1** : *Des périmètres irrigués sont aménagés ou réhabilités et sont mis en valeur efficacement par les populations bénéficiaires organisées en coopératives avec l'appui des services publics et l'implication du secteur privé.*

341. Des actions prioritaires pour l'atteinte de ce résultat sont : (i) mettre en place de nouveaux petits périmètres irrigués (PPI) suivant une approche et des stratégies participatives (utilisation des énergies renouvelables par exemple) pour réaliser annuellement au moins deux cultures dans le but d'augmenter durablement les productions agricoles ; (ii) réhabiliter les anciens périmètres aménagés et (iii) entretenir périodiquement et redresser la situation de leur gestion par les populations bénéficiaires.

342. **Résultat 1.2** : *Des points d'eau sont réalisés et permettent l'abreuvement du bétail sur leurs parcours reconnus en suivant des règles de gestion préétablies.*

343. Les principales actions à réaliser pour obtenir ce résultat sont : (i) créer de réservoirs de stockage d'eau (bassins, micro barrages, mares artificielles permanentes et semi-permanentes) ; (ii) construire et installer des puits et des forages pastoraux sur les parcours reconnus.

Axe stratégique 2 : Intensification, diversification et régionalisation des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques (IDRP)



344. La régionalisation est essentielle dans une optique de l'augmentation durable des productions-agro-sylvo-pastorales et halieutiques pour la réalisation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. La mise en valeur efficace de l'immense potentiel de production agro-sylvo-pastoral et halieutique nécessite la réalisation d'une étude spécifique sur le développement régional des productions en fonction des ressources existantes

345. **Résultat 2.1** : Les productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques ont durablement augmenté et couvrent entièrement les besoins de la population tchadienne

346. Des systèmes d'approvisionnement des producteurs en intrants et matériels adaptés de production seront développés par les services publics et mis en œuvre avec la participation des Organisations des Producteurs concernées et la forte implication du secteur privé. Les principales actions à mener sont : (i) assurer l'appui-conseil, la formation et la recherche adaptée, (ii) assurer l'accès régulier des producteurs aux intrants (semences, engrais et produits phytosanitaires homologués, médicaments vétérinaires, aliments de bétail, etc.) de qualité et à moindre coût, (iii) élaborer et mettre en œuvre une stratégie nationale de mécanisation raisonnée répondant aux besoins des producteurs, (iv) diversifier les systèmes de production agricoles et (v) réaliser une étude par une démarche participative en vue de promouvoir la régionalisation du développement agro-sylvo-pastoral et halieutique.

347. **Résultat 2.2** : Les revenus des producteurs ont sensiblement augmenté

348. La promotion d'une agriculture familiale productive, diversifiée, intensive et durable constitue un enjeu essentiel pour le Tchad, en vue de garantir la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations vulnérables par une production locale à même de générer des revenus sécurisés aux familles productrices. Cette démarche est en adéquation avec l'engagement des Chefs d'Etat et de Gouvernement de Maputo en 2003, confirmé par la Déclaration de Malabo en 2014.

349. Les actions retenues sont : (i) développer une agriculture familiale productive, diversifiée, intensive et durable et (ii) promouvoir les productions locales selon les avantages comparatifs.

Axe stratégique 3 : Promotion et compétitivité des filières par le renforcement des capacités des acteurs clé

350. Il est fondamental de renforcer les capacités des acteurs-clés des filières agro-sylvo-pastorale et halieutique dans une optique de promotion des chaînes de valeur, notamment des producteurs et de leurs organisations, des services d'appui-conseils, de recherche et de formation ainsi que ceux du secteur privé.

351. Par ailleurs, la bonne gouvernance constitue un grand défi à la réalisation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et l'agriculture durable car elle est une condition essentielle de crédibilité pour l'État ainsi que de ses relations avec le citoyen, le secteur privé, la société civile et les partenaires au développement mais aussi d'optimisation des investissements au profit du développement agro-sylvo-pastorale et halieutique.

352. **Résultat 3.1:** *Les capacités des acteurs clés dans la conception, la planification et la mise en œuvre des politiques et stratégies en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle est renforcée ;*

353. Les principales actions à entreprendre pour réaliser ce résultat sont : (i) renforcer les capacités des acteurs clés (les producteurs et leurs organisations, les ONG nationales, les institutions étatiques notamment les services techniques centraux et déconcentrés des Ministères en charge de la sécurité alimentaire et de l'agriculture durable et le secteur privé (transformateurs, fournisseurs d'intrants, commerçants, institutions de financement, centres de formation), (ii) appuyer la structuration des organisations de producteurs en coopératives, (iii) améliorer l'accès au financement des producteurs et de leurs organisations, par le renforcement de la micro-finance, la mise en place d'un Fonds d'investissement productif et la création d'une banque agricole.

354. **Résultat 3.2:** *Les filières porteuses promues par région sont rendues compétitives*

355. Pour garantir les quatre piliers de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, il est indispensable de réunir les conditions visant à promouvoir et rendre compétitives les filières agro-sylvo-pastorales et halieutiques. A cet égard, le secteur privé doit être fortement impliqué en amont pour assurer l'approvisionnement en intrants et matériels de production et en aval de la production pour la transformation et la distribution des produits ainsi que leur commercialisation à l'intérieur et à l'extérieur du pays selon les normes de qualité requises.

356. Par ailleurs, la rentabilité et la compétitivité des systèmes de production sera assurée en privilégiant le développement d'une approche "chaîne de valeurs" visant à renforcer les différents maillons des filières agro-sylvo-pastorale et halieutique, de la production jusqu'à la commercialisation du produit.

357. L'étude sur la régionalisation des productions permettra de retenir les filières porteuses par région. De manière indicative, les filières à privilégier sont celles bénéficiant d'avantages comparatifs et de débouchés, tant au niveau national qu'international. Il s'agit notamment des filières sésame, riz, maïs, arachide, niébé, fruits/légumes, poisson, spiruline, viande, lait, volaille, œufs, miel et karité.

358. Une place de choix sera accordée à l'investissement privé pour promouvoir ces filières porteuses afin de garantir la transformation agroalimentaire au niveau national et l'exportation vers les marchés au niveau continental et international.

359. Les actions prioritaires retenues sont : (i) réaliser une étude sur la régionalisation des productions agro-sylvo-pastorale et halieutique, (ii) redynamiser les marchés de groupage, (iii) construire les infrastructures de désenclavement des zones de production, (iv) promouvoir les chaînes de valeurs, (v) promouvoir la transformation agro-alimentaire, (vi) faciliter la mise en marché, (vii) développer des interprofessions, (viii) améliorer l'accès au financement des producteurs et de leurs organisations par le renforcement de la micro-finance, la mise en place d'un Fonds d'investissement productif et la création d'une banque agricole.

Axe stratégique 4 : Gestion des crises et renforcement de la résilience des populations vulnérables

360. Il s'agit, d'une part, d'anticiper les crises alimentaires de manière à limiter au maximum l'ampleur et à optimiser la gestion et d'autre part, d'éviter que les crises conjoncturelles remettent en cause brutalement les efforts de construction de la sécurité alimentaire à long terme et se traduisent par des coûts humains et financiers importants.

361. Les populations tchadiennes, notamment celles vivant en milieu rural, subissent fréquemment les effets néfastes du changement climatique. Elles sont ainsi rendues très pauvres et vulnérables du fait des

sécheresses et des inondations qui perturbent les systèmes de production. Cette situation de vulnérabilité et de pauvreté extrême est exacerbée par la crise financière qui frappe le pays ainsi que l'insécurité créée par la secte Boko Haram.

362. **Résultat 4.1** : *Les systèmes d'alerte précoce pertinents permettant de prévenir les diverses formes de crises alimentaires sont renforcés.*

363. Les principales actions retenues sont : (i) renforcer les capacités d'estimation de la vulnérabilité des zones à risque et des populations vulnérables, (ii) développer et mettre en œuvre une stratégie cohérente de réponse aux crises, (iii) renforcer le dispositif d'information sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle au niveau national et régional afin d'assurer un meilleur suivi des groupes vulnérables, (iv) assurer la disponibilité de l'information sur la situation alimentaire et nutritionnelle à l'aide d'outils adaptés, (v) élaborer et adopter annuellement le plan de réponse de manière inclusive et participative, (vi) mettre en place et opérationnaliser un Commissariat à la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle et (vii) promouvoir le dialogue politique sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle et l'agriculture durable

364. **Résultat 4.2** : *Les plans de réponse annuels sont efficacement mis en œuvre avec l'implication des PTF et de la Société civile.*

365. Les actions prioritaires à exécuter sont : (i) assurer une réponse efficace aux catastrophes et aux crises, notamment par le renforcement du Stock National de Sécurité Alimentaire pour atteindre le niveau de 500 000 tonnes et l'implication de la Société civile dans le secours, (ii) développer le stockage communautaire de denrées alimentaires, (iv) mettre en place un dispositif d'assurance risque agricole et (v) renforcer l'intégration de la nutrition dans la prise en charge des maladies de l'enfant.

366. **Résultat 4.3** : *La résilience des populations des zones enclavées et vulnérables, y compris les populations déplacées, est renforcée.*

367. Les actions prioritaires retenues sont : (i) développer et mettre en œuvre des procédures particulières favorisant l'accès des ménages vulnérables aux intrants et matériels adaptés de production, (ii) fournir des appui-conseils ciblés en matière de conduite des cultures et du petit élevage aux petits producteurs vulnérables, (iii) promouvoir les activités génératrices de revenus au profit des couches vulnérables ciblées et (iv) assurer l'accès à l'eau potable, à l'hygiène et à l'assainissement pour tous.

Axe stratégique 5 : Amélioration de l'état nutritionnel de tous les groupes vulnérables à l'aide d'une approche multi-secteur

368. La malnutrition au Tchad est aussi bien structurelle que conjoncturelle avec des facettes multiples. Seules des actions conjuguées dans les différentes régions, départements, sous-préfectures et cantons peuvent aider à la résolution de ce fléau. Cela nécessite une implication de tout le pays dans la lutte contre la malnutrition et chaque région, département, sous-préfecture ou canton doit jouer un rôle crucial pour rendre effectif l'ensemble des actions à entreprendre dans les différents secteurs de développement. Sans être exhaustives, les actions qui suivent doivent être prises.

369. Au niveau national, un cadre stratégique pour le passage à l'échelle des interventions nutritionnelles doit être mis en place pour proposer une démarche synthétique de mise en œuvre des interventions nutritionnelles efficaces avec un focus sur la responsabilité première du gouvernement et un appel à une meilleure organisation des institutions d'appui. Ainsi, trois résultats sont attendus des actions visant l'amélioration de la malnutrition chez tous les groupes vulnérables.

370. **Résultat 5.1** : *Des interventions spécifiques à la nutrition sont intensifiées pour avoir un impact substantiel sur la morbidité et la mortalité infantile.*

371. Les actions prioritaires retenues pour obtenir ce résultat sont : (i) améliorer la disponibilité et l'accessibilité d'une nourriture de qualité dans les ménages, (ii) améliorer l'accès à l'eau potable et aux services

d'assainissement et (iii) promouvoir une nutrition adéquate des adolescentes, femmes en âge de procréer, enfants de moins de 5ans et les groupes à besoins spécifiques.

372. **Résultat 5.2** : Les considérations relatives à la bonne nutrition sont intégrées d'une manière durable dans l'agriculture et l'éducation des enfants.

373. Pour obtenir ce résultat, les actions prioritaires suivantes sont retenues : (i) renforcer la participation communautaire et l'adoption des pratiques familiales essentielles, (ii) renforcer l'intégration de la nutrition dans la prise en charge des maladies de l'enfant y compris la malnutrition aiguë en situation d'urgence et (iii) renforcer la nutrition et l'alimentation dans le système éducatif.

Axe stratégique 6 : Promotion de l'emploi des jeunes ruraux et autonomisation de la femme rurale

374. L'accès des jeunes et des femmes aux terres, aux intrants et matériels de production est indispensable pour favoriser l'auto-emploi des jeunes et l'autonomisation des femmes et leur insertion socioéconomique dans l'agriculture, l'élevage, la pêche/aquaculture et la valorisation des PFNL. Deux résultats sont retenus pour cet axe stratégique.

375. **Résultat 6.1** : Les organisations des femmes et des jeunes ruraux, bénéficient de filets de protection sociale, de transferts monétaires, de moyens de production appropriés pour assurer leur sécurité alimentaire et nutritionnelle et accéder aux marchés.

376. Les actions prioritaires retenues sont : (i) faire un plaidoyer auprès des chefs traditionnels détenteurs des terres à l'effet de permettre l'accès durable des femmes et des jeunes à la propriété foncière, (ii) faciliter l'accès au financement adapté aux jeunes et aux femmes ainsi qu'à leurs organisations, (iii) faciliter l'accès des femmes et des jeunes aux intrants et matériels de production, (iv) promouvoir la transformation agroalimentaire par les organisations des jeunes et des femmes à l'aide de petites unités modernes de transformation et (v) développer les activités génératrices des revenus en faveur des groupements féminins et des jeunes.

377. **Résultat 6.2** : Les activités génératrices de revenus sont développées au profit des femmes et des jeunes

378. Les actions prioritaires retenues sont : (i) appuyer la structuration des organisations féminines et des jeunes en coopératives, (ii) promouvoir la transformation des produits à l'aide de petites unités modernes de transformation, (iii) appuyer la mise en marché des produits transformés et (iv) promouvoir la micro finance communautaire.

6.2.3. Coûts

379. En vue de l'opérationnalisation de l'Examen Stratégique Faim zéro du Tchad, il a été procédé à des estimations des coûts par axe stratégique. Ces coûts découlent des coûts estimatifs des actions de chaque axe stratégique. Le détail des estimations des coûts se trouve en annexe.

Tableau 18 : Estimation des coûts par axe stratégique selon l'année (en milliers de FCFA)

Année	Axe stratégique						Total
	AS1	AS2	AS3	AS4	AS5	AS6	
2018	98 674 000	26 917 500	2 385 000	63 745 000	32 970 000	800 000	225 491 500
2019	282 002 000	32 583 000	2 912 000	115 750 000	48 970 000	41 900 000	524 117 000
2020	282 002 000	40 437 200	3 397 200	145 300 500	58 970 000	43 700 000	573 806 900
2021	343 972 000	45 375 000	3 238 000	40 820 000	58 970 000	39 650 000	532 025 000
2022	262 085 000	40 252 500	3 295 850	42 825 000	63 970 000	1 150 000	413 578 350
2023	262 085 000	40 475 000	3 450 250		68 970 000	13 150 000	388 130 250
2024	1 703 000	42 237 500	2 860 000	69 480 000	73 970 000	40 500 000	230 750 500

2025		44 436 950	3 120 000	119 485	73 970 000	32 600 000	154 246 435
2026		45 622 530	3 280 250		73 970 000	32 700 000	155 572 780
2027		43 909 230	2 900 100	14 050 000	63 970 000	13 200 000	138 029 330
2028		51 910 830	3 160 000		48 970 000	9 150 000	113 190 830
2029		43 883 230	3 330 000	14 580 000	43 970 000	4 600 000	110 363 230
2030		45 194 230	3 340 000		33 970 000	4 700 000	87 204 230
Total	1 532 523 000	543 234 700	40 668 650	506 669 985	745 610 000	277 800 000	3 646 506 335



6.2.4. Impacts des mesures proposées pour atteindre l'ODD2

Impacts environnementaux

380. Certaines actions pourraient avoir un impact négatif sur l'environnement. Il s'agit notamment des aménagements hydro agricoles, des constructions de pistes ou de voies d'accès, de la mécanisation de l'agriculture et de l'utilisation plus importantes de produits phytosanitaires. L'augmentation des superficies agricoles, consécutive à la création de nouvelles zones de cultures, l'aménagement de nouvelles plaines agricoles et le développement des cultures irriguées sont susceptibles d'entraîner la déforestation et la destruction de formations végétales. Les aménagements hydroagricoles et le développement de l'agriculture irriguée pourront conduire à la perturbation du régime des cours d'eau et à l'érosion des berges et bassins versants si les mesures appropriées ne sont pas prises.

381. Aussi, des dispositions pourraient-elles être prises en vue de la protection et de la valorisation des ressources naturelles, notamment : (i) la diminution de la pression des populations rurales sur les ressources naturelles grâce aux nouvelles perspectives d'intensification de la production et (ii) l'encadrement technique en matière de bonnes pratiques agro écologiques qui va créer les conditions en faveur de la protection de l'environnement.

382. La durabilité des interventions est conditionnée par le degré de leur appropriation par les bénéficiaires.

Impacts sociaux

383. L'augmentation des revenus des ménages consécutive à l'accroissement de la production agricole et rurale est un gage de l'amélioration des conditions de vie des populations dans les milieux ruraux exposés à une incidence élevée de pauvreté. Cette amélioration de la productivité aura un impact positif sur la création d'emplois en milieu rural surtout en faveur des jeunes et facilitera l'accès aux services sociaux notamment la santé et l'éducation.

384. De plus, l'introduction de petites unités de transformation agroalimentaires permettra la réduction de la pénibilité des travaux de transformation et la diversification des sources de revenus pour les femmes rurales. La construction de marchés dans les zones de production favorisera la mise en marché des produits locaux des communautés villageoises et la création de revenus extra-agricoles qui à leur tour seront utilisés pour l'amélioration des conditions de vie et le financement des investissements productifs.

6.3. Recommandations pour améliorer la conception, la mise en œuvre, la coordination et le financement des plans et programmes

385. La mise en œuvre des axes stratégiques en vue de la réduction de la faim à zéro d'ici 2030 requiert non seulement une volonté politique forte mais également un engagement réel et des capacités financières d'intervention publique conséquente pour développer les secteurs de production.

386. Les actions concrètes à mettre en œuvre devraient être orientées vers le soutien aux petits producteurs. Une gouvernance efficace et une administration efficiente dans le secteur du développement rural seraient un gage de succès. En effet, il est indispensable (i) d'impliquer les véritables bénéficiaires dans le choix des priorités, la définition des objectifs à atteindre, les moyens et les responsabilités lors de la formulation des programmes (ii) d'impliquer les institutions étatiques chargées d'assurer la pérennisation des acquis des programmes et projets tout en assurant le renforcement de capacités des ressources humaines, (iii) de veiller à une bonne allocation des ressources dédiées au renforcement des capacités d'internalisation et de replicabilité des actions, (iv) de disposer d'expertise de haut niveau et de ressources humaines qualifiées dans le montage des dossiers pertinents et (v) de s'assurer que les programmes et projets initiés par les PTF soient en cohérence non seulement avec la politique de l'Etat mais s'intègrent dans les mécanismes nationaux de gestion.

387. Dans le domaine foncier, il faudra définir une politique foncière, actualiser la réglementation du foncier et simplifier les mécanismes d'appropriation et de sécurisation foncières.



6.4. Feuille de route "Faim zéro"

Activités	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Mise en place du Commissariat à la Sécurité Alimentaire													
Axe 1 : Maitrise et gestion de l'eau : aménagements et creusement des mares													
Axe 2 : Intensification, diversification et régionalisation des productions													
Axe 3 : Promotion et compétitivité des filières													
Axe 4 : Gestion des crises et renforcement de la résilience des populations													
Axe 5 : Renforcement des capacités des acteurs clés													
Axe 6 : Promotion de l'emploi des jeunes et autonomisation de la femme rurale													

CONCLUSION

388. Le Tchad dispose d'importantes potentialités en ressources naturelles notamment les terres cultivables évaluées environ à 39 millions d'hectares dont 5,6 millions sont irrigables. Les eaux souterraines et des eaux de surface dont le volume annuel varie de 263 et 456 milliards de m³ par an sont très importantes.

389. Le cheptel tchadien est estimé à 93 803 192 têtes de bétail (toutes espèces confondues) et 34 638 609 têtes de volaille (selon le RGE 2012/2015). Les ressources halieutiques se chiffrent à 100 000 tonnes de poisson capturé par an.

390. Le secteur rural est relativement peu performant et plusieurs défis sont à relever, notamment :

- la modernisation des systèmes de production agro-sylvo-pastorale et halieutique et la promotion de l'agriculture familiale. Cette modernisation se fera à travers l'accès aux intrants, la maîtrise de l'eau, l'encadrement et des services d'appui performants, l'existence d'infrastructures de transport, de stockage, de conservation de transformation.
- le faible taux d'exploitation du cheptel. Il est de 13% (très faible) pour les bovins dont l'élevage est considéré comme un élevage de prestige ; 30% pour les petits ruminants et celui environ 80% pour les porcs et la volaille.
- la soutenabilité de l'exploitation des ressources halieutiques. Les quantités de poisson capturées diminuent de manière drastique d'année en année en raison d'une surexploitation des cours d'eau.

391. Il est indispensable que des mesures soient prises pour la conservation et la gestion rationnelle des ressources halieutiques, notamment, la mise en défens et le développement de la pisciculture.

392. L'utilisation et la gestion de l'eau doivent l'objet d'une attention toute particulière. La maîtrise de l'eau au travers des périmètres irrigués est un facteur de sécurisation des productions familiales et de développement.

393. Le recul de la pauvreté et de la faim nécessite une volonté politique et une bonne gouvernance afin d'apporter des changements fondamentaux aux valeurs sociales néfastes, la contribution du secteur privé dans les chaînes de valeurs, des investissements dans les domaines de développement de l'élevage, des ressources halieutiques, de la valorisation des produits forestiers non ligneux (PFNL), dans les aménagements hydro-agricoles et la promotion de la recherche agronomique afin que les producteurs puissent disposer les semences à hauts rendements.

Références bibliographiques

1. CILSS/Club du Sahel : Actes du colloque de Mindélo : Politiques céréalières dans les pays du Sahel, 1987.
2. CILSS : Cadre stratégique de sécurité alimentaire durable dans une perspective de lutte contre la pauvreté au Sahel, Novembre 2000.
3. CIMA International : Etude de faisabilité du projet prioritaire / Etude du sous-secteur, Avril 2003.
4. FAO & CTA. Financement des chaînes de valeurs agricoles : outils et leçons. Rome, 2013
5. FAO : Document cadre de programmation pays (CPP) 2012-2016.
6. FAO. Cadre de Programmation Pays de la République du Tchad. 2016.
7. FAO. Revue des questions foncières. 2012
8. FAO. Sommet Mondial de l'Alimentation de 1996 : Déclaration de Rome sur la sécurité alimentaire mondiale. 1996.
9. FIDA. Rapport d'achèvement du PADER-G. 2017.
10. GIZ. Rapport sur l'état de l'écosystème du bassin du Lac Tchad. Septembre 2016.
11. MA : Plan national d'investissement du secteur rural au Tchad (PNISR) 2016 -2022, Février 2016.
12. MA : Plan quinquennal de développement de l'agriculture au Tchad, Avril 2013.
13. MA : Stratégie nationale et programme de sécurité alimentaire dans une perspective de lutte contre la pauvreté au Tchad, Décembre 2002.
14. MATDLC : Atlas du Tchad, Août 2013 ;
15. Ministère de la Santé Publique : Rapport final de l'Enquête nationale de nutrition et de mortalité rétrospective- SMART Tchad 2016.
16. MPDC : Document de la stratégie nationale de réduction de la pauvreté, Juin 2013.
17. MPIEA : Revue du secteur rural, Juin 2017.
18. PAM (Programme Alimentaire Mondial). Note de cadrage de la l'Examen National Stratégique Faim Zéro de la République du Tchad.
19. PNUD : Cadre d'accélération des OMD/ sécurité alimentaire et nutritionnelle, Décembre 2012.
20. République du Tchad & Nations Unies. Plan Cadre des Nations Unies d'Assistance au Développement (UNDAF)
21. République du Tchad. Avant-projet de Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale et Halieutique. Août 2017
22. République du Tchad. Le coût de la faim en Afrique : l'incidence sociale et économique de la sous-nutrition chez l'enfant au Tchad. Implications pour le développement national 2016-2020.
23. République du Tchad. Plan National d'Investissement du Secteur Rural du Tchad (PNISR) 2014 – 2020
24. République du Tchad. Plan National de Développement 2013-2015. Avril 2013 ;
25. République du Tchad. Plan National de Développement 2017-2021. 2017 ;
26. République du Tchad. Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA). Rapport bilan 2016
27. République du Tchad. Rapport de Revue du Secteur Rural. Juin 2017
28. République du Tchad. Rapport pays sur la Neutralité de la Dégradation des Terres.
29. SISAAP : Plan national de réponses en soutien aux populations en insécurité alimentaire et nutritionnelle, Avril 2015, Avril 2016, Janvier 2017.
30. Imrich KUSNIR. Géologie, ressources minérales et ressources en eau du Tchad. CNAR. Collection Travaux et documents scientifiques du Tchad. Serie Connaissance du Tchad, 1995
31. CILSS. Normes de consommation des principaux produits alimentaires dans les pays du CILSS. Ouagadougou. Juillet 2014.
32. Commission de l'Union Européenne. *Lettre de Marché N.2016/374545 : Pré-identification d'interventions au Financement de l'Union européenne dans le Nord du Tchad. Rapport final*, mars 2017
33. FAO. Revue des questions foncières. 2012
34. FAO. Sommet Mondial de l'Alimentation de 1996 : Déclaration de Rome sur la sécurité alimentaire mondiale. 1996.
35. FIDA. Rapport d'achèvement du PADER-G. 2017.
36. PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement). Rapport sur le Développement Humain en Afrique : Accélérer les progrès en faveur de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes en Afrique 2016.
37. Vision 2030, « Le Tchad que Nous Voulons », Ministère de l'Economie et de la Planification du Développement. Version validée, octobre 2016

38. Vision 2030, « Le Tchad que Nous Voulons », Plan Quinquennal de Développement (PQD 2016-2020), Ministère de l'Economie et de la Planification du Développement. Version validée, octobre 2016
39. Ministère du Plan et de la Coopération Internationale, INSEED. Deuxième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGHP2, 2009), Analyse thématique des Résultats définitifs. Projections démographiques 2009- 2050 ; tome 1 Niveau national. Juillet 2014.
40. Ministère du Plan et de la Coopération Internationale, INSEED. Deuxième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGHP2, 2009), Analyse thématique des Résultats définitifs. Projections démographiques Régionales 2009- 2050 ; tome2 Niveau Régional. Juillet 2014.
41. Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération Internationale. Institut National de la Statistique, des Etudes Economiques et Démographiques (INSEED). Profil d la Pauvreté au Tchad en 2011. Troisième Enquête sur la consommation et le secteur informel au Tchad (ECOSIT3) ; Rapport final, Juin 2013
42. Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération Internationale. Plan National de Développement (PND 2013-2015). Avril 2013
43. Décentralisation administrative et Développement local. Dr Nahounngar B. Békoutou. Imprimerie IGB
44. Réunion de suivi de la quatrième conférence de Table Ronde pour l Tchad : Rapport final. Genève (CH) : PNUD, 2000/11 99p
45. L'Essor du Tchad. Publié sous la direction de G. DIGUIMBAYE, Ministre du Plan et de la Coopération Internationales et R. LANGUE, Conseiller au Plan. PUF, 108 Boulevard Saint-Germain, Paris. 1969
46. République du Tchad. Les Perspectives de Développement du Tchad ; P. Fourmaillou, P. Giraut et Y. Corvaisier. 1961

Annexe 1 : Données de productions céréalières annuelles

Evolution des superficies des céréales de la campagne agricole 2000/2001 à la campagne agricole 2016/2017

Culture	2000/2001	2001/2002	2002/2003	2003/2004	2004/2005	2005/2006	2006/2007	2007/2008	2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2017
Pénicillaire	791 753	848 859	706 935	872 056	630 698	981 952	909 366	897 624	929 973	943 260	1 340 184	918 050	1 330 766	1 069 944	1 103 180	1 098 366	1 224 570
Sorgho	641 709	789 447	697 055	872 056	655 087	792 044	953 311	826 144	873 295	914 099	1 405 546	1 031 174	1 157 851	1 095 365	1 095 365	1 074 356	1 191 355
Mais	85 014	120 936	118 338	102 975	127 118	184 048	179 428	197 183	235 082	212 628	263 996	244 046	333 325	340 565	285 993	304 942	348 716
Riz	89 826	87 168	103 803	106 268	93 848	109 824	109 504	85 196	110 854	124 708	138 740	120 791	145 560	217 769	193 717	172 012	182 404
Berbéré	138 024	228 463	178 000	301 712	296 187	343 950	409 080	456 650	333 000	445 450	1 108 083	304 625	422 566	464 111	533 307	408 083	454 065
Blé	1 875	1 875	2 000	1 700		2 402	1 865	4 500	4 500	25	679	957	3 500	665	622	689	871
Total	1 748 201	2 076 748	1 806 131	2 256 767	1 802 938	2 414 220	2 562 554	2 467 297	2 486 704	2 640 170	4 257 228	2 619 643	3 393 568	3 188 419	3 212 184	3 058 448	3 401 980

Evolution des productions des céréales de la campagne agricole 2000/2001 à la campagne agricole 2016/2017

Culture	2000/2001	2001/2002	2002/2003	2003/2004	2004/2005	2005/2006	2006/2007	2007/2008	2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2017
Pénicillaire	258 828	397 608	357 425	516 341	297 529	529 182	546 953	495 486	548 342	318 981	759 942	328 942	847 053	555 583	694 751	592 124	725 677
Sorgho	391 714	497 227	480 686	564 717	449 426	556 667	772 608	576 571	590 232	600 963	1 017 752	647 934	1 171 630	799 235	921 662	835 405	991 045
Mais	64 014	105 296	84 349	117 978	107 422	184 635	173 684	201 257	221 661	209 031	215 797	299 472	455 965	417 986	332 889	349 500	443 779
Riz	92 624	112 167	134 880	126 024	91 083	145 667	112 380	106 378	173 992	130 704	186 118	172 687	188 911	378 246	304 112	243 478	257 701
Berbéré	119 284	205 025	150 700	287 419	265 464	323 855	383 632	583 950	313 200	315 388	1 066 278	206 424	500 102	469 558	494 445	431 056	453 716
Blé	2 688	3 562	4 000	2 890		3 603	1 865	8 393	8 100	50	1 698	1 723	8 750	1 757	809	965	1 742

Evolution des rendements des céréales de la campagne agricole 2000/2001 à la campagne agricole 2016/2017

Culture	2000/2001	2001/2002	2002/2003	2003/2004	2004/2005	2005/2006	2006/2007	2007/2008	2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2017
Pénicillaire	327	468	506	592	472	539	601	552	590	338	567	358	637	519	630	539	593
Sorgho	610	630	690	648	686	703	810	698	676	657	724	628	1 012	730	841	778	832
Mais	753	871	713	1 146	845	1 003	968	1 021	943	983	817	1 227	1 368	1 227	1 164	1 146	1 273
Riz	1 031	1 287	1 299	1 186	971	1 326	1 026	1 249	1 570	1 048	1 341	1 430	1 298	1 737	1 570	1 415	1 413
Berbéré	864	897	847	953	896	942	938	1 279	941	708	962	678	1 183	1 012	927	1 056	999
Blé	1 434	1 900	2 000	1 700		1 500	1 000	1 865	1 800	2 000	2 501	1 800	2 500	2 640	1 300	1 400	2 000

Annexe 2 : Contraintes identifiées et défis à relever par domaine

Domaine	Contraintes
Alimentation et nutrition	1. Manque d'infrastructures de conservation et de stockage des produits
	2. Enclavement des zones de production et des marchés
	3. Pénuries des réserves alimentaires
	4. Mauvaise gestion des réserves alimentaires familiales
	5. Surcharge des femmes, notamment des mères d'enfants
	6. Manque d'hygiène alimentaire qui favorisent l'infection des enfants par des germes microbiens
	7. Mauvaise qualité de l'eau de boisson
	8. Alimentation insuffisante et non équilibrée
	9. Analphabétisme des femmes
	10. Négligence des mères d'enfants
	11. Ignorance des femmes
	12. Détournement d'aliments thérapeutiques destinés aux enfants au profit des maris
Agriculture	1. Déficit hydrique perturbant le cycle de culture
	2. Manque de semences améliorées
	3. Insuffisance de pesticides
	4. Faibles investissements pour le développement agro-sylvo-pastoral et halieutique
	5. Manque d'aménagements hydro-agricoles durables
	6. Détournement des eaux du Barh Azoum
	7. Pratiques culturales non performantes
	8. Inefficacité du dispositif d'encadrement
	9. Faible effectif du dispositif d'encadrement
	10. Inondations cycliques
	11. Manque de suivi des agents sur le terrain
	12. Absence de stratégie de mécanisation agricole
	13. Manque d'équipement agricole adapté
	14. Faibles capacités des Organisations des Producteurs
	15. Paresse des hommes
Elevage	1. Insuffisance de points d'eau pastoraux
	2. Pratiques d'élevage non performantes
	3. Inefficacité du dispositif d'encadrement
	4. Faible effectif du dispositif d'encadrement
	5. Manque d'équipement et d'intrants d'élevage
	6. Surpâturage et dégradation des pâturages
	7. Non respect des couloirs de transhumance autant par les éleveurs que par les agriculteurs
	8. Pression animale sur des espaces limités
	9. Manque de suivi des agents sur le terrain
	10. Présence de « faux vétérinaires »
	11. Crises pastorales (insuffisance d'alimentation et d'eau)
	12. Faible productivité en lait
Foresterie	1. Dégradation du couvert végétal
	2. Baisse de la productivité des formations végétales à cause des sautereaux
	3. Feux de brousse
	4. Surpâturage (pâturage aérien)
	5. Pérississement des arbres sans régénération naturelle
	6. Pression démographique (présence de réfugiés, surexploitation)
	1. Pertes (20 à 30 %) énormes de poisson frais à cause du manque d'infrastructures de conservation et de transformation ;

Pêche et Aquaculture	2. Inexistence ou l'inefficacité d'une chaîne de froid est un handicap majeur pour la commercialisation du poisson frais (manque de véhicules adaptés pour le transport du poisson) ;
	3. Manque de facilité de stockage pour le poisson frais ou séché ;
	4. Mauvais état du réseau routier pénalise la distribution et la commercialisation des produits de la pêche
	5. Faible capacité institutionnelle des acteurs de la filière,
	6. Surpêche
	7. Inadéquation des techniques de pêche
	8. Inadéquation de pratiques de transformation des produits
	1. Transformation de type artisanale pour les besoins familiaux
Transformation des produits agricoles, animaux, halieutiques et forestiers non ligneux	2. Inexistence d'infrastructures et d'équipement de transformation agroalimentaire
	3. Manque d'encadrement et de formation
	4. Manque d'infrastructures de conservation
	5. Concurrence de produits transformés manufacturés importés par rapport aux produits locaux transformés artisanalement
	6. Mauvaise conservation des produits
	1. Indisponibilité des produits dans les marchés hebdomadaires en saison des pluies due à l'impraticabilité des routes
Marchés	2. Faible initiatives des opérateurs économiques, notamment en matière de transformation agroalimentaires
	3. Absence d'agences des banques commerciales
	4. Taxes élevées
	5. Faible capacité financière des opérateurs économiques

Annexe 3 : Défis à relever par domaine-clé

Domaine clé	Défi à relever
Alimentation et nutrition	<ol style="list-style-type: none"> 1. Renforcer la résilience des communautés rurales 2. Procéder au désenclavement des régions en vue de faciliter l'accès des populations aux aliments et l'acquisition d'intrants et de matériel de production en toute saison 3. Sensibiliser les parents d'enfants à l'aide de stratégies élaborées par des spécialistes en tenant compte des réalités locales 4. Assurer la disponibilité des denrées alimentaires à proximité des populations par la mise en place d'infrastructures de stockage et de conservation 5. Concevoir et mettre en œuvre des programmes de financement des activités génératrices de revenus 6. Implanter des points d'eau potable 7. Concevoir et mettre en œuvre des programmes d'alphabétisation fonctionnelle et d'éducation nutritionnelle
Agriculture	<ol style="list-style-type: none"> 1. Concevoir et mettre en œuvre un programme ambitieux et prioritaire d'aménagements hydro-agricoles durables 2. Renforcer la résilience des systèmes de production agricole 3. Développer et opérationnaliser un système durable d'approvisionnement en intrants et équipements agricoles adaptés 4. Réaliser des investissements dans les domaines agro-sylvo-pastoraux et halieutiques 5. Concevoir et opérationnaliser un système de conseil agricole adapté 6. Elaborer et mettre œuvre la stratégie nationale de mécanisation agricole 7. Renforcer les capacités des Organisations des Producteurs 8. Amener les hommes à changer de mentalité pour s'investir dans les activités agricoles
Elevage	<ol style="list-style-type: none"> 1. Installer des points d'eau pastoraux (impluvium, ...) 2. Développer et opérationnaliser un système durable d'approvisionnement en intrants et équipements d'élevage adaptés 3. Concevoir et opérationnaliser un système d'élevage durable soutenu par un système d'encadrement adapté 4. Elaborer des textes sur la transhumance et le nomadisme en tenant des réalités actuelles
Pêche et aquaculture	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mettre en place des infrastructures adaptées de conservation, de transport, de transformation et de commercialisation; 2. Renforcer les capacités institutionnelles des acteurs de la filière ; 3. Entretien le réseau routier
Foresterie	<ol style="list-style-type: none"> 1. Assurer le reboisement par des techniques efficaces 2. Promouvoir la valorisation des PFNL à l'aide de stratégies appropriées 3. Lutter contre les sautereaux 4. Lutter contre les feux de brousse par des stratégies adaptées 5. Réglementer la gestion de l'espace pastoral en considérant le rôle fondamental de l'autorité traditionnelle
Transformation des produits agricoles	<ol style="list-style-type: none"> 1. Installer des unités de transformation industrielle en impliquant le secteur privé 2. Renforcer les capacités des femmes en matière de transformation et de conservation 3. Appuyer les femmes dans la transformation agroalimentaires par des petites unités semi-moderne 4. Appuyer les femmes dans les techniques de conditionnement
Marchés	<ol style="list-style-type: none"> 1. Procéder au désenclavement des zones des productions 2. Impliquer les opérateurs économiques dans la promotion de la transformation agro-industrielle

	<ol style="list-style-type: none">3. Installer des agences des banques commerciales pour faciliter les transactions financières4. Limiter la concurrence déloyale par des mesures fiscales incitatives pour alléger les charges5. Renforcer les capacités des opérateurs économiques afin qu'ils développent une vision de progrès économiques basés sur le développement agro-sylvo-pastorale et halieutique
--	---

Annexe 4 : Contraintes des femmes dans la transformation des produits locaux

Problèmes identifiés	Causes	Conséquences	Solutions proposées
Faible accès aux équipements adaptés	<ul style="list-style-type: none"> - Faibles capacités financières - Manque d'équipements adaptés - Faible connaissance sur les équipements adaptés - Analphabétisme, - Faibles connaissances sur les procédés modernes - Marketing et communication insuffisantes - Peu d'artisans qualifiés 	<ul style="list-style-type: none"> - Diminution de quantités de produits à stocker. - Pertes post récolte importantes - Faible rentabilité - Faible capacité de production 	<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter l'accès aux financements adaptés - Appui à l'élaboration de projets bancables et à la recherche de partenaires financiers - Renforcement des capacités en matière d'organisation, de planification, de gestion, de conduite d'activités et des TIC - Alphabétisation fonctionnelle - Financer la recherche des équipements adaptés
Faible accès au crédit	<ul style="list-style-type: none"> - Manque de mécanismes financiers adaptés - Absence de garanties - Taux d'intérêt trop élevé 	<ul style="list-style-type: none"> - Faible capacités financière et d'entreprendre, Activités génératrices de revenus limitées 	<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter l'accès aux financements adaptés - Encourager le warrantage, Formation sur l'entreprenariat - Promouvoir coopératives
Difficulté d'accès aux matières premières de qualité	<ul style="list-style-type: none"> - Faibles capacités financières ; - Insuffisance d'infrastructure de stockage ; - Absence d'interprofession ; - Faible respect des normes - Faible stabilité de disponibilité des matières premières 	<ul style="list-style-type: none"> - Faible capacité de stockage, conservation et d'approvisionnement - Faible capacité de production. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place infrastructures de stockage et conservation ; - Formation sur les normes de qualité des produits agricoles, - Sensibilisation des époux - Mise en place interprofession - Amélioration du système de production agricole
Mauvaise présentation et conservation des produits transformés	<ul style="list-style-type: none"> - Faibles capacités financières ; - Faible connaissance des procédés de conditionnement 	<ul style="list-style-type: none"> - Mévente des produits transformés 	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir l'accès des femmes transformatrices au matériel de conditionnement
Difficulté d'accès aux innovations	<ul style="list-style-type: none"> - Faible disponibilité des résultats de recherche - Analphabétisme des femmes 	<ul style="list-style-type: none"> - Faible quantité et qualité des produits transformés - Pertes post-récolte - Faible compétitivité des produits transformés 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les capacités des femmes (organiser des voyages d'échanges dans des pays avancés dans la transformation agroalimentaires)
Faible accès des femmes aux terres agricoles	<ul style="list-style-type: none"> - Poids de la tradition - Faibles capacités financières - Certains maris refusent 	<ul style="list-style-type: none"> - Faible disponibilité en matières premières ; - Faible rentabilité 	<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter l'acquisition des femmes aux terres agricoles ; - Sensibiliser les hommes - Plaidoyer auprès des autorités
Surcharge de travail de la femme	<ul style="list-style-type: none"> - Manque d'organisation de la famille dans le travail 	<ul style="list-style-type: none"> - Affaiblissement physique de la femme 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les membres de la famille

		- Faible production	Faire de l'appui conseil
Faible accès au marché	<ul style="list-style-type: none"> - Manque d'accès à l'information sur le marché - Enclavement et/ou faible accessibilité aux marchés 	<ul style="list-style-type: none"> - Faible rentabilité des produits entraînant faible revenus - Manque d'opportunité d'affaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter l'accès à l'information - Investir pour le désenclavement des zones - Promouvoir la structuration des organisations des producteurs et de transformatrices en coopératives

Annexe 5 : Procédés traditionnels de transformation des produits

Les céréales sèches (le pénicillaire, le sorgho (rouge, blanc et berbéré), le maïs, le riz et le fonio) dominent la consommation alimentaire au Tchad avec de fortes variabilités de volume de production qui ne permettent pas toujours d'atteindre un niveau satisfaisant de couverture des besoins de la population qui ne cesse de croître. Les céréales se transforment en farine pour la préparation de la boule (pâte), d'amidon appelé djir (connu dans le Ouaddaï), couscous à base de pénicillaire (connu dans le Chari Baguirmi), du pain. En plus de ceci, les grains se transforment en bière tels que : le sorgho en bière locale (bili-bili) constitue l'une des activités génératrices de revenus des femmes ; quant au riz, il sert pour la préparation de très nombreuses boissons alcoolisées et de matières premières industrielles. Les sous-produits des céréales sont utilisés en alimentation animale. Les techniques traditionnelles utilisées ne sont pas prises en compte par la recherche afin de les améliorer pour une bonne appropriation. Les pertes de ces produits d'origines végétales après récolte sont très importantes, estimées entre 30 et 50%.

Les fruits, légumes

Les transformations des fruits et légumes ne sont pas développées dans le pays. Ces produits sont consommés à l'état brut au jour le jour. Pendant la période d'abondance, en cas de mévente, ces produits (mangues, goyaves, papayes, choux, tomates, etc.) sont jetés sur les ordures. De même que les dattes où le problème de conservation se pose. Il arrive que les dattes provenant des meilleures variétés et parfois des meilleurs fruits issus des palmiers les mieux entretenus sont réservées pour la conservation. Cependant, les dattes conservées dans les fûts sont de qualité moyenne ou médiocre. Il s'agit souvent des fruits qui sont séchés trop longtemps sur l'arbre par ce qu'ils n'avaient pas été cueillis pendant la période de récolte, soit par manque de temps, soit du fait d'une demande insuffisante.

Tout ceci est un manque à gagner pour le pays. Alors que ces produits transformés dans leur forme multiple pourront contribuer efficacement à la lutte contre la malnutrition.

Au vue de cette carence, ces dernières années, de nombreuses organisations féminines ont bénéficié de formations sur la transformation des produits locaux avec l'appui des ONG et des institutions étatiques. Ces organisations se confrontent à un certain nombre de contraintes qui entravent la bonne marche de cette activité, telles que : conservation, conditionnement des produits transformés, concurrence des produits industrialisés extérieurs, mauvaise connaissance du marché, insuffisance d'organisation adaptée à cette activité.

En plus de ces efforts, une tentative de mise en place d'une usine de traitement de jus de mangue a vu le jour à Doba en 2010, mais celle-ci est confrontée à plusieurs difficultés. De ce fait, l'Etat a mis en vente à 1 franc symbolique et le Ministère en charge du commerce et d'industrie fera le suivi mais jusqu'aujourd'hui, il n'y a pas un preneur.

Produits d'origine animale

Les produits concernés par ce type de transformation sont la viande de bovins principalement et dans une moindre mesure celle de caprins, ovins et camélins.

Généralement les femmes s'approvisionnent au marché et/ou dans des abattoirs pour réaliser cette activité.

Les conditions de production de la viande séchée (préparation de la viande, séchage, conservation et stockage) obéissent peu aux règles les plus élémentaires d'hygiène et de salubrité faisant de la viande séchée ou fumée des produits non seulement périssables, mais aussi à risque pour la santé des populations. Le stockage de la viande séchée se fait généralement en vrac dans des sacs en jute ou polyéthylène ou dans n'importe quel récipient disponible.

Les habitudes alimentaires des populations ne favorisent pas le développement de la découpe de la viande selon les critères de qualité ainsi que des produits de charcuterie. Plus souvent, la viande séchée et/ou fraîche

entre avec les légumes dans la préparation des sauces qui se consomment accompagnées de pâte de céréale appelée « boule ». La consommation moyenne nationale de viande est estimée à 15 Kg/pers/an (FAO).

Outre les viandes, le lait joue un rôle non négligeable dans l'alimentation des populations et contribue à l'apport en protéines dans les régimes alimentaires. Mais sa transformation est quasi nulle à cause de l'insuffisance de la production et de la méconnaissance de technique par les acteurs

La viande séchée puis réhydratée pour la consommation a quasiment la même valeur nutritive que la viande fraîche ; coupée en petits morceaux ou non, elle est cuite en bouillon mais certains types de viande séchée sont consommés crus, sans réhydratation ni cuisine.

Produits forestiers non ligneux

La valorisation des produits forestiers non ligneux permet aux communautés de diversifier leurs sources de revenus et d'améliorer leur nutrition. Les PFNL les plus importants sont : karité (*vitellaria paradoxa*), néré (*parkia Niglobosa*), tamarin (*tamarindus indica*), moringa (*moringa oléifera*), le miel (*apis mellifera*), savonnier (*balanites aegyptiaca*), jujube (*zizphus mauritana*), palmier doum (*hyphaene thebaica*), et neem (*azadirachta indica*). Les techniques utilisées restent artisanales. Ces dernières années avec l'appui des partenaires (FAO, BAD) aux organisations féminines, des formations sur les techniques de transformation et l'organisation de la commercialisation des produits transformés ont été faites.

Le procédé de transformation traditionnelle de karité en huile est très apprécié par les consommateurs dans certains mets mais très pénible dans son procédé.

Au Tchad, la culture de l'arbre à karité est peu pratiquée sauf ce qui se fait par les groupements féminins de Koumra et Doba. C'est un arbre très commun dans le sud du pays, que l'on trouve en brousse, autour des villages.

Faisant partie des produits locaux, le même problème se pose : manque d'équipements adéquats, insuffisance de capacités techniques (récolte, conservation, transformation), diminution de production à cause des aléas climatiques, criquets pèlerins, manque de transport approprié et mauvais état de piste.

Produits halieutiques

Les quantités capturées pendant la grande saison sont importantes et ne peuvent être vendues en totalité sous forme fraîche. Seuls les collecteurs et quelques grands pêcheurs acheminent leurs poissons vers les grandes villes. Le reste de la capture est vendue à la transformatrice ou gardée pour être transformé au niveau familial. En général 90% de gros poissons sont réservés pour le fumage tels que : bagrus sp. (Abchanap), clarias sp (silures), auchenoglanus (Garga rouge), heterotis (Ngolo), labeo (Houdou), distichodus (Nir), hyperopisus, lates niloticus (Capitaine)...et 90% de petits poissons pour le séchage comme : mormyrus (Pade), tilapia (Carpes), alestes (sardines), synodontis (Garga). Elles sont très appréciées sous cette forme et se vendent chères. La grande partie du poisson séché se vend au Cameroun et au Nigéria tandis que le fumé se vend plus au Tchad notamment à N'Djaména, Kélo, Moundou et vers le nord du pays. Voir en annexe tableau 34 : exemple des procédés de la transformation.

Des contraintes ont été identifiées dans la transformation de poisson fumé et séché : faibles capacités de traitement des unités artisanales; insuffisantes conditions d'hygiène dans la production et la conservation du poisson séché ou fumé dues aux sous-produits de poissons (écailles, queues, viscères).

Le principal défi est de pouvoir : (i) consacrer une part conséquente des investissements pour favoriser la disponibilité des matières premières de qualité, la transformation et la commercialisation des productions végétales et animales, halieutiques et les produits forestiers non ligneux dans une logique de chaînes de valeurs ; (ii) mobiliser l'investissement privé pour accompagner le pack d'investissement public pour au moins 75% des réalisations du public.

Annexe 6 : Activités à mener par axe stratégique

Axe stratégique	Activités prévues en termes de projet
<p>Axe stratégique 1 : Maîtrise et gestion de l'eau</p>	<ul style="list-style-type: none"> - mettre en place de nouveaux petits périmètres irrigués par l'utilisation de l'énergie renouvelable pour l'exhaure de l'eau d'irrigation (14 000 ha) - mettre en place de nouveaux petits périmètres irrigués par la création de réservoirs d'eau pour la sécurisation des cultures (25 000 ha) - valoriser les eaux de surface par la création des ouvrages de mobilisation et le remplissage des réservoirs d'eau (33 000 ha) - réhabiliter les anciens périmètres aménagés par le renforcement de la durabilité des aménagements de catégories C et D et l'entretien périodique pour redresser la situation de leur gestion (16 000 ha) - créer de réservoirs de stockage d'eau (bassins, micro barrages, mares artificielles permanentes et semi-permanentes) - construire et installer des puits et des forages pastoraux sur les parcours reconnus
<p>Axe stratégique 2 : Intensification, Diversification et Régionalisation des Productions agro-sylvo- pastorales et halieutiques (IDRP)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - assurer l'accès régulier des producteurs aux intrants (semences, engrais et produits phytosanitaires homologués, médicaments vétérinaires, aliments de bétail, etc.) de qualité et à moindre coût - assurer l'appui-conseil, la formation et la recherche adapté - diversifier les systèmes de production agricoles - réaliser une étude en vue de promouvoir la régionalisation du développement agro-sylvo-pastoral et halieutique
<p>Axe stratégique 3 : Promotion et compétitivité des filières par le renforcement des capacités des acteurs clés</p>	<ul style="list-style-type: none"> - redynamiser les marchés de groupage - mettre en place les infrastructures de désenclavement des zones de production - promouvoir les chaînes de valeur - promouvoir la transformation agro-alimentaire - faciliter la mise en marché - développer des interprofessions - renforcer les capacités des acteurs clés (les OP, les ONG nationales, les services techniques des Ministères en charge de la sécurité alimentaire et de l'agriculture durable et le secteur privé) - structurer les organisations de producteurs en coopératives - améliorer l'accès au financement des OP par le renforcement de la micro-finance, la mise en place d'un Fonds d'investissement productif et la création d'une banque agricole
<p>Axe stratégique 4 : Gestion des crises et renforcement de la résilience des populations vulnérables</p>	<ul style="list-style-type: none"> - renforcer les capacités d'estimation de la vulnérabilité des zones à risque et des populations vulnérables - développer et mettre en œuvre une stratégie cohérente de réponse aux crises - renforcer le dispositif d'information sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle, au niveau national et régional afin d'assurer un meilleur suivi des groupes vulnérables - assurer la disponibilité de l'information sur la situation alimentaire et nutritionnelle à l'aide d'outils adaptés - élaborer annuellement le plan de réponse de manière inclusive et participative et le faire adopter de manière inclusive - mettre en place et opérationnaliser un Commissariat à la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle - promouvoir le dialogue politique sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle et l'agriculture durable - assurer une réponse efficace aux catastrophes et aux crises, notamment par le renforcement du Stock National de Sécurité

	<p>Alimentaire pour atteindre le niveau de 500 000 tonnes et l'implication de la Société civile dans le secours</p> <ul style="list-style-type: none"> - développer le stockage communautaire de denrées alimentaires - mettre en place un dispositif d'assurance risque agricole - renforcer l'intégration de la nutrition dans la prise en charge des maladies de l'enfant - développer et mettre en œuvre des procédures particulières favorisant l'accès des ménages vulnérables aux intrants et matériels adaptés de production - fournir un appui-conseil ciblé en matière de conduite des cultures et du petit élevage aux petits producteurs vulnérables - promouvoir les activités génératrices de revenus au profit des couches vulnérables ciblées - assurer l'accès à l'eau potable, à l'hygiène et à l'assainissement pour tous.
<p>Axe stratégique 5 : Amélioration de l'état nutritionnel des groupes vulnérables</p>	<ul style="list-style-type: none"> - améliorer la disponibilité et l'accessibilité d'une nourriture de qualité dans les ménages - améliorer l'accès à l'eau potable et aux services d'assainissement - promouvoir une nutrition adéquate des adolescentes, femmes en âge de procréer, enfants de moins de 5ans et les groupes à besoins spécifiques - renforcer la participation communautaire à l'adoption des pratiques familiales essentielles - renforcer l'intégration de la nutrition dans la prise en charge des maladies de l'enfant y compris la malnutrition aiguë en situation d'urgence - renforcer la nutrition et l'alimentation dans le système éducatif.
<p>Axe stratégique 6 : Promotion de l'emploi des Jeunes ruraux et autonomisation de la Femme rurale</p>	<ul style="list-style-type: none"> - mener un plaidoyer auprès des chefs traditionnels détenteurs des terres à l'effet de permettre l'accès durable des femmes et des jeunes à la propriété foncière - faciliter l'accès au financement adapté aux jeunes et aux femmes ainsi qu'à leurs organisations - faciliter l'accès des femmes et des jeunes aux intrants et matériels de production - promouvoir la transformation agroalimentaire par les organisations des jeunes et des femmes à l'aide de petites unités modernes de transformation - développer les activités génératrices des revenus en faveur des groupements féminins et des jeunes - appuyer la structuration des organisations féminines et des jeunes en coopératives - promouvoir la transformation des produits à l'aide de petites unités modernes de transformation - appuyer la mise en marché des produits transformés - promouvoir la micro finance communautaire

Annexe 7 : Détail des coûts (en millions de FCFA)

Rubrique	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Axe stratégique 1. Maîtrise et gestion de l'eau pour l'irrigation														
1.1. Réhabilitation de périmètres agricoles existants														
1.1.1. Révision du processus de transfert	302	302	302	302	302	302								1 812
1.1.2. Etude entretien aménagements	32	32 0	32	32										128
1.1.3. Construction seuils de relèvement		480	480	480	480	480								2 400
1.1.4. Etudes faisabilité autres polders	135	135	135											405
1.1.5. Travaux aménagement 4 polders		9 600	9 600	9 600	9 600	9 600								48 000
Sous Total 1.1.	469	10 549	10 549	10 414	10 382	10 382								52 745
1.2. Aménagements de périmètres à l'aide de sources d'énergies renouvelables														
1.2.1. Etude de faisabilité	14 000	14 000	14 000	14 000										56 000
1.2.2. Mise en place de l'énergie renouvelable sur périmètres existants		36 000	36 000	36 000	36 000	36 000								180 000
1.2.3. Aménagements hydro agricoles de nouveaux petits périmètres irrigués a l'aide de sources d'énergies renouvelables		110 000	110 000	110 000	110 000	110 000								550 000
Sous Total 1.2.	14 000	160 000	160 000	160 000	146 000	146 000								786 000
1.3. Création de réservoirs de sécurisation des cultures et remplissage de réservoirs														
1.3.1. Etude de faisabilité des bassins de stockage	1 250	1 250	1 250	1 250										5 000

1.3.2. Travaux de construction des bassins réservoirs de stockage		62 000	62 000	62 000	62 000	62 000								310 000
1.3.3. Etude faisabilité de seuils et microbarrages	4 500	4 500	4 500	4 500										18 000
1.3.4. Travaux de construction de seuils et microbarrages		42 000	42 000	42 000	42 000	42 000								210 000
1.3.5. Etude et réalisation de l'ensemencement des nuages		1 703	1 703	1 703 0	1 703	1 703	1 703	1 703	1 703	1 703	1 703	1 703	1 703	20 436
Sous Total 1.3.	5 750	111 453	111 453	111 453	105 703	105 703	1 703	563 436						
1.4 Ouvrages d'hydrauliques pastorales														
1.4.1. Ouvrages neufs														
Puits pastoraux	27 165			29 845										57 010
Forages	4 360			4 890										9 250
Mares	7 010			8 680										15 690
Barrages	4 500			6 500										11 000
1.4.2. Réhabilitations														
Puits pastoraux	30 170			4 330										34 500
Forages	210			30										240
Mares	660			410										1 070
1.4.3. Balisage														
Balisage accès à l'eau	1 030			920										1 950
1.4.4. Mécanisme d'entretien														
Fonctionnement	850			1 500										2 350
Investissement	2 500			5 000										7 500
Sous Total 1.4.	78 455			62 105										140 560
Total Axe stratégique 1	98 674	282 002	282 002	343 972	262 085	262 085	1 703	1 542 741						
Axe stratégique 2. Intensification et diversification des productions														

2.1. Fonds de crédit pour l'approvisionnement en intrants agricoles et distribution														
2.1.1. Fonds semences	8 625	9 142,5	9 700	10 300	10 900	11 500	12 200	13 000	13 700	14 600	15 500	16 400	17 400	162 967,5
2.1.2. Fondst engrais	6 000	6 360	6 740	7 145	7 600	8 025	8 500	9 025	9 600	10 200	10 740	11 400	12 100	113 435
2.1.3. Fonds pesticides	2 000	2 120	2 247,2	2 340	2 500	2 700	2 850	3 010	3 200	3 400	3 600	3 800	4 025	37 792,2
Sous Total 2.1.	16 625	17 622,5	18 687,2	19 785	21 000	22 225	23 550	25 035	26 500	28 200	29 840	31 600	33 525	314 194,7
2.2. Conseil à la production agro-sylvo-pastorale et halieutique et appui à la structuration des organisations de producteurs														
2.2.1. Equipement en matériel technique	1 125	562,5	562,5	562,5	1 125	562,5	1 125	562,5	1 125	562,5	1 125	562,5	1 125	10 687,5
2.2.2. Fonctionnement du dispositif de conseil rural et en agriculture, élevage, pêche et foresterie	1 800	1 800	1 800	1 800	1 800	1 800	1 800	1 800	1 800	1 800	1 800	1 800	1 800	23 400
2.2.3. Formation des conseillers ruraux	37,5	37,5	37,5	37,5	37,5	37,5	37,5	37,5	37,5	37,5	37,5	37,5	37,5	487,5
2.2.4. Appui à la structuration des organisations de producteurs en coopératives	50	1 000	1 000	1 000	1 000	500	250	125	1 000	500	250	125	1 000	7 800
2.2.5. Animation rurale	2 500			2 150			2 150			2 150			2 150	11 100
Sous Total 2.2.	5 512,5	3 400	3 400	5 550	3 962,5	2 900	5 362,5	2 525	3 962,5	5 050	3 212,5	2 525	6 112,5	53 475
2.3. Recherche-développement (agronomie, santé animale, zootechnie, ressources halieutiques, foresterie)														
2.3.1. Agronomie	100	200	300	500	500	500	500	500	500	500	500	500	100	5 200
2.3.2. Zootechnie et santé animale	230	260	300	340	290	350	425	970	500	500	500	500	100	5 265
2.3.3. ressources halieutiques	100	200	500	300	300	300	300	300	300	300	300	300	100	3 600
2.3.4. Foresterie	100	200	500	500	500	500	500	500	200	200	200	200	100	4 200
Sous Total 2.3.	530	860	1 600	1 640	1 590	1 650	1 725	2 270	1 500	1 500	1 500	1 500	400 0	18 265
2.4. Mécanisation agricole														

2.4.1. Renforcement en matériel de culture attelée	1 500	3 500	7 000	3 500	7 000	7 000	3 500	7 000	7 000	3 500	7 000	7 000	3 500	68 000
2.4.2. Renforcement ciblé en tracteurs	50	5 000	5 000	10 000				50	5 000	5 000	10 000			40 100
2.4.3. Introduction et innovations en matériel agricole	1 000	1 000	1 000				1 000	1 000	1 000			1 000	1 000	8 000
2.4.3. Retrocession des anciens tracteurs aux Organisations Paysannes dynamiques	700		700											1 400
2.4.4. Mécabisation en production animale	500	700,5	1 550	2 400	4 200	3 700	3 600	3 056,95	160,03	159,23	158,33	158,23	156,73	20 500
2.4.5. Mécabisation en production piscicole	500	500	1 500	2 500	2 500 0	3 000	3 500	3 500	500	500	200	100	500 0	19 300
Sous Total 2.4.	4 250	10 700,5	16 750	18 400	13 700	13 700	11 600	14 606,95	13 660,03	9 159,23	17 358,33	8 258,23	5 156,73	157 300
Total Axe stratégique 2	26 917,5	32 583	40 437,2	45 375	40 252,5	40 475	42 237,5	44 436,95	45 622,53	43 909,23	51 910,83	43 883,23	45 194,23	543 234,7
Axe stratégique 3 : Promotion et compétitivité des filières et renforcement des capacités des acteurs clés														
3.1. Appui à la normalisation et au contrôle de qualité des intrants et des produits agro-sylvo-pastorales	2 000	2 120	2 247,2	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500	31 367,2
3.2. Renforcement de capacité des structures de contrôle et d'inspection de services et des acteurs	100	350	500	100	350	500	100	350	500	100	350	500	500	4 300
3.3. Formation à la pratique du partenariat public privé (PPP)	20	20	20											60 0

3.4. Appui à la mise en place de l'interprofession	215	222	230	238	245,85	250,25	260	270	280,25	300,1	310	330	340	3 491,45
3.5. Appui à l'organisation des acteurs dans le fonctionnement des marchés (locaux, transfrontaliers, régionaux et internationaux)	50	200	400	400	200	200								1 450
Total Axe stratégique 3	2 385	2 912	3 397,2	3 238	3 295,85	3 450,25	2 860	3 120	3 280,25	2 900,1	3 160	3 330	3 340	40 668,65
Axe stratégique 4 : Gestion des crises et Renforcement de la résilience des populations vulnérables														
4.1. Renforcement du dispositif de prévention et de gestion des crises alimentaires et nutritionnelles														
4.1.1. Renforcement du système d'informations sur la SAN au niveau central et local	635	650	700,5	720	725	750	780	785	810	850	870	880	900	10 055,5
4.1.3. Renforcement du stock national de sécurité alimentaire et développement du stockage communautaire	50 000	100 000	100 000				50 000	100 000	100 000				50 000	550 000
Sous total 4.1.	50 635	100 650	100 700,5	720	725	750	50 780	100 785	100 810	850	870	880	50 900	560 055,5
4.2. Renforcement de la gouvernance de la sécurité alimentaire et nutritionnelle														
3.4.1. Mise en place d'un Commissariat à la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (CSAN)	1 000	500	500				500	500				500	500	4 000

3.4.2. Fonctionnement du CSAN	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	13 000
3.4.3. Communication	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200	2 600
4.2.3. Organisations de tables rondes régionales (7) pour mobiliser des financements en vue de la mise en œuvre des programmes des régions	210													210
4.2.4. Mise en place d'un dispositif d'assurance risque agricole et d'un fonds de compensation des calamités	300	1 000	2 000	3 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	51 300
4.2.4. Mise en place de mécanismes adaptés de financement des programmes d'amélioration de l'alimentation et de la nutrition	10 000	5 000	5 000				10 000	5 000	5 000 0				10 000	50 000
Sous -Total 4.2.	12 710	7 700	8 700	4 200	6 200	6 200	16 700	11 700	11 200	6 200	6 200	6 700	16 700	121 110
4.3. Désenclavement des zones de production														
4.3.1. Etudes	400	400	400 0	400	400		2 000							4 000
4.3.2. Travaux de désenclavement		7 000	35 500	35 500	35 500			7 000		7 000		7 000		134 500
Sous total 4.3	400	7 400	35 900	35 900	35 900		2 000	7 000		7 000		7 000		138 500
Total Axe stratégique 4	63 745	115 750	145 300,5	40 820	42 825	6 950	69 480	119 485	112 010	14 050	7 070	14 580	67 600	819 665
Axe stratégique 5 : Amélioration de l'état nutritionnel de tous les groupes vulnérables à l'aide d'une approche multi-secteur														
5.1. Disponibilité et accessibilité de	5 000	15 000	20 000	20 000	25 000	25 000	30 000	30 000	30 000	20 000	15 000	10 000	5 000	250 000

nourriture de qualité dans les ménages														
5.2. Amalioration de l'accès à l'eau potable et aux services d'assainissement	1 000	1 500	1 500	1 500	1 500 0	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	19 000
5.3. Promotion d'une nutrition adéquate des adolescents, femmes en âge de procréer, enfants de moins de 5 ans et les groupes à besoins spécifiques	4 500	10 000	15 000	15 000	15 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	10 000	10 000	5 000	184 500
5.4. Renforcement de la participation communautaire et promotion des pratiques familiales essentielles	825	825	825	825	825	825	825	825	825	825	825	825 0	825	10 725
5.5. Intrégration de la nutrition dans la prise en charge des maladies de l'enfant y compris la malnutrition aigue en situation d'urgence	18 400	18 400	18 400	18 400	18 400	18 400	18 400	18 400	18 400	18 400	18 400	18 400	18 400	239 200
5.6. Promotion de la nutrition et l'alimentation dans le système éducatif	3 245	3 245	3 245	3 245	3 245	3 245	3 245	3 245	3 245	3 245	3 245	3 245	3 245	42 185
Total Axe stratégique 5	32 970	48 970	58 970	58 970	63 970	68 970	73 970	73 970	73 970	63 970	48 970	43 970	33 970	745 610
Axe startégique 6 : Promotion de l'emploi des jeunes et autonomisation de la femme rura														
6.1. Transformation des produits à l'aide de petites unités modernes														
6.1.1. Etudes	400	100												500

6.1.2. Transformation des produits agricoles		11 500	11 500	11 500			11 500	11 500	11 500			1 000	1 000	71 000
6.1.3. Transformation des produits animaux		11 500	11 500	11 500			11 500	11 500	11 500			1 000	1 000	71 000
6.1.4 Transformation des produits halieutiques		6 000	6 000	6 000			6 000	6 000	6 000			500	500	37 000
6.1.5. Transformation des produits forestiers non ligneux		2 500	2 500	2 500			2 500	2 500	2 500			1 000	1 000	17 000
Sous Total 6.1.	400	31 600	31 500	31 500			31 500	31 500	31 500			3 500	3 500	196 500
6.2. Promotion de l'accès des femmes et des jeunes aux ressources foncières et financière														
6.2.1. Communication	50	50	50	50				50	50	50	50	50	50	500
6.2.2. Renforcement des capacités des jeunes et des femmes	100	100			100	100			100	100			100	700
6.2.3. Facilitation de l'accès des jeunes et des femmes aux ressources foncières et aux mécanismes de financement adapté	100	100	100	50	50	50					50	50	50	600
Sous Total 6.2.	250	250	150	100	150	150		50	150	150	100	100	200	1 800
6.3. Promotion de l'insertion socio-économique des jeune														
6.3.1. Communication	50	50	50	50				50	50	50	50			400
6.3.2. Foramation (dans CFPR) à l'entreprenariat des femmes et des jeunes dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche/aquaculture et de la foresterie	100	10 000	12 000	8 000 0	1 000	13 000	9 000	1 000	1 000	13 000	9 000	1 000	1 000	79 100
Sous Total 6.3.	150	10 050	12 050	8 050	1 000	13 000	9 000	1 050	1 050	13 050	9 050	1 000	1 000	79 500

Total Axe stratégique 6	800	41 900	43 700	39 650	1 150	13 150	40 500	32 600	32 700	13 200	9 150	4 600	4 700	277 800
Total général	225 491,5	524 117	573 806,9	532 025	413 578,35	395 080,25	230 750,5	275 314,95	269 285,78	139 732,33	121 963,83	112 066,23	156 507,23	3 969 719,85

FAIM ZÉRO

Rapport de l'examen
stratégique national
Faim Zéro de la
République du Tchad

